

L'actualité économique



Le CRIQ a plusieurs fers au feu

Le CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec) fournit du travail à de nombreux entrepreneurs. Au cours des dernières années, il a mis au point toute une gamme de produits prêts à être manufacturés. C'est le cas du nouvel engrais PMF fabriqué par la transformation de résidus d'amiante, mais aussi de nombreux produits industriels tels la yaourtière Rolmex, des amplificateurs de signal pour le câble et un fer à friser... professionnel.

— page 11



Ottawa accroît ses réserves

Les réserves canadiennes de devises étrangères se sont accrues le mois dernier de \$100 millions, pour atteindre un sommet de \$4,18 milliards au cours du mois de juin. Cette hausse indique un important revirement de tendance et un raffermissement du dollar canadien, qui se situe à \$0,8590 US près de la valeur réelle que lui attribuent les experts.

— page 13

AU SOMMAIRE

■ Après 15 ans de détention, Ben Bella est «libre»

— page 2

■ Le syndicat et la SAQ proposent une trêve mais...

— page 3

■ Une «banque d'ici» plus forte: un éditorial de Michel Roy

— page 4

■ La francophonie sévère: un commentaire de Jean-V. Dufresne

— page 9

■ Le Ballet royal de Londres: sans reproche

— page 9



ST. LEGER
LEGER LIGHT
Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

Faure lance l'idée d'une Académie francophone Mondiale

par Jean-V. Dufresne

QUÉBEC — À la recherche de moyens plus modernes pour assurer le progrès des échanges linguistiques entre les pays de langue française, M. Edgar Faure, membre de l'Académie, a proposé hier la création, à l'instar de cette auguste institution, d'une « académie de la francophonie mondiale ».

Le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, qui remerciait le conférencier au terme d'un déjeuner à la Rencontre des peuples francophones, a repris l'idée à son compte en disant souhaiter que ce projet se réalise.

M. Faure a formulé cette proposition au terme d'un long discours dont l'essentiel, s'il était possible de la résumer, tient à une formule: la meilleur langue est celle que l'on parle.

Mais contrairement à MM. André Patris et Jean-Marc Léger dans leurs propos de la veille, M. Faure affiche plus d'optimisme dans l'avenir de la langue française dans le monde. Loin d'avoir régressé, soutient-il, elle a progressé depuis le début du siècle. Si elle a été distancée par l'anglais, reconnaît-il, c'est en tant que langue seconde, et l'anglais est le plus souvent utilisé alors comme « une trousse linguistique de dépannage ».

Selon M. Faure, « une langue ne peut pas être attaquée de l'extérieur. Le seul véritable danger pour un système linguistique, c'est la dégradation interne, c'est-à-dire la désaffection de ses adeptes ».

Aussi, dit-il, « ne nous laissons pas obséder par des invasions de vocabulaire. D'abord, il y en a moins qu'on pense, et disons-nous que jamais une langue n'a été détruite par l'incorporation des mots étrangers. Le latin n'a pas souffert du français ni même du français, il a été ruiné quand il a laissé corrompre ses propres structures ».

M. Faure reconnaît cependant que le français langue scientifique est menacée et il propose à cet égard la rédaction d'un lexique international commun de tous les termes scientifiques: « La plupart des mots nouveaux peuvent être composés à partir de racines grecques, et être des lors accueillis sous une forme identique dans toutes les langues », a-t-il souligné.

Un rapport du bureau de Clark propose d'abolir le groupe Tellier

par André Préfontaine

OTTAWA (PC) — Un rapport préparé par le bureau du premier ministre propose le démantèlement du groupe Paul Tellier ainsi que du Centre d'information sur l'unité canadienne mis sur pied par le gouvernement Trudeau au lendemain de l'élection du gouvernement du Parti québécois.

À leur retour de vacances, le premier ministre Joe Clark et le ministre d'État chargé des relations fédérales-

provinciales, M. William Jarvis, doivent prendre connaissance de ce rapport dont la Presse Canadienne a obtenu les grandes lignes.

Le document analyse trois hypothèses de base quant à l'avenir de ces deux groupes de travail disposant d'un budget global de \$11 millions.

La première suggère le maintien dans leur formule actuelle des deux organisations, la deuxième soulève la possibilité de « changer les acteurs seulement », alors que la troisième traite de l'abolition pure et simple du

groupe Paul Tellier et du Centre d'information sur l'unité canadienne.

L'image « d'un bureau de propagande politique défendant le statu quo, même si elle ne correspond pas à la réalité », ne reflète pas la politique que voudrait mettre de l'avant le gouvernement, selon le rapport. On n'y conclut pas, en outre, à l'utilité de maintenir un groupe spécifique chargé d'analyser et de proposer des stratégies politiques dans le dossier des relations avec le Québec.

« Il y a plusieurs fonctionnaires au

ministère des Relations fédérales-provinciales qui peuvent effectuer un tel travail », fait-on remarquer au bureau du premier ministre, ajoutant que cette approche traduit bien la volonté du ministre de prendre solidement en main le dossier des relations avec le Québec et les autres provinces.

D'ailleurs, aucune évaluation de l'impact de la publicité diffusée par le Centre d'information sur l'unité canadienne n'a été effectuée même si ces opérations ont accaparé la plus grande

Voix page 6: Tellier

Une baisse de 1% par rapport à 1977

Les francophones constituent 26,2% de l'effectif de la fonction publique

par Claude Turcotte

OTTAWA — Pour la première fois depuis 1970, l'effectif de la Fonction publique fédérale a connu un fléchissement en 1978.

Le nombre de fonctionnaires a en effet baissé de 4,109 par rapport à 1977, ce qui permet de dire dans l'entourage de la Commission de la fonction publique que « le gras est maintenant parti ».

Mais les mesures d'austérité imposées par le gouvernement depuis trois ans, en plus de d'autres facteurs externes à l'administration fédérale, ont entraîné aussi une baisse de 1% chez les fonctionnaires francophones. La Commission n'y voit rien d'alarmant pour l'instant, mais si cette tendance devait s'amplifier, on pourrait craindre très sérieusement une perte de terrain gagné par les francophones au cours des années passées.

En revanche, il y a dans ce rapport annuel de la CFP rendu public hier une bonne nouvelle pour les femmes, dont le pourcentage dans la fonction publique a augmenté de 0,5%. Les femmes constituent maintenant 34,4% des quelque 280.000 fonctionnaires fédéraux.

Au-delà de ces faits saillants, la Commission de la fonction publique a présenté hier son rapport annuel dans un étrange climat, du fait que de toutes parts ou presque on critique sévèrement l'administration publique et que plus souvent qu'autrement c'est la CFP qui est choisie comme bouc émissaire ou souffredouleur.

Au cours des derniers mois, il y a eu le vérificateur général qui a fustigé la propulsion gargantuesque des fonctionnaires à se multiplier, puis il y a eu le rapport de la Commission Lambert avec un projet de réforme qui affecterait durement la CFP, laquelle par surcroît attend nerveusement les résultats d'une autre étude, celle de M. Guy D'Avignon sur la gestion du personnel et le principe du mérite.

Mais en plus de tout cela, il y a à Ottawa un nouveau gouvernement conservateur, qui plus que quiconque a promis de serrer la ceinture à cette bureaucratie, notamment en réduisant de 60.000 le nombre des fonctionnaires au cours des trois prochaines années.

S'il est bien vrai que « le gras est maintenant parti », comment pourra-t-on atteindre une réduction supplémentaire de 60.000 fonctionnaires? A cela, M. Edgar Gallant, président de la CFP, a répondu au cours d'une conférence de presse que « tout est possible ».

Puis avec l'habileté d'un fin diplomate, M. Gallant ajoute que c'est le rôle et le devoir de la Commission de fournir au gouvernement toutes les informations sur les conséquences désirables ou pas d'une orientation quelconque.

Dans le rapport cependant, on peut lire ceci: « Malgré l'austérité, la Commission est parvenue à maintenir la qualité des services qu'elle dispense en adoptant diverses mesures qui ont permis d'accroître son efficacité et son efficacité. Nombre d'indicateurs d'avertissement cependant qu'elle ne saurait réduire davantage ses

Voix page 6: Francophones



Le président de la Commission de la fonction publique, M. Edgar Gallant, présentait hier, en compagnie de Mme Anita Szlajak, commissaire, le rapport annuel de l'organisme qui révèle que l'effectif de la Fonction publique fédérale a baissé l'an dernier. (Photolaser CP)

La CEE coupe son aide à Hanoi et la transfère aux réfugiés

BRUXELLES (D'après AFP et Reuter) — La pression internationale sur le Vietnam, tant en Europe qu'en Asie, s'accroît, et divers pays commencent à prendre des sanctions contre Hanoi en raison de sa politique envers les réfugiés. L'Europe des Neuf a sanctionné ainsi moralement le Vietnam en décidant hier à Bruxelles d'arrêter toute aide alimentaire à Hanoi et de la transférer aux réfugiés indochinois.

Les neuf pays de la CEE et la Commis-

sion européenne sont unanimes pour considérer qu'il serait profondément choquant que la Communauté puisse continuer à donner une aide au gouvernement de Hanoi, responsable de l'exode de milliers de réfugiés dans des conditions épouvantables.

La CEE entend ainsi peser sur la conférence internationale des réfugiés à Genève et sur ses résultats éventuels. Les milieux européens notent en effet que l'aide au Vietnam (70 millions de dollars

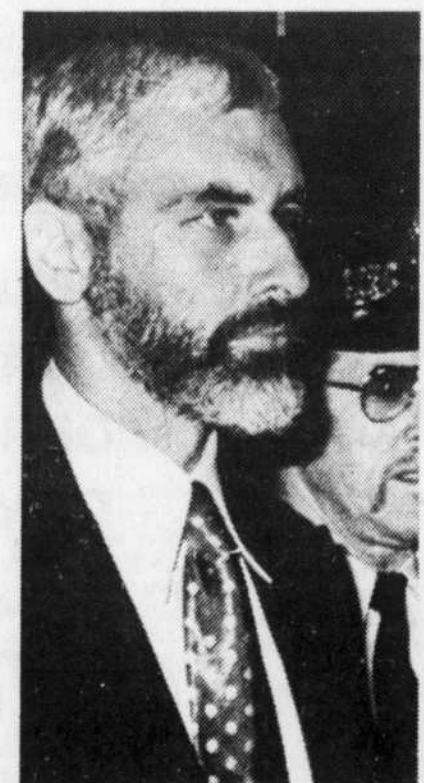
environ en 1979) accordée en mai dernier après le conflit sino-vietnamien est arrêtée et non supprimée. Cela signifie qu'en cas de changement d'attitude des autorités de Hanoi envers les réfugiés, la Communauté européenne pourra revoir sa position.

Dans les milieux communautaires, on estime que l'aide que va fournir la CEE, notamment en riz, poudre de lait et huile de beurre, correspond à 50 pour cent des besoins immédiats des réfugiés dans les

trois mois à venir. Les Neuf vont fournir immédiatement 8.000 tonnes de riz et 1.500 tonnes de poudre de lait par l'intermédiaire du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies.

De plus l'Allemagne fédérale, par la voix du chancelier Helmut Schmidt, a annoncé que Bonn ne fournira plus au Vietnam d'aide au développement, dans les circonstances actuelles. Le chancelier a stigmatisé l'attaque de la Marine vietnamite

Voix page 6: CEE



L'ex-agent Robert Samson

La GRC se sent frustrée de ne pouvoir espionner les ambassades

par Patricia Poirier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La Gendarmerie royale du Canada cherche des moyens de contourner un traité international afin de pouvoir installer des tables d'écoute dans les ambassades étrangères au pays.

Le chef du service de sécurité de la GRC, le général Michael Dare, a fait cet aveu hier lors des audiences de la commission McDonald, à Ottawa.

« Certaines questions se posent... à savoir si l'on peut, même muni d'un mandat, faire des installations techniques dans les ambassades », a-t-il déclaré.

Le général Dare a apporté cette précision en disant que depuis un certain temps « à cause des événements que l'on sait, le service de sécurité éprouve de la difficulté à mener à bien ses opérations et se sent frustré ».

Par exemple, a-t-il poursuivi, les représentants de la GRC et du ministère de la

Justice revoient certains problèmes qui ne sont toujours pas résolus. La question de l'écoute électronique auprès d'ambassades n'en est qu'une, a-t-il dit.

« Nos agents du contentieux font enquête afin de savoir comment on s'y prend aux États-Unis et en Grande-Bretagne », a-t-il ajouté. Le Canada est l'un des signataires du Traité pour la protection du personnel et des établissements diplomatiques.

C'est la première fois que quelqu'un, surtout le chef du service de sécurité de la GRC, fait allusion publiquement à la possibilité que le Canada ou d'autres pays feraient de l'écoute électronique dans les ambassades étrangères.

Ni les avocats de la GRC ni ceux du gouvernement fédéral ne se sont opposés lorsque M. Dare a commencé à discuter de la question. Le procureur de la commission, Me Tony Kelly, a indiqué à l'issue de l'audience qu'il était surpris, puis-

que ces questions, qui touchent la sécu-

rité nationale, font d'habitude l'objet d'objections véhémentes.

Le général Dare est chef du service de sécurité de la police fédérale depuis le mois de mai 1973 et fut, après une longue carrière dans les Forces Armées Canadiennes, (y compris durant la crise d'octobre) posté au Conseil privé où il s'est occupé de questions de sécurité.

Interrogé plus longuement au sujet de l'écoute électronique par le procureur de la commission, M. Dare a expliqué que les ministres avec qui il a eu affaire depuis son entrée en fonction, soit MM. Warren Allmand, Francis Fox et Jean-Jacques Blais, savaient pertinemment que la police fédérale profitait des mandats pour l'installation de microphones, pour faire des opérations de type PUMA.

Le terme PUMA fait allusion à une technique de la GRC qui consiste à pénétrer à l'insu des gens dans un bureau ou un domicile, et y copier des documents

qui s'y trouvent, sans toutefois détenir de mandat de perquisition.

Par ailleurs, des documents dévoilés hier devant la Commission McDonald révèlent que dès 1974, la haute direction de la GRC craignait que l'agent Robert Samson, de Montréal, ne réalise plusieurs opérations douteuses du service de sécurité de la police fédérale, y compris le cambriolage des locaux de l'APLQ, l'interception du courrier et le vol des listes de membres du Parti québécois.

Le directeur du service de sécurité, le général Michael Dare, était inquiet au point de suggérer au commissaire de la GRC la possibilité de négocier et d'en arriver à un scénario commun, avec la police de la Communauté urbaine de Montréal.

L'ancien solliciteur général, M. Warren Allmand, a dit qu'il était au courant et croyait que ces opérations étaient légales. Hier, au cours de son témoignage, M.

Voix page 6: GRC

Après quinze ans de détention, Ben Bella est «libre»

ALGER (AFP) — Quatorze ans après sa chute — le temps d'un régime entier, celui du colonel Houari Boumediène qui l'écarta brusquement du pouvoir — Ahmed Ben Bella est officiellement libre.

Une laconique annonce à la radio-télévision algérienne a indiqué, que « les mesures concernant Ahmed Ben Bella » ont été « levées ».

Est-ce, cependant, une « libération » totale après la mise en résidence surveillée particulièrement longue et sévère d'un homme qui a symbolisé aux yeux des Français la fin définitive de « l'Algérie française » par son cri « Nous sommes Arabes, Arabes, Ara-

bes... » ?

M. Ben Bella, qui avait « disparu », dont le statut ne faisait l'objet d'aucun texte officiel, d'aucun jugement ni écrit public, ne bénéficierait, en fait, selon son avocat, une Française, Me Madeleine Lafue-Véron, que d'une mesure de libération « progressive ».

Alors que, depuis sa chute, il était détenu sans aucune liberté de mouvement dans la région de Douera (20 km au sud d'Alger), il pourra, selon son avocat, circuler librement dans le département de M'sila (200 km au sud est d'Alger) et recevoir qui il voudra.

Ce n'est pas la liberté totale,

mais ce pourrait être une sorte de « période probatoire », pour sonder peut-être les véritables intentions de celui qui fut le premier chef de l'Etat algérien.

M. Ben Bella, qui est âgé de 63 ans, est marié et a deux filles adoptives. De source proche de sa famille, on assure que M. Ben Bella est en excellente santé physique et morale.

Il avait dirigé l'Algérie pendant les trois premières années qui ont suivi l'indépendance du pays, de septembre 1962 à juin 1965, d'abord en qualité de président du conseil, puis de président de la république. Il avait été écarté du

pouvoir, le 19 juin 1965, par un conseil de la révolution, dirigé par le président Houari Boumediène. Ce dernier est décédé en décembre 1978.

En 1971, six ans après sa mise en résidence surveillée, M. Ben Bella avait épousé une jeune journaliste algérienne, Mlle Zohra Selami, avec laquelle il a adopté, à leur naissance, deux filles, âgées actuellement de six et cinq ans.

Depuis deux ans, l'ancien président algérien pouvait recevoir, en plus des membres de sa famille, des amis qui, pour la plupart, avaient été ses collaborateurs lorsqu'il exerçait le pouvoir.

Quant à son épouse, elle pouvait se déplacer librement avec ses deux enfants pour se rendre à Alger, où elle se rendait fréquemment chez ses parents.

M. Ben Bella demeure une énigme politique, une inconnue, un personnage de l'histoire de l'Algérie, dont on connaît mal les intentions réelles.

Sa femme affirme que Ben Bella « n'a rien perdu de ses convictions politiques », et que « l'inaction forcée l'a rendu encore plus sensible à l'événement ».

« Ben Bella, ajoute-t-elle, est resté avant tout un homme d'action, un révolutionnaire et non un politicien ».

M. Ben Bella, avec sa mise en résidence surveillée a quitté, en quelque sorte, l'Algérie « vivante et palpable », à 14 ans et quatorze ans.

La nouvelle de sa chute, le 19 juin 1965, survint sans provoquer de grande vague de mécontentement, presque dans l'indifférence. L'Algérie connaissait alors une très grave crise économique, un choc du lendemain de l'indépendance, les suites du départ précipité des Français et de la disparition de l'infrastructure de l'ancien système. Le nouveau régime souhaitait atteindre son indépendance économique, mettre fin à la misère.

Depuis, le pays s'est profondément modifié économiquement et socialement : plus de 60 pour cent des Algériens ont moins de 18 ans, 50 pour cent, moins de 15 ans. Pour ceux-là, M. Ben Bella n'est peut-être plus qu'une « figure » de l'histoire.

Pour les plus âgés, notamment les hommes qui se sont battus pour l'indépendance, sa longue détention devenait sans doute une injustice, estiment les observateurs.

Mais reste-t-il un homme politique capable de mobiliser les foules, alors que l'équipe actuelle au pouvoir veut s'engager sur la voie des réformes,

notamment économiques et structurelles, et souhaite une certaine libération politique ?

Il ne reste plus un seul prisonnier politique, au sens propre du terme, en Algérie. Les opposants, sauf ceux qui ont créé un parti politique opposé au FLN, sont autorisés à rentrer, cinq mois après la mort du président Boumediène, en décembre dernier.

Le nouveau statut de M. Ben Bella va sans doute dans le sens de la libéralisation. Mais les observateurs s'interrogent sur ce qu'il fera face au régime qui semblait, il y a peu encore, divisé, selon plusieurs témoignages, sur l'opportunité de le libérer.

Nouvelles rumeurs du départ de Somoza

Pénurie alimentaire dramatique à Managua

MANAGUA (d'après AFP et Reuter) — Le général Somoza serait sur le point de démissionner. Les rumeurs sur son prochain départ prennent une ampleur accrue à Managua, capitale du Nicaragua, au moment où les rebelles sandinistes enregistrent une série de succès et où, sur le plan diplomatique, semble se préparer une nouvelle offensive tant des Etats-Unis que des pays latino-américains pour contraindre le président nicaraguayen à quitter enfin la place.

Sur le plan militaire, les sandinistes ont remporté ces dernières quarante-huit heures des succès qui pourraient être décisifs. La petite ville de Rivas, à 100 km au sud de Managua, serait tombée aux mains des rebelles, ce qui porterait à 22 le nombre des villes et des localités contrôlées par les guérilleros.

La prise de Rivas, où les sandinistes installeraient le gouvernement provisoire, a rendu quelque peu nerveux députés et sénateurs du parti libéral gouvernemental qui s'apprêtaient enfin à se réunir, après une semaine marquée par de fréquents contacts entre représentants de la Maison-Blanche et du gouvernement Somoza.

Le nouvel ambassadeur

américain à Managua, M. Lawrence Pezzulo était attendu hier dans la capitale nicaraguayenne, après des consultations qu'il a eues à Washington. Enfin, les contacts se multiplient entre le Mexique et les pays du pacte andin pour engager une action visant au départ du général Somoza.

D'autre part, les forces gouvernementales nicaraguayennes ont abattu hier quatre appareils non identifiés qui ravitaillaient en armes et munitions les guérilleros sandinistes, a annoncé M. Luis Pallais, vice-président de l'Assemblée nationale et cousin du président Somoza.

Il a indiqué que deux avions « transportant des armes et des munitions depuis le Costa Rica » avaient été abattus à environ 19 kilomètres au sud de la capitale. Les deux autres appareils ont été respectivement abattus près de Leon et de Matagalpa, deux villes du nord contrôlées par les sandinistes.

Un communiqué diffusé par l'état-major précisait un peu plus tard que les deux avions abattus près de Managua étaient un Cessna-310 et un Aerocommander qui effectuaient une mission de ravitaillement pour le compte des insurgés contrôlant la ville de Masaya. Les deux avions se sont écrasés non loin des li-

gnes sandinistes. De source militaire, on déclare par ailleurs qu'un des pilotes a été capturé et est actuellement interrogé.

Dans l'attente d'une hypothétique solution militaire ou politique au conflit qui ravage le pays, plus particulièrement depuis un mois, la population continue de vivre une situation catastrophique.

La famine menace le pays tout entier et notamment les camps de réfugiés de la capitale où les stocks de vivres sont épuisés. 100.000 personnes qui ont fui les zones des combats s'y entassent dans des conditions sanitaires plus que précaires. Presque tous les magasins et commerces sont fermés.

La population de la capitale n'a plus d'argent pour acheter le peu de denrées encore disponibles. L'agriculture est également paralysée. Hier, la Garde nationale a dû disperser la foule qui tentait de prendre d'assaut les abattoirs gouvernementaux de Managua.

Des vivres ont cependant été acheminés sur Managua pour secourir les 200.000 réfugiés dépourvus de tout. Des avions chargés de produits alimentaires et de médicaments ont atterri à l'aéroport de Managua, en provenance d'autres points de l'Amérique centrale et également des Etats-Unis, ont indiqué des représentants de la Croix-Rouge.

L'essence étant à nouveau très rare, de longues files de voitures attendent devant les trois seules stations-services ouvertes à Managua.

A Leon, deuxième ville du pays, et dans la région, des communautés ont été créées par les sandinistes. Les guérilleros ont commencé à semer du riz et des haricots. Les personnes qui travaillent dans les communautés ont droit à des rations de nourriture abondantes. Ceux qui ne travaillent pas reçoivent une livre de riz et de haricots par jour pour 10 personnes, a rapporté un voyageur.

L'eau est très rare et chaque personne n'a droit qu'à un verre par jour. Les milliers d'habitants de Leon ne se sont pas lavés depuis des semaines. Des maladies commencent à faire leur apparition.

L'argent n'a plus cours et tous les paiements sont effectués avec des bons émis par le Front sandiniste de libération nationale.

Pour sortir de la ville, les sandinistes délivrent des laissez-passer personnels valables 24 heures. Passé ce délai, la rentrée à Leon n'est plus autorisée.

A San Jose, capitale du Costa Rica, cinq déserteurs de la Garde nationale nicara-

guayenne, dont deux colonels ont tenu hier une conférence de presse. Ils ont dénoncé les bombardements sans discriminations effectués par les forces gouvernementales contre les populations civiles.

Ils ont accusé le Salvador et le Guatemala de ravitailler avec l'approbation des Etats-Unis, les forces du président Somoza afin de prolonger la guerre.

M. Pallais a déclaré en outre

qu'il disposait d'informations concernant la mission de M. William Bowdler, émissaire de Washington chargé d'explorer les possibilités d'une solution pacifique à la crise nicaraguayenne. M. Pallais a affirmé que M. Bowdler s'est entretenu dans la journée avec les représentants du gouvernement provisoire sandiniste et a tenté de les persuader d'accepter de participer à des négociations.

Strauss dit avoir déjà consulté des Palestiniens

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — M. Robert Strauss, émissaire spécial américain au Proche-Orient, a déclaré mercredi qu'il avait rencontré à plusieurs reprises des Palestiniens — comme l'écrivait hier le quotidien libanais An Nahar, mais a cependant écarté toute possibilité de pourparlers dans l'immédiat avec l'Organisation de Libération de la Palestine.

« Je dirai que, pour le moment, les chances (de dialogue entre Etats-Unis et l'OLP) semblent être pratiquement nulles », a déclaré le diplomate américain qui s'adressait aux journalistes avant de se rendre à Alexandrie où il conduira aujourd'hui la délégation américaine à la quatrième session de négociations sur l'autonomie des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Prié de dire si ses rencontres avec des Palestiniens l'avaient ou non encouragés, M. Strauss a déclaré : « Je n'ai été ni encouragé ni découragé. Il s'agissait plus d'une question d'information ».

L'agence de presse Mena avait annoncé la semaine dernière que les pourparlers d'Alexandrie porteraient particulièrement sur l'étude d'une formule permettant d'inviter des représentants des Palestiniens à prendre part aux négociations.

M. Strauss a exprimé l'espoir que ces pourparlers aient bientôt porté sur de « durs problèmes pratiques ». « Si ce n'est pas demain, ce sera pour la fois suivante, mais de toute façon, ce sera bientôt », a-t-il ajouté.

Il a enfin déclaré que le moment n'était pas encore venu pour que les Etats-Unis, partenaire à part entière dans ces négociations, interviennent directement et positivement dans leur déroulement mais qu'il le ferait si aucun progrès n'était enregistré d'ici le début du mois de septembre prochain.

Par ailleurs, la réduction de peine accordée à un officier de l'armée israélienne reconnu coupable d'avoir tué quatre prisonniers de guerre arabes a provoqué une tempête à la Knesset hier. Il a en effet été révélé que cette réduction de peine avait été accordée à la suite de l'intervention d'un militaire de haut rang, dont la fille était amie de l'officier condamné.

Le parlement israélien a cependant rejeté par 54 contre 4 une motion de censure reprochant au gouvernement l'absence de sanctions à l'encontre du chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Rafael Eitan, qui avait réduit la peine.

Selon M. Meir Pail, qui présentait la motion, le militaire intervenu en faveur du condamné est le général Dan Matt, actuel coordinateur des affaires militaires en Cisjordanie occupée.

Le général Matt, qui était à l'époque président de la cour martiale, a déclaré à la radio israélienne qu'il n'y avait aucun lien entre la réduction de la peine de huit à deux ans et les amitiés de sa fille.

De son côté, le général Ezer Weizman, ministre de la Défense, a déclaré à la chambre que le chef d'état-major avait agi en conformité avec ses prérogatives en prenant cette décision. Il y a à quelques mois, le général Eitan avait également réduit la peine d'un policier qui avait abattu un Palestinien pour se venger d'une opération menée par les fedayine.

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — M. Robert Strauss, émissaire spécial américain au Proche-Orient, a déclaré mercredi qu'il avait rencontré à plusieurs reprises des Palestiniens — comme l'écrivait hier le quotidien libanais An Nahar, mais a cependant écarté toute possibilité de pourparlers dans l'immédiat avec l'Organisation de Libération de la Palestine.

« Je dirai que, pour le moment, les chances (de dialogue entre Etats-Unis et l'OLP) semblent être pratiquement nulles », a déclaré le diplomate américain qui s'adressait aux journalistes avant de se rendre à Alexandrie où il conduira aujourd'hui la délégation américaine à la quatrième session de négociations sur l'autonomie des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Prié de dire si ses rencontres avec des Palestiniens l'avaient ou non encouragés, M. Strauss a déclaré : « Je n'ai été ni encouragé ni découragé. Il s'agissait plus d'une question d'information ».

L'agence de presse Mena avait annoncé la semaine dernière que les pourparlers d'Alexandrie porteraient particulièrement sur l'étude d'une formule permettant d'inviter des représentants des Palestiniens à prendre part aux négociations.

M. Strauss a exprimé l'espoir que ces pourparlers aient bientôt porté sur de « durs problèmes pratiques ». « Si ce n'est pas demain, ce sera pour la fois suivante, mais de toute façon, ce sera bientôt », a-t-il ajouté.

Il a enfin déclaré que le moment n'était pas encore venu pour que les Etats-Unis, partenaire à part entière dans ces négociations, interviennent directement et positivement dans leur déroulement mais qu'il le ferait si aucun progrès n'était enregistré d'ici le début du mois de septembre prochain.

Par ailleurs, la réduction de peine accordée à un officier de l'armée israélienne reconnu coupable d'avoir tué quatre prisonniers de guerre arabes a provoqué une tempête à la Knesset hier. Il a en effet été révélé que cette réduction de peine avait été accordée à la suite de l'intervention d'un militaire de haut rang, dont la fille était amie de l'officier condamné.

Le parlement israélien a cependant rejeté par 54 contre 4 une motion de censure reprochant au gouvernement l'absence de sanctions à l'encontre du chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Rafael Eitan, qui avait réduit la peine.

Selon M. Meir Pail, qui présentait la motion, le militaire intervenu en faveur du condamné est le général Dan Matt, actuel coordinateur des affaires militaires en Cisjordanie occupée.

Le général Matt, qui était à l'époque président de la cour martiale, a déclaré à la radio israélienne qu'il n'y avait aucun lien entre la réduction de la peine de huit à deux ans et les amitiés de sa fille.

De son côté, le général Ezer Weizman, ministre de la Défense, a déclaré à la chambre que le chef d'état-major avait agi en conformité avec ses prérogatives en prenant cette décision. Il y a à quelques mois, le général Eitan avait également réduit la peine d'un policier qui avait abattu un Palestinien pour se venger d'une opération menée par les fedayine.



Deux membres de la Garde nationale montent la garde à un avant-poste gouvernemental dans la banlieue de Managua. Au cours des derniers jours, les forces sandinistes ont entamé un mouvement d'encerclement de la capitale du Nicaragua d'où elles avaient été repoussées la semaine dernière. (Photolaser AP)

La surveillance des SALT peut se faire à partir de la Norvège

STOCKHOLM (d'après AFP et Reuter) — La vérification de l'observation de l'accord SALT-2 pourrait être faite à partir de la Norvège et priver ainsi les adversaires américains du traité de limitation des armements stratégiques de l'un de leurs arguments majeurs, estime-t-on à Stockholm.

La discussion sur les moyens de contrôler l'application des dispositions de l'accord par l'Union soviétique a été relancée mardi à Oslo par les déclarations de Knut Fry-

denlund, ministre norvégien des Affaires étrangères.

Interrogé à propos de récentes affirmations du New York Times qui prêtait à Washington l'intention de mettre en oeuvre un système d'écoutes électroniques à partir du territoire norvégien, M. Frydenlund a implicitement donné son accord à un tel plan, estimant les observateurs. Il a déclaré ne pas avoir reçu de demande en ce sens de Washington, mais il n'a pas laissé de doute sur le fait que « la vérification de l'accord SALT est

une mesure légitime et nécessaire ». Les dispositions relatives au contrôle sont en outre « partie intégrante » du traité soviéto-américain, a-t-il dit.

La Norvège, qui est membre de l'OTAN, pourrait de ce fait se substituer à l'Iran ou le dispositif électronique américain a été balayé par la « révolution islamique », et à la Turquie qui a fait dépendre de l'aval de l'URSS son accord pour le survol de son territoire par des « avions-espions » des USA.

La défaillance des installations en Iran, constatée par l'amiral Stansfield Turner, chef de la CIA, a souvent été mise en avant par les adversaires de l'accord. L'administration américaine quant à elle a affirmé détenir les moyens de vérification nécessaires.

La Norvège abrite déjà une station-relais pour les satellites d'observation américains. Il serait relativement facile, assurent les spécialistes, d'agrandir la capacité de la base de Fauske, située à 750 km au nord-est d'Oslo.

Le renforcement du système d'écoutes électroniques allié en Norvège avait été à l'ordre du jour, l'année dernière, d'une réunion de l'Otan à Washington, rappelle-t-on. La Norvège est par ailleurs intégrée dans le système « Norsar » qui, par des moyens de détection sismique, surveille l'application de l'accord partiel sur la limitation des essais nucléaires de grande intensité.

Par ailleurs, le chef de file démocrate du Sénat, M. Robert Byrd, s'est entretenu hier avec M. Leonid Brejnev du prochain débat au Congrès sur le deuxième traité américano-soviétique SALT sur la limitation des armements stratégiques.

Selon Tass, le président soviétique a déclaré à M. Byrd qu'à son avis le traité, signé le mois dernier à Vienne, apportait la plus grande contribution au désarmement nucléaire.

Il a souhaité que le dispositif entre en vigueur le plus tôt possible pour ouvrir la voie à des pourparlers en vue d'un traité SALT-3 de plus grande portée.

Les perspectives sont bonnes pour les relations soviéto-américaines, et « il est du devoir de l'URSS et des Etats-Unis de déployer les efforts nécessaires pour traduire ces perspectives dans les faits », a dit M. Brejnev.

Le sénateur Byrd, qui af-

firmé n'avoir pas encore décidé s'il faut ou non ratifier SALT-2, a déclaré à M. Brejnev qu'il était favorable à de bonnes relations entre l'URSS et les Etats-Unis, ajoute l'agence.

Au cours d'un entretien avec des législateurs soviétiques, il leur avait assuré mardi que le débat du Sénat ne serait pas dirigé contre l'URSS. Le même thème a été repris hier soir à la télévision soviétique par l'ambassadeur américain à Moscou, M. Malcolm Toon, à l'occasion de la journée d'indépendance des Etats-Unis.

Raid nationaliste dans Salisbury

LONDRES (Reuter) — Les maquisards du Front patriotique ont lancé hier leur raid le plus audacieux en six années de guérilla sur les quartiers résidentiels de Salisbury, attaquant à l'arme légère et à la roquette la résidence de l'archevêque Cyril Papadopoulos de l'Eglise orthodoxe grecque.

On ignore les raisons pour lesquelles les maquisards ont choisi de s'en prendre à l'archevêque, alors que plusieurs ministres et des haut-fonctionnaires habitent le même quartier. A 500 mètres de la maison de l'archevêque se trouve la résidence du général Peter Walls, commandant en chef des forces rhodésiennes et le domicile de l'évêque Muzorewa est à moins de deux kilomètres.

De son côté, lors Harlech, émissaire du gouvernement britannique, a quitté Salisbury hier après-midi après un nouveau entretien avec le premier ministre rhodésien.

De source généralement sûre, on indique que lord Harlech a posé un certain nombre de conditions en vue d'une éventuelle reconnaissance du nouveau gouvernement rhodésien : que l'ancien premier ministre, M. Ian Smith, et les autres ministres blancs abandonnent leurs portefeuilles ; que le gouvernement de l'évêque Muzorewa accepte de participer à une conférence réunissant toutes les parties impliquées dans le conflit, dont des représentants du Front patriotique ; que le gouvernement réduise, s'il ne les

supprime pas, les privilèges accordés aux blancs dans la nouvelle constitution.

De même source, on indique que l'évêque Muzorewa a répondu qu'il lui semblait difficile d'obtenir l'appui du parlement pour de telles mesures, étant donné que les blancs y détiennent 28 pour cent des sièges, à moins que Londres et Washington ne promettent que ces concessions seront rapidement suivies de la reconnaissance du gouvernement, de la levée des sanctions économiques contre le Zimbabwe-Rhodésie et d'une aide effective pour mettre un terme à la guerre.

Le premier ministre du Zimbabwe-Rhodésie craint en effet que de telles concessions non suivies de la reconnaissance de son gouvernement n'entraînent un exode massif des blancs, ce qui provoquerait l'effondrement des forces de sécurité et la prise du pouvoir par le Front patriotique, ajoute-t-on de même source.

3 bombes de l'ETA

MADRID (Reuter) — Une nouvelle bombe — la troisième de la journée — a explosé hier dans une station touristique espagnole. C'est la Costa Brava qui cette fois a été visée.

L'engin, qui selon la police n'était qu'un gros pétard, a explosé à Santa-Cristina de Aro, à environ six kilomètres de Playa de Aro. La déflagration n'a apparemment causé ni victime ni dégât. La « bombe », constituée par un seul pain de plastique avait été attachée à un arbre dans un quartier essentiellement fréquenté par les touristes.

Dans la journée, l'organisation séparatiste basque ETA avait averti de l'explosion de quatre bombes, deux sur la Costa del Sol et deux autres sur la Costa Brava.

Trois des quatre engins ont déjà explosé. Ceux de la Costa del Sol ont causé des dégâts mais sans faire aucun blessé.

**JE DONNERAIS
MA CHEMISE
POUR UNE BONNE
COMBINAISON!**

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar



Trêve à la SAQ?

par François Barbeau

Dans une proportion de 98,4%, les employés de la Société des alcools (SAQ) de la région de Montréal ont adopté hier après-midi en assemblée générale une résolution recommandant une trêve d'un mois des moyens de pression qu'ils exercent sur la partie patronale pour l'obtention d'un nouveau contrat de travail en échange du statu quo sur leurs heures de travail.

La SAQ, de son côté, proposait hier une trêve de ses lock-out, à condition que le syndicat s'abstienne de toute grève tournante pour une période indéterminée, tout en maintenant la proposition qu'elle a formulée en avril portant sur la semaine de travail de ses employés.

C'est justement à ce chapitre que les employés réagissent le plus fortement, en soulignant qu'ils ont acquis à la suite de dures négociations la semaine de travail de 35 heures pour les employés de bureau et de 40 heures pour les employés de magasins, du lundi au vendredi, et qu'ils ne sont pas prêts à retourner en arrière et à accepter la proposition patronale.

Cette proposition aurait pour effet de permettre à tout employé à plein temps de choisir librement parmi les six jours ouvrables de la semaine les cinq jours qui formeront sa semaine de travail.

Les syndicats des magasins de la SAQ ont affirmé hier que tous les magasins de la région de Montréal resteraient fermés tant et aussi longtemps qu'une convention collective ne sera pas signée ou qu'une trêve n'aura pas été conclue entre les deux parties.

Hier, une centaine de succursales de la SAQ étaient fermées à la suite du lock-out décrété par la partie patronale tandis qu'une cinquantaine d'autres succursales étaient fermées par la grève des employés.

La SAQ demandait hier d'autre part au conciliateur de rassembler les deux parties à la table de négociations dans les plus brefs délais. Le négociateur, M. Bernard Boulanger, a indiqué hier qu'il était prêt à faire diligence, mais à partir de la semaine prochaine seulement, étant déjà engagé dans un autre dossier.

C'est à la suite d'une assemblée qui s'est déroulée hier après-midi que les syndicats des magasins de la SAQ ont adopté la résolution libellée ainsi: « Que le co-

mité de négociation maintienne sa position à l'effet que les heures de travail soient réglées sur la base du statu quo et que dans cette éventualité le comité soit autorisé à convenir une trêve avec la SAQ ».

Le président du syndicat des employés de magasins de la SAQ, M. Ronald Asselin, a souligné à ses confrères que cette liberté de choix dont parle la SAQ dans sa proposition sur les heures de travail est factice et permettra à l'employeur d'exercer un chantage sur ses employés, surtout que la SAQ compte près de 900 employés temporaires dans ses effectifs.

M. Asselin a insisté sur le fait que la semaine de 40 heures du lundi au vendredi avait été l'objet d'une lutte libre lors de précédentes négociations et qu'il n'était pas question de faire de compromis à ce sujet lors des actuelles négociations.

Ce choix que nous propose la partie patronale, a-t-il déclaré, n'est qu'illusoire, dans le contexte actuel des conditions de travail, d'autant plus qu'il est courant à la SAQ de ne pas remplacer les employés malades ou encore ceux qui sont en congé sans solde.

Pour le syndicat des employés des magasins de la SAQ, la trêve d'un mois qu'il propose pourrait permettre la conclusion des négociations.

Le syndicat compte 1.400 membres réguliers. Ces syndiqués qui assistaient à l'assemblée générale d'hier n'ont pas manqué de critiquer le gouvernement du PQ et de l'accuser en particulier de vouloir enlever, au chapitre des heures de travail, ce qui avait été acquis aux syndiqués lors de négociations avec le précédent gouvernement libéral.

Des syndiqués ont fait part de leur intention de retourner leur carte de membre au Parti québécois et le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, a notamment été pris à partie pour avoir assisté à la signature d'un contrat de travail entre la SAQ et le syndicat des professionnels et techniciens de la Société.

Les syndiqués ont d'autre part été invités à signer et à adresser une lettre au président de la SAQ, M. Daniel Wermerlinger, le priant de leur adresser le chèque dont ce dernier fait état dans une lettre, qu'il a envoyée aux employés au sujet de leur rétroactivité, calculée selon les offres patronales déposées en novembre 1978.

La «guérisseuse» frictionnait les dos: elle est condamnée à \$6,000 d'amendes

par Bernard Morrier

Une prétendue guérisseuse, qui n'en est pas à ses premiers démêlés avec la justice, a été condamnée hier à \$6,000 d'amende, après avoir été reconnue coupable *in absentia* de trois accusations de pratique illégale de la médecine, par le juge Alexandre Mierzwinski, de la Correctionnelle.

Selon le procureur de la Couronne, Me François Falot, qui avait réclamé une amende de \$2,000 pour chacun des chefs d'accusation, Monique Periez aurait écopé, depuis 1971, de pas moins de \$25,000 d'amendes, toujours pour la même offense.

Appelée comme témoin, Mme Giguère, qui agit comme enquêteur à temps partiel pour le compte de

la Corporation professionnelle des médecins du Québec, a déclaré que, le 30 septembre dernier, elle s'était rendue au sous-sol de l'église Saint-Esprit, à Rosemont, où étaient réunies environ 300 personnes.

A un certain moment, un animateur qu'elle n'a pas identifié a annoncé à l'aide d'un micro que Mme Periez venait de guérir un enfant qui ne pouvait marcher. Par après, Mme Giguère s'est présentée derrière un paravent, où se trouvait la guérisseuse, et lui a dit qu'elle avait des bosses aux seins. Monique Periez lui administra une friction dans le dos en affirmant que le malaise disparaîtrait. L'enquêteur lui laissa alors une somme de \$2, le « dédommagement » étant facultatif.

Le 14 novembre suivant, Mme Giguère se rendit à deux reprises au même endroit pour rencontrer la gué-

risseuse. Elle se plaignit alors de vomissements fréquents. « C'est le pancréas », de dire sa vis-à-vis, tout en lui administrant une nouvelle friction dans le dos. Et la guérisseuse d'ajouter: « Aujourd'hui, on a mieux encore. »

Tout en s'approchant de la table voisine, où se trouvait également la caisse dans laquelle elle mit \$5, Mme Giguère se fit montrer un petit pot dans lequel se trouvaient un liquide blanchâtre et une matière visqueuse rouge. « Ça, c'est un cancer qui est sorti d'un utérus ce matin même », lui a-t-on expliqué. Dans l'après-midi, l'enquêteur était retourné voir Monique Periez pour lui dire qu'elle avait des problèmes avec son foie. Le cérémonial, en plus de se faire poser une main sur la tête, fut le même: friction dans le dos.

Quant à un autre témoin, M. Adrien Plamondon, enquêteur à temps plein pour la Corporation des médecins, il a visité la guérisseuse, toujours au même endroit, le 28 octobre 1978, disant être diabétique depuis 10 ans. Il laissa \$3, après avoir appris qu'il serait guéri, grâce à l'éternelle friction dans le dos.

Enfin, un porte-parole de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, M. Albert Jutras, a fait la preuve que Monique Periez n'était pas membre de cet organisme et qu'elle ne pouvait donc pratiquer la médecine.

C'est là toute la preuve que la Couronne a soumise au tribunal. Monique Periez a 30 jours pour acquiescer ses amendes de \$6,000, à défaut de quoi, elle devrait passer 30 jours en prison pour chacun des trois chefs d'accusation.

Le Canada dirigé par un gouvernement nazi?

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil des autochtones du Canada a annoncé son intention, hier, de rencontrer des chefs d'États étrangers pour leur dire que notre pays est dirigé par un gouvernement raciste semblable à celui du Troisième Reich.

Dans une conférence de presse, M. Harry Daniels a fait savoir qu'il avait déjà eu un entretien avec le président mexicain Lopez Portillo et qu'il avait demandé

à être reçu par M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères d'URSS, le premier ministre japonais et le président des États-Unis.

Pour M. Daniels, comme les nazis qui déterminaient la race des Allemands, les dirigeants canadiens choisissent qui est un indigène et qui ne l'est pas. Les Métis et les indiens sans statut devraient, a-t-il dit, avoir les mêmes droits de chasse que les indiens des réserves, parce qu'ils sont des autochtones comme eux.

Réglementation des médicaments

OTTAWA (PC) — Un comité fédéral sur la santé propose que les calmants disponibles sans prescription soient rigoureusement réglementés et qu'on interdise l'utilisation de certaines drogues dans ces médicaments.

Le comité, mis sur pied par la Direction de la protection de la santé et chargé d'étudier la sûreté et la promotion de ces drogues, a recommandé que la codéine soit graduellement éliminée des calmants facilement accessibles sur le marché.

Parmi les principales recommandations, on remarque: retirer la caféine dans les médicaments comme Aspirine et Anacin; interdire l'utilisation de la codéine des comprimés 222; prohiber toute publicité pour les médicaments contenant des acétaminophènes (drogue utilisée

dans certains calmants comme Tylenol ou certains sirops contre la toux à base d'agrumes).

Le comité recommande également que tous les produits contenant de l'acétaminophène soient vendus seulement dans les pharmacies et qu'ils portent une mise en garde stipulant que « une utilisation excessive peut causer de sérieux problèmes du foie ».

Les recommandations du comité ont suscité des réactions diverses.

Le président de l'Association des fabricants de calmants sans prescription (Proprietary Association of Canada), M. J. Donald Harper, a critiqué les auteurs de cette étude parce qu'ils n'ont pas communiqué avec son association avant de présenter ces recommandations.



M. Harry Daniels, président du Conseil des indigènes du Canada, lors de sa conférence d'hier sur la Colline parlementaire, à Ottawa. (Photolaser CP)

Les Indiennes de Tobique, au N.-B., vont présenter leurs griefs aux conservateurs

(Par François Barbeau) — Opprimées et bafouées, mais sans défense puisque la loi sur les Indiens leur donne tort, une dizaine d'Amérindiennes accompagnées d'une vingtaine d'enfants entreprendront le 14 juillet une marche vers Ottawa où elles souhaitent pouvoir rencontrer le premier ministre, M. Joe Clark, et les nouveaux titulaires des portefeuilles de la Justice et des Affaires indiennes pour enfin obtenir justice.

Parties de la réserve de Tobique, au Nouveau-Brunswick, ces femmes bien déterminées à se faire entendre n'ont qu'à attendre dans leurs sourires et leurs yeux noirs, et de biens tristes mésaventures à conter.

C'est la Loi sur les Indiens qui les place dans cette malheureuse situation, en sanctionnant la perte de leur statut d'Indien dès qu'elles épousent un blanc. Par

contre, un Indien qui épouse une Blanche confère à cette dernière, automatiquement et pour toujours, le statut d'Indienne et les privilèges qui y sont rattachés.

En 1977, ces femmes déterminées ont occupé pendant un mois les locaux du conseil de la bande à Tobique, sans pour autant avancer d'un iota leur cause. Elles ont inscrit en 1978 une pétition devant la Commission des droits de l'homme des Nations unies, mais leur intervention devant ce prestigieux organisme n'empêche pas qu'elles doivent encore demander le droit à un toit sur la réserve, droit qui leur est le plus grand temps refusé.

En cette Année internationale de l'enfant, elles s'inquiètent de voir que les événements se répètent. Ce dont leurs mères ont été victimes, elles le sont maintenant, et elles craignent qu'à leur tour leurs enfants soient déposés et soumis à ces

tracasseries qui ne sont pas du fait des Indiens, soulignent-elles, mais de la loi de l'homme blanc.

Nous ne sommes pas assez nombreuses à la réserve pour nous faire entendre disant-elles, et les Indiennes sont disséminées à travers le Canada. Le gouvernement subventionne pourtant les associations d'Indiens, à coup de millions de dollars, mais pour les femmes, il n'y a rien.

Si toutes les femmes du Canada entendaient nos cris, nous pourrions peut-être en arriver à quelque chose, disent-elles, encore, en demandant l'anonymat, de

crainte de représailles dans leur réserve. Certaines d'entre elles ne craignent cependant pas de voir leur nom étalé dans les journaux. A témoin Sandra Lovelace, qui a dû quitter Tobique pour aller vivre à Fredericton. Elle est une des signataires de cette pétition déposée aux Nations unies, et se demande maintenant ce qu'elle pourrait faire de plus pour avancer sa cause et celle de ses soeurs.

À Ottawa, en plus de rencontrer le gouvernement et ses porte-parole, ces femmes indiennes ont invité toutes les ambassades à une réception au cours de laquelle elles entendent exposer leurs doléances. D'ores et déjà, elles devinent que les États-Unis, que l'URSS n'y assisteront pas, et que seuls les représentants des pays du tiers monde y seront.

Agression sexuelle

QUÉBEC (PC) — Selon une enquête du psychologue Sandra Byers, les trois quarts des femmes qui ont été victimes d'agression sexuelle connaissent leur agresseur.

Bien plus, 38% d'entre elles avaient participé volontairement à certaines activités sexuelles avec lui avant l'agression.

Dans cette étude qu'elle a présentée à une récente réunion de psychologues, Mme Byers a conclu que les hommes et les femmes ne semblaient pas se comprendre sur le sens du consentement à des relations sexuelles.

Car, après avoir accepté de participer aux premières phases de l'activité sexuelle, la plupart des femmes ont clairement manifesté leur détermination à ne plus continuer, mais n'ont pas été écoutées.

En plus de dire « non », ces femmes ont donné comme excuses qu'elles voulaient mieux connaître leur partenaire ou qu'elles craignaient d'être enceintes.

La résistance verbale, selon l'enquête, n'a rien donné dans presque tous les cas. Quant à la résistance physique, elle a mis fin à l'agression dans deux cinquièmes des cas.

Seulement cinq des 96 victimes d'agression interrogées ont alerté la police, la femme se disant qu'il s'agissait d'une question personnelle ou se sentant partiellement responsable de ce qui était arrivé.

Mme Byers a noté que les dossiers de police n'étaient pas une bonne source de renseignements sur les agressions sexuelles, puisque les femmes ne sont généralement pas portées à considérer comme viol une agression de la part de quelqu'un qu'elles connaissent.

Quelques chiffres sur notre justice

OTTAWA (PC) — Une étude de Statistique Canada a montré que les compagnies constituaient les principaux clients des tribunaux civils et qu'elles gagnaient plus souvent leurs causes que les particuliers.

L'étude a été faite par MM. Paul Reed et Craig McKie, de la section des statistiques de la justice de Statistique Canada. Elle concerne 13.815 causes de 1971, à l'exception de l'Ontario qui a refusé de collaborer.

L'étude montre que: 40% des causes viennent de compagnies qui poursuivent un particulier, la plupart du temps pour une dette non acquittée.

45% de ceux qui intentent des poursuites prennent un avocat, mais seulement 31% de ceux qui sont poursuivis ont recours aux services d'un avocat.

La moitié de toutes les causes se règlent à l'amiable. En cas de contestation, la partie qui a intenté des poursuites gagne 75% des fois.

L'étude montre également que: Les compagnies obtiennent la totalité ou une partie de l'argent réclamé dans 51% des cas, au regard de 29% pour les particuliers.

Les causes relatives aux contrats et à la propriété sont les plus nombreuses dans toutes les provinces, suivies des causes de blessures dans des accidents de la route.

Les deux chercheurs ont trouvé que la cause dure toujours plus longtemps dans le cas d'un particulier qui poursuit une compagnie, ce qui soulève « l'intrigante possibilité » de délais délibérés. Les femmes, d'un autre côté, sont rarement impliquées dans les poursuites civiles.

On n'a pas tenu compte, dans les statistiques, des causes de bien-être social ou de divorce.

Les fonctionnaires vont encore débrayer malgré les lock-out

QUÉBEC (PC) — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) n'a pas l'intention de réduire les moyens de pression qu'il a mis en branle, en dépit du fait que 500 de ses membres sont victimes d'un lock-out depuis le début de la semaine.

C'est ce qu'a fait savoir hier, au cours d'une conférence de presse, le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy.

Les moyens de pression utilisés au cours de la journée d'hier consistaient en grèves sporadiques dans les services de l'informatique des ministères du Revenu, des Finances, de l'Éducation, des Transports, des Communications et de la Régie de l'assurance-maladie, au Service des archives de la Sûreté du Québec et au courrier interne de tous les ministères.

M. Harguindeguy a indiqué par ailleurs que quelque 500 syndiqués demeuraient l'objet d'un lock-out.

Il s'agit de 350 préposés au traitement des données au Bureau des véhicules-automobiles, des 16 secrétaires administratifs de la Régie de l'Assurance-maladie, des 60 mécanographes du ministère du Revenu des 14 responsables de la gestion des systèmes au ministère des Communications.

M. Harguindeguy s'est élevé contre une déclaration faite précédemment par le ministre de la Fonction publique, M. De-

nis de Belleval, selon qui les grèves tournantes des fonctionnaires mettent en péril la distribution de services essentiels au public.

Reprenant un à un les services essentiels que M. de Belleval juge paralysés par les grèves, M. Harguindeguy a expliqué qu'ils n'étaient pas paralysés ou que leur paralysie n'était pas de la responsabilité du syndicat.

Ainsi, le contrôle de la qualité du lait assuré par le ministère de l'Agriculture demeure en vigueur car ce sont les informaticiens et non le personnel de laboratoire qui sont en grève.

Il en est de même, a-t-il dit, pour le Service aux pêcheurs qui, au ministère de l'Industrie et du Commerce, ne repère plus les bancs de poissons. « Une telle situation n'est pas préjudiciable aux pêcheurs puisqu'ils jouissent d'un revenu garanti », a-t-il dit.

De plus, M. Harguindeguy juge que l'émission des certificats d'études bloqués au ministère de l'Éducation par la grève n'empêche pas les diplômés du niveau secondaire de pouvoir s'inscrire dans les cégeps.

Quant aux demandes de prêts-bourses pour les étudiants, bloqués au même ministère, M. Harguindeguy n'en voit pas l'urgence puisqu'il s'agit de montants pour l'année scolaire 1979-80.

Front commun: les deux parties conviennent de faire relâche pendant le mois de juillet

par Paule des Rivières

Les responsables syndicaux et patronaux impliqués dans le renouvellement des conventions collectives des 190.000 membres du Front commun ont convenu de faire relâche, en juillet, après une série de rencontres exploratoires.

À la table centrale, où les partenaires du gouvernement et ceux des centrales CSN, CEQ et FTQ discuteront des salaires, des droits parentaux, du régime de retraite et des primes d'éloignement, il y aura deux jours de négociation par se-

maine à compter du premier août. Il est généralement souhaité que les enjeux majeurs, financiers et normatifs, soient bien identifiés au début du mois de septembre, pour le vrai relâche de l'automne.

Pour sa part, le Conseil d'information sur les négociations, chargé d'informer le public sur les enjeux de la négociation, les positions respectives des parties, les écarts séparant les parties (...), au plus tard à la date d'expiration d'une convention collective, soit le 30 juin dernier dans le cas du Front commun, a décidé de prendre 15 jours de plus pour rédiger son rapport.

Il est déjà certain, cependant, que les membres du Conseil d'information, que préside M. Léo Cormier, ne se lanceront pas dans de laborieuses analyses des enjeux, estimant qu'il est trop tôt pour les identifier. Le rapport du comité sera donc factuel et tirera ses données des rapports qui sont tenues de lui soumettre les parties.

On ignore encore si les syndiqués du Front commun — et aussi les 7.500 du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec — auront à l'automne comme seuls précédents à renouveler leur convention les 4.500 enseignants anglo-catholiques.

Parmi les groupes dont le calendrier précède d'un an celui du Front commun, les 36.000 fonctionnaires continuent de protester contre les offres salariales du gouvernement et la Fédération québécoise des 7.500 infirmiers et infirmières entendent poursuivre ses débrayages sporadiques et demeurer éloignées de la table

de négociation tant et aussi longtemps que le gouvernement ne modifiera pas ses offres.

Seul le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), qui regroupe 23.000 infirmières et techniciens, a promis de donner une réponse avant la fin du mois sur un sujet global de convention collective.

Ce qui fait que beaucoup de monde risque de se retrouver en grève à l'automne sans règlement et avec au moins un motif commun d'insatisfaction: les conditions salariales.

Pour ce qui est de l'aspect normatif des règlements à venir entre les comités patronaux et les divers syndicats du Front commun, peu de chemin a été parcouru depuis le début des rencontres, en mars, avril et mai. En fait, les parties qui devaient, en vertu des nouvelles lois, déposer leurs offres et demandes avant l'expiration des conventions collectives, se sont avant tout mutuellement expliquées leurs textes.

Dans certains cas, les employeurs ont modifié certaines clauses initiales qui, notamment en matière de droit de réunion, de cotisations syndicales et d'affichage, étaient en deca des conditions en vigueur.

Du côté de l'éducation, et notamment des 65.000 enseignants du primaire et du secondaire (CEQ), il y a eu 27 rencontres et des discussions sur la sécurité d'emploi, la permanence et autres statuts qui y sont reliés.

Les deux parties ont pris leur pause estivale sur une note d'entente: elles se sont, au bout de sept mois, entendues sur

AUJOURD'HUI

Dernière journée de la Rencontre des peuples francophones, à Québec.

La semaine de la sécurité nautique, organisée par le Conseil canadien de la sécurité, se poursuit jusqu'à samedi.

Dernière journée du congrès de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec, à Chicoutimi.

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: au Centre socio-culturel de Lacolle, 10 rue Sainte-Marie, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; sur la mezzanine du corridor Dupuis, dans la station de métro Berri-de-Montigny, de 11 h à 17 h 30; au Centre 2000, 3195 boul. Saint-Martin, à Laval, de 14 h 30 à 20 h 30.

Une «banque d'ici» plus forte

L y a plus de 15 ans que l'on évoquait, de loin en loin, mais toujours avec discrétion, le projet d'une fusion éventuelle de la Banque canadienne nationale et de la Banque provinciale du Canada. L'idée de cette réunion, si elle paraissait souhaitable aux milieux les plus progressistes de la communauté financière du Québec, se heurtait le plus souvent aux vieilles résistances que l'on appelle aussi des traditions...

C'est aujourd'hui chose faite, sous réserve naturellement de l'accord des actionnaires et de l'autorisation qui ne font aucun doute. Il n'aura donc fallu que deux mois de négociations secrètes pour aboutir à l'annonce de cette fusion dont la mise en oeuvre sera relativement rapide pour une opération de cette envergure: de 12 à 24 mois. Comment expliquer que l'on puisse réaliser soudain en temps record un projet qui paraissait si complexe il y a quelques années encore? Des facteurs de divers ordres expliquent pourquoi et comment MM. Germain Perrault et Michel Bélanger ont réussi à concilier les intérêts de l'une et l'autre institutions pour créer la nouvelle Banque nationale du Canada. On constate d'abord une évidence: la tendance est au regroupement des institutions bancaires dans les pays industrialisés. On observe aussi qu'une société bancaire, pour soutenir la concurrence très vive, doit offrir des services plus variés et pénétrer sur les marchés internationaux. Le contexte économique et social favorisait cette entente. Mais celle-ci ne serait pas nécessairement intervenue si, à la direction de la BCN et à la tête de la BPC, il n'y avait pas eu des hommes comme Germain Perrault et Michel Bélanger. Lucides et dynamiques, ils ont compris que les deux sociétés, laissées à elles-mêmes, ne parviendraient jamais à constituer l'entreprise impressionnante que la Banque nationale du Canada est appelée à devenir. Un autre facteur doit être évoqué: depuis l'accession de M. Bélanger à la présidence au début de 1977, la Banque provinciale a accompli des progrès étonnants qui confèrent à l'institution une force, un poids et une image dont la BCN devait tenir compte, au risque d'engager avec

la BPC une guerre de concurrence qui, en plus de l'affaiblir, eût été absurde dans le contexte québécois.

À la nouvelle Banque nationale du Canada, la BCN et la BPC apportent chacune des matériaux distincts. Les deux maisons se complètent bien. La Banque provinciale, ayant acquis Unity Bank de Toronto et la Laurentide Financial de Vancouver, a déjà constitué hors du Québec un réseau important; elle possède en effet plus de 80 succursales dans les autres provinces, dont la moitié en Ontario et 27 dans les Maritimes, tandis que les 35 succursales hors Québec de la BCN sont principalement situées en Ontario. En revanche, la Banque canadienne est plus sensible à la dimension internationale, ayant établi des filiales et des succursales en France, en Angleterre, aux États-Unis et aux Bahamas. La BCP s'est engagée depuis deux ans dans une campagne d'expansion et de rajeunissement qui la rendait plus attrayante aux nouvelles clientèles. Par contre, la BCN a développé de manière systématique et considérable le secteur des prêts hypothécaires et s'intéresse de près aux grands projets immobiliers. On sait qu'elle est associée à la Banque royale au sein de RoyNat, spécialisée dans l'investissement et le prêt industriel à long terme.

La Banque nationale du Canada, dont l'actif total atteindra une quinzaine de milliards, se classera désormais au cinquième rang des institutions bancaires canadiennes, tout juste derrière la Toronto-Dominion. Ce n'est pas le fait d'occuper le quatrième ou le cinquième rang qui compte pour une société bancaire comme celle qui vient de naître: c'est surtout que les deux institutions québécoises, en mettant en commun leurs avoirs, leurs services, leurs expériences, forment désormais une maison qui a sa place parmi les «grands» du secteur bancaire, une «banque d'ici» plus puissante qui pourra rayonner dans toutes les provinces et sur le plan international, qui pourra jouer dans l'univers financier un rôle auquel n'auraient pu prétendre, du moins à moyen terme, la BCN et la BPC si elles n'a-

vaient pas opté pour l'union.

On aura noté avec quelle insistance MM. Perrault et Bélanger ont indiqué que le regroupement n'entraînera pas de mises à pied, de sorte qu'aucun des 16,000 employés en place n'est menacé de perdre son emploi. Il se peut que des compressions se révèlent indispensables comme en témoigne déjà l'intention exprimée par les deux hommes de fermer celles des succursales qui seront plus nuisibles qu'utiles. Mais le roulement du personnel est d'ordinaire élevé dans des sociétés bancaires, et moins aux échelons des employés de succursales, atteignant même 17% pour les personnels des deux banques. Ce n'est pas à ce niveau que la Banque nationale du Canada éprouvera des difficultés. Il lui faudra se préoccuper du recrutement de cadres moyens et supérieurs pour remplacer ceux qui seront bientôt admis à la retraite. La nouvelle entreprise, pour soutenir la concurrence, aura besoin de sang neuf. On ne le trouve pas en quantité suffisante dans le personnel actuel des deux institutions qui fusionnent. De même la Banque nationale du Canada sera-t-elle appelée à créer des services qui existaient à peine à la BCN et à la BPC, en particulier un service de recherche économique. Tels sont quelques-uns des défis auxquels devra faire face la nouvelle équipe de direction qui, outre MM. Bélanger et Perrault, réunira des hommes comme Jean Machabée, vice-président et directeur général en chef de la Banque Provinciale, et Jacques Douville, vice-président exécutif et directeur général en chef de la BCN, sans compter la longue expérience de Léo Lavoie, président du conseil de la BPC.

La constitution d'une équipe dynamique, jeune, compétente, capable d'affronter les exigences que suscite cette heureuse fusion, est de loin plus importante que la construction d'un nouveau siège social. La naissance de la Banque nationale du Canada marque une étape vitale dans l'histoire économique du Québec. On le doit au dynamisme de Michel Bélanger et à la clairvoyance de Germain Perrault.

Michel ROY

LETRES AU DEVOIR

Le droit à l'éducation chrétienne

Pour ceux qui n'ont pu suivre l'évolution de notre système scolaire depuis une vingtaine d'années il est peut-être difficile de comprendre ce qui se passe aujourd'hui à l'école Notre-Dame-des-Neiges. Il y avait au début de cette évolution le mouvement laïc de langue française, composé d'environ trois mille membres, dont un dixième très actifs; leur objectif était la laïcisation de notre système scolaire, c'est-à-dire exclure l'église de l'organisation de l'enseignement.

Cela est devenu une réalité dès la prise en charge par le ministère de l'Éducation. Notre gouvernement alors a donné à ce petit groupe bien plus qu'il demandait, et avec la coopération de certains fonctionnaires ils ont atteint leur objectif dans très peu de temps, ce qui leur a permis de dissoudre leur mouvement et pour ceux qui voudraient en savoir d'avantage, leurs documents ont été déposés à notre bibliothèque nationale.

Il restait que l'école confessionnelle catholique continuait d'exister au niveau élémentaire et secondaire là où il

y avait une direction et des professeurs pour l'animer.

Cela ne faisait pas l'affaire d'un certain groupe de non-croyants hostile à l'enseignement de la religion catholique, ils étaient environ une cinquantaine regroupés dans l'association pour le respect du droit à l'exemption, quand les catholiques seront en minorité, ils perdront le contrôle de leurs écoles, après l'église ce sera au tour des parents catholiques d'être exclus de l'organisation de l'enseignement dans leurs écoles. Il faut dire ici que jamais ce groupe n'a revendiqué une école pour lui-même.

L'école pluraliste qu'on nous propose a fait ses preuves au niveau de l'enseignement supérieur, il n'y a plus question d'éducation chrétienne dans ce haut-lieu, c'est une des raisons pour lesquelles il y a actuellement une pénurie de professeurs qualifiés pour répondre aux besoins de

l'enseignement dans l'école catholique.

C'est pour toutes ces raisons qu'un grand nombre de parents catholiques sont regroupés en association, composée actuellement d'environ cinquante mille membres, ils savent que l'école catholique est un droit indénié et sacré pour leur communauté et ils travaillent à le promouvoir.

Il est regrettable que certains théologiens critiquent cette association et notre pasteur Mgr. Paul Grégoire pour le travail qu'ils font pour assurer à nos enfants une éducation chrétienne.

S'ils pouvaient réfléchir un peu sur les conséquences de leurs actes, peut-être que l'Esprit-Saint les aiderait à comprendre la situation et au lieu d'aider certains non-croyants à détruire ce qui reste de l'école catholique, ils travailleraient eux aussi à trouver les solutions qui s'imposent pour donner à nos enfants une éducation chrétienne à laquelle ils ont droit.

Raymond DUMAS

Montréal, 28 juin

Esquisse d'un tribunal d'arbitrage

Mon expérience professionnelle de 35 années dans le champ de l'organisation ouvrière, de la négociation de conventions collectives de travail, ainsi que la direction de multiples grèves, incluant le secteur public, m'amène, aujourd'hui, à proposer au gouvernement provincial ainsi qu'aux employés du secteur public et parapublic un nouveau mécanisme de règlement des litiges qui naissent, suite aux négociations de leurs conventions collectives de travail.

Depuis le jour où l'ex-gouvernement Lesage accepta de passer une législation autorisant les employés de l'État à s'organiser en association ouvrière avec la prérogative de forcer la négociation de leurs conditions de travail, incluant le droit de faire la grève si il n'y avait pas entente, la province de Québec a connue l'escalade de l'anarchie et du désordre social.

Ce que tous ont vécu, depuis 1965, a démontré que le droit de grève dans le secteur public est une formule de pression contraire à l'ordre public et quelle conduit à l'anarchie, quelle viole et brime les libertés individuelles et collectives des citoyens. Les grèves sau-

ges qui ont lieu présentement dans les hôpitaux nous permettent de déclarer que notre société est devenue barbare, qu'elle a perdu le sens de ses responsabilités et de ses valeurs non seulement humaines mais chrétiennes.

Afin de restaurer cette paix sociale tant désirée par tous, et afin de donner justice à toutes les parties, je propose au gouvernement provincial ce qui suit:

1. Passer une loi abolissant le droit de grève dans le secteur public mais la remplacer par un tribunal d'arbitrage dont les sentences seraient finales et exécutoires sous peine de sanctions très sévères, incluant la prison des chefs ou personnes qui refuseraient de s'y soumettre.
2. Ce tribunal serait composé de cinq commissaires apolitiques (n'ayant jamais fait de politique partisane) et nommés à vie, tout comme les juges de nos cours de justice traditionnelles.
3. Deux de ces commissaires devraient être des juristes compétents en matière de relations de travail.
4. Deux autres de ces commissaires devraient être des

diplômés de l'École nationale d'administration publique de la province de Québec ou de toute université reconnue.

5. Le cinquième, un comptable agréé, compétent en analyses des budgets d'administrations publiques.
6. Ce tribunal aurait uniquement comme juridiction de décider des clauses ou items qui auraient trait aux questions monétaires, c'est-à-dire, salaires, etc. et aucune partie au litige ne pourrait se présenter devant ce tribunal tant et aussi longtemps que toutes les clauses normatives de leur convention n'auraient été négociées, qu'il y ait eu entente.
7. Ce tribunal devrait disposer d'un département de chercheurs et statisticiens. Ce tribunal pourrait ainsi entendre de trois à quatre litiges par mois tout comme le faisait la Commission provinciale anti-inflationniste Castonguay de 1976 concernant les maximums de hausses de salaires permises.

René HARMENGNIES
ex-permanent syndical
retraité

Québec, 28 juin.

La solution de la banquise

Le présent débat constitutionnel suscite un tel affrontement de thèses que les esprits s'échauffent dangereusement. Fort d'à-propos, une salubre bouffée d'air frais nous parvient d'un philosophe de la très austère capitale du Canada (LE DEVOIR 23-5-79). Pour nous guérir du mal canadien, M. Théodore F. Geraets, directeur du département de philosophie de l'Université d'Ottawa, a tiré de son garde-manger conceptuel une proposition qui risque de faire bouler de neige (si on l'examine à tête refroidie, bien entendu). Comme l'étoile polaire scintillant dans la nuit, M. Geraets nous «éclaire» sur la nature réelle de notre dilemme. Nouveau partage des pouvoirs? État bi-national? Souveraineté-Association? Faux-fuyant méridionaux que tout cela car, il suffirait d'y penser, le problème est d'abord et avant tout géographique. Et la solution? C'est le Grand Nord, véritable banquise à laquelle Canadiens et Québécois doivent s'agripper s'ils veulent éviter de sombrer dans l'abîme.

M. Geraets met le doigt sur une caractéristique fondamentale de l'histoire des Québécois. Ayant été, par la grâce de Sa Majesté, épargnés des excès démocratiques des révolutions américaine et française, nous avons dû canaliser notre ferveur collective dans des visions et des missions. Ainsi, pendant qu'à genoux, à l'ombre des clochers, nous admirions nos curés-coloniateurs semant la Bonne Nouvelle aux quatre vents, les Anglais, ces mesquins, investissaient et récoltaient des profits. Par la suite, alors que nos grands-parents établis-

saient de brillants exploits démographiques, fournissant de la sorte une abondante main-d'œuvre aux usines de la Nouvelle-Angleterre et aux chantiers de l'Outaouais, nos prosaïques anglosaxons écrivaient l'épopée de l'Ouest. Que quelques milliers d'Amérindiens et de Métis aient servi de dormants au chemin de fer transcanadien, n'enlève rien, évidemment, à la grandeur de cette oeuvre unificatrice.

Hélas, au début du 20e siècle notre essentielle complémentarité menaçait de se rompre. Heureusement, deux glorieuses guerres mon-

diales nous offraient la chance de verser ensemble, à l'étranger, notre sang biculturel. Dommage qu'une poignée de Québécois ingrats aient refusé de se laisser conscrire allègrement. Maintenant, le son de trompettes s'est tu, et malheur, même l'oléoduc transcanadien et la voie maritime du St-Laurent n'arrivent plus à nous faire marcher côte-à-côte vers des lendemains qui chantent.

En vain, depuis deux décennies de multiples efforts ont été consacrés à nous sortir de la «slush» constitutionnelle dans laquelle nous pataugeons d'une mare à l'autre. C'est à M. Geraets qui revient l'honneur de nous avoir présenté l'unique vision du Canada de l'avenir qui ne soit un mirage: l'unité par le froid (plus il gèle, plus on se colle, n'est-ce pas?). Devant cet argument «iceberg», Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts peuvent cesser leurs petits jeux et aller se rabibiller et les indépendantistes, ces morveux, en prennent pour leur rhume puisque à -50°F, pas question de faire igloo à part!

Madeleine KEMP,
Hull, le 10 juin

Olivier Charlier, violoniste, une révélation

Le 13e concours international de musique de Montréal, qui avait lieu en juin à la Place des Arts, était consacré cette année à la discipline du violon. Il y avait 29 concurrents représentant 14 pays.

Parmi les finalistes, Olivier Charlier (de France), qui n'a que 18 ans, est celui qui m'a le plus impressionné. Il m'a d'emblée conquis au départ, lors de l'épreuve préliminaire, par sa très belle sonorité, à la fois riche et nuancée, dans la Sonate de Beethoven (op. 24), dite «Sonate du Printemps», jouée avec piano.

Il possède un art des contrastes et s'exprime avec une perfection et un charme envoûtant, rappelant celui de Vladimir Horowitz, au piano.

Par ailleurs, on constate chez lui de l'autorité, de la fougue, une forte personnalité. Et avec cela une grande maturité, un goût très sûr, une horreur de l'outrance et de la démesure, qui étonnent chez un artiste de cet âge.

Je n'hésite pas à dire que de

tous les concurrents à ce concours, il est celui qui a donné la meilleure interprétation de la Sonate de Beethoven.

D'autre part, il a fait preuve de mêmes qualités, avec en plus des dons exceptionnels comme virtuose, lors de la deuxième épreuve et de l'épreuve finale, en jouant avec l'OSM l'Introduction et Rondo capriccioso (op. 28) de Saint-Saëns et la Symphonie espagnole (op. 21) de Lalo.

Son interprétation de ces deux pièces de grande virtuosité a démontré, de façon éclatante, qu'Olivier Charlier, en plus de ses éminentes qualités comme artiste et comme musicien, maîtrisait à la perfection la technique de son instrument. Et cela sans la moindre anxiété apparente, dans la joie, sans bavure et de façon étonnante.

C'est à mon avis le violoniste le plus complet que j'ai entendu à ce concours et la révélation de cet événement international.

sera dans un avenir rapproché pour la France, ce qu'a été dans le passé Jacques Thibaud, au début de ce siècle, un ambassadeur extraordinaire de l'Art français.

Docteur Paul LETONDAL
Deux Montagnes, 14 juillet

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovrin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$65 par année, six mois \$36; trois mois \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois \$38, trois mois \$27. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur \$150 par semaine. Tarif de rabonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

ACTUALITÉ

La francophonie sévère

par Jean-V. Dufresne

Organisée à la hâte, la Rencontre des peuples francophones ne promettait de rester pas à ses participants un déploiement spectaculaire, hormis les fêtes du Festival d'été qui viennent s'y greffer le soir. Nous sommes loin de la Superfrancofête de 1974, et c'est davantage une brochette de communications savantes et magistrales que les 250 délégués venus d'une vingtaine de pays ont été invités à consommer cette année dans les salons de l'Auberge des Gouverneurs.

À vrai dire, le ton de cet exercice verbal sur la langue française véhicule de civilisation évoque plutôt le style inaugural d'une polyclinique dans le Gabon des années 50 ou d'une école primaire dans l'arrière-pays de La Sagouine, alors que les participants auraient préféré un échange d'expériences

de vécu au niveau du quotidien d'aujourd'hui.

En somme, des discours à l'enfilade, qui ne sont pas tous dépourvus d'intérêt, sans doute, mais qui volent parfois à une altitude si haute qu'on se demande si l'Auberge des Gouverneurs n'aurait pas dû, par prudence, pressuriser la salle où ils ont eu lieu.

Et à en juger par le ton des conférenciers, la langue française, ma foi, est fort mal empoigné dans le monde. Le directeur de la Maison de la francité de Bruxelles, M. André Patris, évoquant la menace qui pèse sur les francophones comme sur les autres minorités, y voit «une question de vie ou de mort d'une civilisation séculaire».

Le directeur de la délégation du Québec dans la capitale belge, M. Jean-Marc Léger, estime quant à lui que le plus grand péril aujourd'hui, au-

delà des iniquités sociales et économiques, c'est le «génocide culturel», et que la réponse au nivellement culturel propagé par l'expansion des multinationales est dans «l'exaltation du singulier». On a l'impression que si jamais la langue française meurt, le monde entier sera frappé d'un mutisme irréversible.

Le moins qu'on puisse dire est que la langue française «véhiculaire» a déperné avec une rapidité singulièrement géométrique depuis la Superfrancofête ou alors, et tout s'explique, elle ne reprend réellement vie que lorsqu'elle s'exprime au rythme des tambourinaires du Burundi ou des violoneux du comté de Charlevoix.

Impression superficielle, certes, mais on aurait voulu entendre ces gens venus d'ici et d'ailleurs nous dire dans des termes plus simples comment ils vivent notre langue — leur langue — dans leurs rapports quotidiens et af-

fectifs à l'aube déjà visible du 21e siècle. Rien de moins «informel» donc que cette rencontre qui se voulait pourtant intime et chaleureuse.

Ce n'est, dit-on, qu'un temps d'arrêt et le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, sous l'égide de qui a lieu la rencontre, souhaiterait vivement, si cela est possible, l'année prochaine, sans prétendre répéter l'unique et coûteux succès de la Superfrancofête, rallier dans les vieux murs de la Capitale les plus vives et les plus neuves expressions de la francophonie comme elle se vit en 1980 par le théâtre, la musique, la danse et la poésie.

D'ailleurs, le Québec sait toujours mieux accueillir de cette manière, et quelle occasion alors, pour les doctes occasionneurs, de se délier les jambes et de retrouver une jeunesse et un espoir qu'ils n'ont sûrement pas encore perdus.

REPRIQUE

Le CAP et Montréal

par Storrs McCall et Alex K. Paterson

MM. McCall et Paterson sont coprésidents du Comité d'action positive (CAP). Ils répondent ici à un éditorial de Lise Bissonnette, publié dans notre édition de samedi dernier.

Depuis sa création en décembre 1976, le Comité d'action positive n'a cessé de lutter en faveur de deux objectifs: tout en reconnaissant la primauté de la langue française, assurer le maintien au Québec d'une communauté anglophone dynamique, animée d'un esprit créateur et capable de prendre part à la vie publique et, par ailleurs, collaborer avec d'autres groupes en vue de préserver les liens qui, au niveau fédéral, unissent le Québec au reste du Canada. Or, d'après votre éditorial du samedi 30 juin, il apparaît que certaines personnes ne montrent guère d'enthousiasme envers ces objectifs.

Notre étude sur les sièges sociaux, que vous avez présentée avec discernement et objectivité dans LE DEVOIR du 28 juin, nous a été inspirée par les signes d'affaiblissement manifestés par Montréal et constatés par bien des gens. Lorsqu'un patient consulte un médecin, celui-ci l'examine et établit un diagnostic avant de prescrire un traitement. En apprenant la nature de son mal, le patient risque d'être bouleversé et de contester le diagnostic. Mais s'il sait qu'il existe un traitement pour la maladie et que le médecin et d'autres personnes sont prêts à le soutenir, il reprend espoir.

C'est sur un tel espoir que débouche notre analyse. Il convient de remarquer que plusieurs études publiées avant la nôtre avaient signalé le lent déperissement économique de Montréal. Votre récent éditorial reflète l'attitude d'un patient qui refuse d'entendre parler de maladie. Vous ne retenez que les points négatifs,

repousse tout espoir et critique le médecin plutôt que de l'aider à trouver un remède. Selon un vieil adage, il ne faut jamais tuer le porteur de mauvaises nouvelles. Nous aimerions ajouter: «Faisons en sorte que les mauvaises nouvelles se transforment en bonnes nouvelles.»

Résumons les principaux points soulevés relativement à notre étude. Tout d'abord, notre analyse, qui a porté sur toutes les entreprises montréalaises d'au moins 20 employés, a révélé que 132,000 personnes occupant des emplois de type siège social avaient en fait des postes mobiles et pouvaient très bien exercer leurs fonctions dans une autre province. Ce chiffre, bien supérieur à celui d'autres études strictement limitées aux grandes sociétés, atteste l'envergure du problème.

Deuxièmement, notre étude a révélé qu'entre 1972 et 1977, Montréal avait connu une certaine croissance, se traduisant par une augmentation du nombre d'emplois de l'ordre de 5.1%. Voici un chiffre qui ne justifie pas votre pessimisme.

Troisièmement, les chiffres inquiétants que vous citez concernant la baisse du nombre d'emplois, dans des circonstances très défavorables, ne sont pas tirés de notre étude, mais d'un article du *Montreal Star*. Or, selon les hommes d'affaires ayant répondu à notre propre enquête, la probabilité de circonstances entraînant la pire baisse du nombre d'emplois n'est que de 4%.

Quatrièmement, notre enquête a révélé que, sous réserve de certains aménagements dans les dispositions d'admission scolaire de la Loi 101 (et non pas d'un retour à la liberté de choix, comme vous le suggérez), d'un abaissement des impôts au niveau antérieur au budget d'avril 1978, et d'un résultat pro-fédéraliste au référendum, Montréal retrouverait sa croissance normale. Vous soutenez que la publication des résultats de cette enquête équivaut à un chantage. Nous estimons au contraire que ces résultats ne peuvent que redonner espoir à tous

ceux qui sont soucieux de l'avenir de Montréal.

Cinquièmement, vous affirmez que notre étude est «hypothétique» et repose sur des «données subjectives». Rien de plus vrai. Toute étude qui essaie de prévoir l'avenir, sans que l'issue de certains événements ne soit connue, est forcément «hypothétique» et basée sur des «données subjectives» puisqu'elle repose sur l'opinion des personnes interrogées. Comme vous le faites remarquer, les résultats de notre enquête ont été confirmés par le CRQP, après consultation de 115 hommes d'affaires anglophones et francophones. Nous n'avons rien à ajouter en faveur de notre méthodologie.

Mais revenons à ce mot «chantage», qui ne devrait être utilisé qu'avec la plus grande prudence. Peut-on assimiler à un chantage une étude qui prédit, en cas de séparation du Québec, un chômage massif dans cette province? Dans l'affirmative, il faudrait également assimiler à un chantage une récente étude publiée par le ministre des Affaires intergouvernementales qui prévoit une perte de 647,500 emplois au Québec en cas de rupture complète des échanges commerciaux normaux avec le reste du Canada. Le ministre des Affaires intergouvernementales essaierait-il d'exercer un chantage sur la population du Québec?

Le Comité d'action positive se préoccupe de l'avenir de Montréal, comme le fait d'avoir entrepris cette étude en témoignage. Ce que nous voulons, c'est arrêter l'exode des entreprises et favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans notre ville. Nous parviendrons plus sûrement à ces fins si tous ceux qui ont foi en Montréal unissent leurs efforts.

Vous estimez que notre rapport cherche à porter préjudice aux relations entre les deux communautés. Nous espérons qu'après réflexion elle se rendra compte que notre attitude, depuis le début et jusqu'à notre plus récente étude, est en fait dictée par des mobiles tout à fait opposés. Si,

grâce à nos efforts communs, Montréal regagne son rang de métropole du Canada, nous en bénéficierons tous, si nous échouons dans cette entreprise, nous devrons tous en supporter les conséquences.

Tâchons donc de travailler tous ensemble, avec amour, au redressement de notre ville. Cessons de nous accuser mutuellement de chantage ou de parti pris chaque fois que nous nous penchons sur un problème qui, en l'attente d'une solution, blesse les esprits. Faisons plutôt face au problème ou au défi en amis qui, en travaillant pour une cause commune, se rapprochent de jour en jour.

Nous savons de quelle maladie souffre Montréal. Le Comité d'action positive est prêt à travailler 24 heures par jour pour trouver un remède. Dans toute la province de Québec, aucun journal n'est plus influent et plus respecté pour ses opinions que LE DEVOIR. Étes-vous prêt à vous joindre à nous en cette période critique où notre ville a tant besoin d'aide, en vue de travailler à la recherche commune d'une solution?

Problème de lecture: j'ai écrit samedi la façon dont le Comité d'action positive a présenté, après son enquête, les conditions de la croissance de Montréal était «un franc marchandage, si ce n'est du chantage». Je me situe donc plus près de la thèse du marchandage, même si la nuance est mince. Au reste, la réplique même du comité confirme cet esprit de troc: la santé économique de la métropole contre des amendements à la Loi 101, des modifications au régime fiscal et une défaite péquiste au référendum. Si le Comité prétend travailler «avec amour» au redressement de notre ville, on conviendrait que cet étrange «amour» ignore les dimensions moins matérielles des choix des Québécois. Enfin, LE DEVOIR, tout respectueux qu'il soit des objectifs du Comité d'action positive, n'a pas à faire fi de son propre rôle critique, si valable que soit la croisade qu'on lui propose.

Lise BISSONNETTE

Le Québec et le parrainage des réfugiés

par Régis Vigneau

Sous-ministre adjoint au ministère de l'Immigration, M. Vigneau résume ici les principales dispositions du programme québécois de parrainage des réfugiés.

programme de parrainage par les groupes ou les corporations.

Comme la grande partie des frais inhérents à l'accueil et à l'adaptation de ces réfugiés seront à la charge des groupes qui les parraineront, les réfugiés accueillis au Québec, à l'intérieur de ce programme, ne seront pas comptés dans le quota québécois. Afin d'encourager les groupes qui désirent parrainer, le gouvernement québécois versera à chaque groupe parrain de trois personnes ou plus, une subvention de \$400. De plus, le gouvernement québécois accordera aux réfugiés parrainés une modique allocation de subsistance pour ceux qui devront suivre des cours de français dans les COFI. Bien entendu, ces réfugiés, tout comme leurs groupes parrains, pourront recevoir l'aide du gouvernement québécois dans la recherche d'emploi. Ils seront admissibles aux programmes universels d'aides tels l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation. De leur côté, les groupes devront s'engager à subvenir aux besoins essentiels des réfugiés qu'ils parraineront. Cela veut dire qu'ils s'engagent pour une période d'un an à les loger, les habiliter, les nourrir.

Mais bien plus que cet engagement légal de subvenir à leurs besoins essentiels, les groupes parrains devront se sentir responsables de leur adaptation au Québec. Particulièrement conscients que leur rôle ne se limite pas à celui d'un père nourricier, ils auront pour mission de recevoir avec chaleur et dignité des individus ou des familles qui, dans bien des cas, auront

vécu au cours de ces derniers mois, sinon de ces dernières années, dans des conditions infra-humaines. Cette responsabilité ne se mesure pas en termes d'argent mais s'évalue à l'aune de la solidarité humaine. C'est à cette solidarité humaine planétaire que le gouvernement du Québec fait appel chez ses concitoyens.

Essayons maintenant de répondre à quelques questions.

Qui pourra parrainer?

1. Toute corporation privée, sans but lucratif et qui n'est pas un parti politique, qui a une place d'affaires au Québec, pourra parrainer, à condition bien sûr qu'elle démontre à un fonctionnaire de l'Immigration du Québec qu'elle en a les moyens.

2. Tout groupe de 5 personnes ou plus, âgées de 18 ans et résidant au Québec, pourra également parrainer. Là encore, il leur faudra faire la preuve qu'elles ont collectivement les moyens financiers d'assumer ce parrainage.

À quoi s'engagent les parrains?

Formés en corporations ou en groupes privés, les parrains s'engagent à subvenir aux besoins essentiels des parrainés réfugiés qu'ils recevront. Ces besoins essentiels comprennent la nourriture, le vêtement, les nécessités domestiques et personnelles ainsi que les autres frais afférant à l'habitation d'une maison ou d'un logement. À titre d'exemple, si un groupe veut parrainer une personne seule de plus de 18 ans, ce groupe devra disposer d'un surplus de revenu mensuel net de \$253. Par contre, si le groupe veut recevoir une famille composée du père, de la mère et de 2 enfants de moins de 18 ans, il devra disposer alors d'un surplus de revenu mensuel net de \$482.

Quelle sera la durée de l'engagement?

L'engagement légal du groupe est d'un an, à partir de la date de prise en charge.

Cela signifie qu'à moins de raisons exceptionnelles devant être acceptées par le ministère de l'Immigration du Québec, les groupes s'engagent à subvenir aux besoins essentiels de leurs parrainés. Advenant le cas où le groupe ne satisfait pas ses engagements, il serait alors possible de poursuites judiciaires. Mais il est bien évident que si l'engagement légal n'a qu'une durée d'un an, l'engagement moral est certes plus important. Nous croyons qu'une fois l'engagement légal terminé, le groupe aura toujours de devoir moral de suivre les parrainés qu'il aura fait venir et de veiller à leur parfaite adaptation au Québec.

Qui peut-être parrainé?

Les réfugiés reconnus comme tels aux termes de la convention des Nations-Unies ainsi que les personnes dans une situation particulière de détresse. C'est dire que le programme québécois de parrainage s'adresse bien sûr aux réfugiés indochinois mais également aux réfugiés chiliens ou aux ressortissants de l'Europe de l'Est.

Le groupe parrain doit-il connaître les noms des personnes qu'il veut parrainer?

Cela n'est pas nécessaire. Bien entendu, si le groupe parrain se présente avec une demande précise comportant le nom des individus ainsi que le lieu où ils sont présentement localisés, le ministère de l'Immigration du Québec, par ses fonctionnaires en poste à l'étranger, mettra tout en oeuvre pour localiser les personnes désignées. Toutefois, un groupe pourra se présenter aux fonctionnaires du MIQ et demander à parrainer une ou plusieurs personnes, laissant aux agents du ministère le soin de trouver ces personnes. Si le groupe parrain se contente d'indiquer le nombre de personnes qu'il veut parrainer, la procédure sera beaucoup plus rapide.

L'entrée au Canada d'un groupe parrainé est-elle automatique?

Non. L'admission de ces personnes au Canada relève du gouvernement fédéral qui demeure entre autres responsable des contrôles médical et sécuritaire.

Où les groupes devront-ils s'adresser pour faire une demande de parrainage?

Tous les groupes qui veulent parrainer des réfugiés devront s'adresser à l'un ou l'autre des endroits suivants:

MONTREAL:

COFI Alain-Grandbois
4273, Drolet
Montréal H2W 2L7
Tél.: 849-4548

COFI du Nord
8305, rue Saint-André
Montréal H2P 1Y7
Tél.: 384-7052

COFI Olivier-Asselin
3205, boul. St-Joseph est
Montréal H1Y 2B6
Tél.: 527-2181

COFI de Lévis
5940, boul. Monk
Montréal H4E 3H4
Tél.: 873-2595

Ministère de l'Immigration
du Québec
355, rue McGill
Montréal H2Y 2E8
Tél.: 873-3558

QUÉBEC:

COFI de Québec
860, Pere Marquette
Québec G1S 2A4
Tél.: 643-1435

TROIS-RIVIÈRES:

COFI de la Mauricie
800, rue Niverville
Trois-Rivières G9A 2A8
Tél.: 375-7500

HULL:

COFI de l'Outaouais
430, boul. Alexandre Taché
Hull J9A 1M7
Tél.: 771-6236

SHERBROOKE:

COFI de l'Estrie
172, rue Short
Sherbrooke J1H 2C5
Tél.: 566-0607

Tous les groupes parrains seront-ils admissibles à la subvention de \$400?

Non. Compte tenu de la situation particulière qui prévaut en Asie du Sud-Est, seuls les groupes désireux de parrainer des réfugiés indochinois seront admissibles à la subvention.

Sera-t-il possible de parrainer des enfants mineurs non accompagnés?

Oui. Toutefois, le groupe qui voudra parrainer un enfant mineur non accompagné devra au préalable avoir obtenu du Centre de services sociaux de sa région un document à l'effet qu'il a pris connaissance des dispositions prises par le garant pour accueillir cet orphelin ou cette personne mineure et qu'il ne s'y oppose pas. Mentionnons qu'il y aura peu de jeunes enfants à parrainer ou adopter.

Qui paie le transport au Québec des parrainés?

Le gouvernement canadien consent des prêts sans intérêt aux réfugiés qui n'ont pas les moyens de payer leurs frais de transport.

Nous avons essayé de répondre aux principales questions que se posent des personnes intéressées à parrainer des réfugiés. Pour toutes informations supplémentaires, on est prié de contacter les représentants du ministère de l'Immigration du Québec aux endroits plus haut indiqués.

Nous souhaitons que ce programme de parrainage québécois vienne en aide aux plus démunis d'entre nos frères et qu'il permette à la population québécoise par ses églises, diocèses, paroisses, syndicats, clubs sociaux, chambres de commerce et autres de faire sa part.

REPRIQUE

Sondages: élitisme vaut mieux que populisme

ENTRE les folies politiques des partis et celles des maisons de sondages, la position « élitiste » des experts hors-maison serait encore la plus folle, tel est du moins l'avis de Vincent Lemieux dans son commentaire contre toute réglementation de la diffusion des sondages préélectorales ou préférendaires. « L'idéologie de l'expert qui élève le pauvre peuple mystifié n'est pas ce qui honore le plus les universitaires » (LE DEVOIR, 26/6/79). D'accord avec cela, mais les maisons de sondage et/ou leurs commanditaires qui tripotent plus ou moins volontairement les données (et cela est arrivé et arrivera encore, ici et ailleurs) est bien pire encore. N'enrons pas dans les détails plus ou moins sales relevés à plusieurs reprises. On nous dira: ce sont des exceptions, soit. Mais s'en tenir au principe « l'exception confirme la règle » devient une position un peu faible du point de vue éthique et épistémologique, surtout dans un contexte électoral ou référendaire « exceptionnel ». Ceci dit, la vision élitiste que Monsieur Lemieux attribue au Comité des sondages de la Société québécoise de science politique et de l'association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF) révèle nettement un manque d'information sur l'argumentation sous-jacente à la position du Comité. Reprenons-en ici les recommandations:

1) que la publication soit accompagnée d'un minimum d'information sur la méthodologie;

2) que les données et les rapports de sondages publiés fassent l'objet d'un dépôt légal, de telle façon que toute personne voulant vérifier les résultats soit en mesure d'y avoir accès;

3) que de nouveaux résultats de sondages ne puissent pas être publiés durant la semaine qui précède le vote, afin que les résultats accumulés puissent faire l'objet d'examen critiques et de commentaires de toutes les parties intéressées.

L'argument, le voici résumé, et laissons aux détracteurs la charge de la falsification:

1) il y a des sondages plus ou moins bons, parfois mauvais;

2) la loi de la concurrence et de l'auto-régulation est inopérante dans un champ subventionné par des groupes partisans;

3) les informations fournies par les sondages diffèrent en tout point des informations journalistiques courantes en ce sens

par Isabelle Lasvergnas-Grémy et Alain Massot

Les auteurs sont membres du Comité des sondages de la Société québécoise de science politique et de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française. Le Comité avait une première fois fait connaître sa position en cette page le 21 mai dernier, dans un texte intitulé « Il faut réglementer les sondages ». Il répond ici à une critique du sociologue Vincent Lemieux, de l'Université Laval, parue en notre édition du 26 juin.

qu'elles sont:

- scientifiques,
- anonymes (on ne connaît pas les informateurs),
- produites à huis clos,
- et ne peuvent être validées que sur l'examen des diverses opérations techniques nécessaires pour les produire. D'ou les recommandations I et II du Comité. Seules, ces deux mesures rendent pos-

MEMOIRAGE

Nicaragua: l'isolement d'un régime oppressif

par Pierre Beaucage

L'auteur est professeur au département d'anthropologie de l'Université de Montréal.

LES récents événements au Nicaragua ont attiré l'attention mondiale sur ce petit pays d'Amérique centrale. Certains aspects de la dictature de Somoza, « l'ami le plus fidèle des

sible le travail critique, des experts bien sûr, mais aussi et en premier lieu, celui des journalistes eux-mêmes. Et s'il y a désaccord sur la validité d'un sondage, le débat doit être public comme c'est le cas pour toute controverse scientifique. On ne sanctionne pas par décret et dans quel quelcun office privée la validité des données et des connaissances scientifiques, pas plus que la réputation ou le statut d'expert ne suffit pour cautionner automatiquement la scientificité des sondages.

Loin de vouloir restreindre et monopoliser le débat entre experts (à l'opposé, donc, de la solution française qui remet à un comité d'expert juriste la fonction de censeur), les deux premières recommandations du comité permettraient une discussion publique reposant sur des renseignements complets et précis, difficilement accessibles dans l'état actuel des choses, et dans certains cas, « top secret ». La recommandation sur le dépôt des rapports et des données de sondages, permettant de constituer des archives publiques d'une grande valeur, se présente alors, par ses objectifs et dans son esprit, comme une mesure non-élitiste en rendant public ce qui en tout état de cause appartient de droit à la collectivité.

Il semble bien que ce soit en suivant cette même logique que la Commission des droits de la personne ait entériné les

deux premières recommandations, en attendant un débat public avant de se prononcer sur la dernière, laquelle, en effet, est plus délicate.

Elle suit pourtant en toute logique. Si l'épreuve de validation d'un sondage repose exclusivement sur l'examen attentif des diverses opérations techniques effectuées, il est nécessaire de maintenir un certain laps de temps entre le dernier sondage et l'heure « H », afin précisément de rendre compte, si nécessaire, de sa qualité, et bien sûr, biaisé ou truqué. Car la légitimité « politique » de cette dernière recommandation repose précisément sur le fait que les sondages peuvent avoir un impact sur l'opinion. Sans quoi, cette mesure n'aurait pas sa raison d'être.

La question des divers effets des sondages est largement débattue dans les milieux de spécialistes. Mais contrairement à ce que M. Vincent Lemieux prétend, aucune étude ne démontre de façon probante l'annulation mutuelle de ce qu'en jargon de métier on nomme les « bandwagon effects » ou « underdog effects ». En outre si l'on peut théoriquement supposer qu'une telle annulation est possible dans un contexte électoral nord-américain classique, de non polarisation idéologique, les plus grands doutes sont permis en ce qui concerne la situation de la campagne référendaire où nous assiste-

rons à une radicalisation extrême des enjeux.

Mais entendons-nous bien, quoi qu'il en soit, nous ne reprochons pas aux sondages d'influencer les électeurs dans leur prise de décision; pour tout citoyen, évaluer sa stratégie de vote en fonction de ce qu'il connaît des prévisions de distribution de l'ensemble de l'électorat est une attitude parfaitement logique et responsable. Et l'on ne voit pas en effet comment on pourrait juger pernicieuse cette retombée toute naturelle des sondages. Mais ce que nous voulons éviter c'est que sous couvert de leur aura scientifique des sondages erronés dont on ne pourrait faute de temps dénoncer les biais, soustraient aux lecteurs la véritable information sur l'état de l'opinion, et à toutes fins pratiques, viennent fausser purement et simplement le jeu démocratique. Dans le débat actuel, en argumentant sur les effets bénéfiques, on nous des sondages dans la formation de l'opinion publique, on rate la question centrale qui est bien plus: la fiabilité et l'honnêteté des sondeurs est-elle à toute épreuve? Et suffit-il à n'importe quel producteur de sondages d'évoquer le recours à cette technique pour parer l'information présentée de l'apparence de la scientificité, de l'objectivité et de la non partisanerie? C'est un fait, les sondages s'insèrent dans le processus électoral et

si, sous le couvert d'une objectivité trompeuse des pseudo-sondages interfèrent dans le jeu démocratique n'y a-t-il pas lieu d'intervenir? En la matière le problème crucial réside donc dans le lieu mitoyen entre le champ scientifique et le champ politique. Voilà pour l'argument. Reste à démontrer la pertinence des modalités techniques qui en découlent.

Faut-il préserver une période « vierge » de deux semaines, six jours ou bien quarante-huit heures? C'est un problème qualitatif qu'on peut reformuler comme suit: plus le laps de temps est long, meilleure sera l'expertise. Dans une telle conjoncture et compte tenu des enjeux, cela peut varier d'une réanalyse complète des données à la simple vérification des procédures usuelles. Il suffit de maximiser la qualité de l'expertise en minimisant le danger des effets pervers provoqués par de mauvais sondages.

Si les deux premières recommandations étaient appliquées, il est possible qu'un délai de quarante-huit ou soixante-douze heures soit suffisant pour que s'exerce la vigilance des journalistes; un délai de huit jours favoriserait une évaluation plus en profondeur. Discutons de cela, mais l'argument demeure, et sur le fond, mieux vaut prévenir au risque d'être accusé d'élitisme que de laisser faire par populisme.

Etats-Unis » dans la région, commencent à être connus: la répression y est apparue sous son vrai jour lors de l'assassinat d'un journaliste américain, sous les caméras de télévision, par cette bande de tueurs à gages que Somoza a baptisés la « Garde nationale ».

Ayant séjourné moi-même assez longuement en Amérique centrale il y a quelques années, je voudrais ici apporter d'autres éléments d'information qui permettront de mieux comprendre le sens réel du soulèvement populaire qui se déroule là-bas.

Parler d'un revenu annuel « moyen » de \$300 par habitant a peu de signification dans un pays où la moitié de la population a moins de \$100, tandis qu'à l'autre extrême, la famille Somoza dispose d'une fortune de plus de \$500 millions, contrôlant, directement ou indirectement, les deux tiers de l'activité économique du pays, (commerce, transport, banques...). Signalons que cette fortune s'est accrue de plusieurs dizaines de millions lors du tremblement de terre de 1972. Somoza et ses proches ayant tout bonnement empêché une grande partie de l'aide internationale destinée aux sinistrés.

Dans ce pays où la terre est abondante et relativement fertile, la sous-alimentation chronique frappe une grande partie de la population. Les paysans sont découragés de produire des vivres (maïs, haricots, riz) en raison des fermages exorbitants exigés par El patron (Somoza) qui administre les terres publiques (une grande portion des terres arables appartient à l'Etat) comme son domaine privé. Les plus démunis affluent dans les villes, où ils viennent grossir le nombre des sans-emplois (40%, avant le début de l'insurrection).

La férocité avec laquelle les Somoza écrasent toute opposition depuis 45 ans a

dépassé les frontières des républiques centro-américaines. Pour les Honduriens, par exemple, les dictateurs militaires locaux font figure de novices en comparaison avec les Somoza qui eux, « tiennent le pays bien en mains ». La « Garde nationale » se comporte dans le pays comme une véritable armée d'occupation, particulièrement dans les campagnes, où l'isolement l'assure d'une impunité complète. Des Indiens miskito, au nord du pays, ont vu leurs femmes et leurs filles violées par les militaires, quand elles n'étaient pas emmenées de force dans les bordels des villes-garnison!

Avec les Somoza comme chiens de garde, les entreprises étrangères ont pu tirer du pays des bénéfices ronds. Leur pénétration s'accéléra avec la seconde guerre mondiale, quand, à la faveur de la hausse du prix métaux, ont mit en exploitation les gisements miniers du nord du pays. Parmi celles qui profiteront de cette curée, on trouve des entreprises américaines comme le géant Asarco, et aussi des compagnies canadiennes comme Noranda Mines, qui y fit son premier — et combien lucratif — investissement étranger en 1943. J'ai pu causer avec un ouvrier des Minerales, réfugié au Honduras après s'être querellé avec un contremaître despotique: « Tôt ou tard, ils m'auraient descendu. On ne plaisante pas là-bas... »

C'est sur ce fond de misère et d'oppression qu'on peut comprendre l'isolement progressif de Somoza, débouchant sur le soulèvement populaire. Pour les paysans ruinés, pour les ouvriers et les mineurs auxquels on interdit toute forme d'organisation, pour la petite-bourgeoisie urbaine, privée de toute liberté d'expression, et même pour une fraction de la bourgeoisie nationale (celle qui ne participait pas aux bénéfices repartis par Somoza), ce régime

en vint à être perçu comme la source de tous les maux, l'obstacle à tout changement. Au cours de la dernière année, le Front sandiniste de libération nationale aura su unir, autour de son programme minimal, toutes les forces opposées à la dictature. Entre-temps, Somoza lui-même se chargeait de montrer au peuple, par l'assassinat du journaliste Joaquín Chamorro, qu'il rejetait tout « dialogue », toute « solution pacifique ». C'est cette vaste unité de toutes les couches de la population qui distingue la lutte armée actuelle des nombreux mouvements de guérilla qui ont fleuri en Amérique latine depuis 1960 (23 pour le seul Nicaragua). Ces derniers, qui ne surent pas se lier étroitement aux revendications populaires et s'en tinrent le plus souvent à une seule forme de lutte (le « foyer de guérilla ») purent être isolés et anéantis par la dictature.

Les sandinistes ont aussi obtenu un appui très large à l'extérieur, ce qui leur permet présentement de déjouer les plans américains. Par le passé, les Marines venaient à la rescousse des dictateurs en difficulté, comme ce fut le cas en République dominicaine en 1965. Mais les choses ne sont plus aussi faciles aujourd'hui: l'opinion publique américaine ne veut pas d'une nouvelle Indochine et Carter n'a pu convaincre la majorité des pays membres de l'Organisation des États américains d'y envoyer une « force de paix » qui aurait permis de remplacer en douce Somoza par un homme acceptable pour la bourgeoisie locale. Même le Conseil de défense centro-américain (CONDECA) mis en place par les États-Unis en 1964 pour que les six pays d'Amérique centrale « se prêtent assistance » en cas d'insurrection semble impuissant: les gouvernements de Costa-Rica et de Panama, soucieux de prendre une certaine distance par rapport à Washington, ont reconnu le gouvernement provisoire (formé par l'op-

position à Somoza), tandis que les dictatures guatémaltèques et salvadoriennes préfèrent se tenir à l'écart, ayant déjà trop à faire pour mater les mouvements populaires internes.

La seule porte qui semble encore ouverte à Washington pour intervenir, serait l'immunité de la superpuissance soviétique, par Cubains interposés, dans le conflit nicaraguayen. Cette éventualité apparaît peu probable, dans la conjoncture actuelle, et ce, pour deux raisons. D'abord le Front sandiniste, qui dirige sur le terrain la lutte armée, n'a aucun intérêt à donner aux Américains le prétexte idéal pour justifier une intervention qui pourrait sauver Somoza, du moins à court terme. D'autre part, les patriotes nicaraguayens n'ont sûrement pas oublié que les éléments pro-soviétiques, à l'intérieur comme à l'étranger, les ont taxés d'« aventurisme » jusqu'à tout récemment, et ont dénoncé leur tactique de s'appuyer sur toutes les forces démocratiques et d'avoir recours à l'insurrection armée. Cuba a cherché dernièrement à « prendre le train en marche » en reconnaissant avant tout le monde le gouvernement provisoire. Le peuple nicaraguayen est trop conscient des sacrifices énormes que lui coûte sa libération de la domination américaine pour échanger un impérialisme contre un autre.

Il restera bien des questions à régler au Nicaragua après le départ de Somoza: au sein de l'opposition, le fossé est énorme entre la bourgeoisie locale, qui n'aspire qu'à un assouplissement du régime, et les éléments révolutionnaires, qui aspirent à une démocratie pour le peuple et à une véritable indépendance nationale. Mais ce qui est certain, c'est que le peuple nicaraguayen paie suffisamment cher, présentement, le droit de pouvoir décider lui-même de son avenir, sans interventions ni pressions étrangères.

BIBLIOTHÈQUE

Un pays de transit

Ce n'est pas encore la panique: nous en sommes à l'éternement. On additionne ce qui nous est soustrait. C'a été d'abord le retrait des investissements, ensuite le déménagement de sièges sociaux, qui a entraîné le transfert des cadres.

Et voilà que ça recommence. D'autres départs se font. Cette fois, c'est le sport qui est touché: Jacques Lemaire part pour la Suisse et Scotty Bowman pour Buffalo.

Si on n'y prend garde, Gilles Villeneuve ira s'établir en Californie et M. Pierre Trudeau s'exilera à New York.

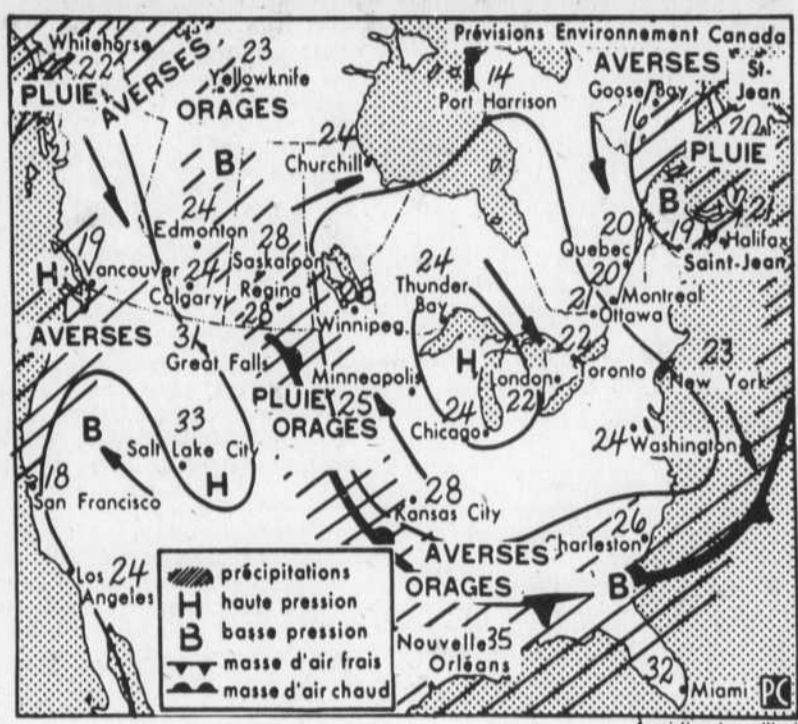
Des alarmistes vont plus loin. Ils voient déjà les Canadiens de Montréal en route pour Vancouver et les Expos planter leur tente à Toronto.

Mais ce ne sont pas là des fuites; au contraire, ce sont des élans. Le Québec, voyez-vous, est comme le journalisme: il mène à tout pourvu qu'on en sorte.

Pourquoi? Parce que le Québec est un tremplin, et qu'il faut commencer par habiter chez lui. Autrement, comment expliquer que les Conservateurs et le NPD veulent si fort s'y installer?

Albert BRIE

L'AMÉRIQUE



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: dégagement, ensoleillé et passages nuageux, max. 16, vendredi: ensoleillé.

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Laurentides, Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux et éclaircies, quelques averses, max. 18, vendredi: ensoleillé.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ciel variable. Max. 21, vendredi: ensoleillé.

Québec, Estrie, Beauce: ciel variable, possibilité d'averse, max. 19, vendredi: ensoleillé.

Rivière-du-loup, Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux et averses, max. 16, vendredi: dégagement.



◆ Tellier

partie du budget de \$11 millions.

Le gouvernement attend même de visionner deux films traitant de l'unité canadienne, commandés par le Centre, avant de donner le feu vert à leur projection dans les salles de cinéma et à la télévision.

« Le travail sur ces deux films est terminé à 95%, on ne peut donc pas l'arrêter puisque les contrats ont été signés », a-t-on précisé.

Dans son évaluation du travail effectué par le Centre, le rapport analyse l'opportunité de consacrer des centaines de milliers de dollars à des études sur le textile qu'à la tournée à travers le Québec d'une caravane distribuant des dépliant.

De plus, il a été possible d'apprendre que le premier ministre Joe Clark n'avait pas encore déterminé le rôle que devrait jouer le gouvernement fédéral dans la campagne référendaire au Québec. « Il n'y a pas de consensus sur le sujet ».

Le bureau du premier ministre étudie actuellement la possibilité que M. Clark joue le rôle d'un médiateur entre le Québec, qui présenterait alors une formule de fédéralisme renouvelé, et le Canada anglais. Jouissant d'une position plus avantageuse que celle de son prédécesseur, M. Clark pourrait ainsi soumettre alors des formules de compromis.

◆ Francophones

ressources sans risquer de compromettre la qualité de ses services ».

À la CFP, on note que les 60,000 postes que les conservateurs veulent éliminer par attrition ne visent pas seulement la fonction publique comme telle, mais aussi les sociétés de la Couronne, la GRC, etc... bref près de 60,000 emplois directs ou pas de l'État. En outre, on ose croire à la CFP que le gouvernement tiendra compte des modalités d'exécution suggérées par tous les organismes chargés de le conseiller, parmi lesquels il y a bien sûr la CFP.

Pour ce qui est du rapport Lambert, M. Gallant et l'un de ses commissaires, M. John Edwards, ont apporté leur contribution au débat public la semaine dernière en commentant d'une manière critique ses recommandations. Globalement, MM. Gallant et Edwards pensent que le rapport Lambert attache une trop grande importance aux structures et pas assez aux hommes qui ont à oeuvrer à l'intérieur de ces mécanismes. Ils croient que l'application du rapport, en ce qui concerne les structures internes, ajouterait à la rigidité tout en éliminant l'équilibre qui existe actuellement entre le Conseil du trésor et la CFP par exemple.

Pour parler plus spécifiquement du rapport annuel, les chapitres consacrés aux francophones et aux femmes apparaissent encore une fois comme les plus intéressants.

Tout d'abord, il semble bien que 1978 marque un plafonnement dans l'embauche de francophones par l'administration fédérale. Il n'y a pas d'explication unique à ce phénomène; l'austérité gouvernementale est un facteur, mais il y a aussi les conditions du marché du travail au Québec, où de nombreuses entreprises anglophones insistent tout à coup pour avoir des francophones dans leurs cadres.

Globalement avec une participation de 26,2% dans l'administration fédérale, les francophones ne sont pas sous-représentés par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Mais pour que les francophones jouent un rôle significatif au sein de l'administration fédérale, leur représentation devrait être équilibrée dans les différentes composantes de l'administration. Ce n'est pas le cas présentement.

Les francophones se retrouvent surtout concentrés dans les catégories du soutien administratif (30,5%) et de l'exploitation (26,8%), mais ils sont beaucoup moins présents dans les catégories des techniciens (18,1%), des scientifiques (19,3%), sans oublier la haute direction (20,7%).

En outre, les francophones sont davantage concentrés dans les fonctions de subalternes que dans les fonctions de gestion supérieure. Chez les cadres, on a le tableau suivant: subalternes (25%); intermédiaires (21%); supérieurs (18%); haute direction (5X) (20%). Ce déséquilibre se reflète évidemment dans les salaires.

À la suite de ces statistiques, on ne s'étonnera pas d'apprendre que les francophones sont proportionnellement moins promus que les anglophones. En 1978, 23% des promotions ont été dévolues aux francophones contre 77% à des anglophones. Pour assurer le seul maintien de la représentation actuelle par niveau hiérarchique, il aurait dû y avoir près de 1,000 promotions de plus chez les francophones.

Globalement, la diminution de 1% des francophones dans l'ensemble de l'administration n'est pas très significative. On

l'attribue essentiellement à la réduction du personnel dans la formation linguistique.

On note également une plus grande mobilité chez les francophones. Il semble que plusieurs Québécois ne viennent à Ottawa que pendant quelques années pour acquérir de l'expérience et qu'ensuite ils retournent au Québec dans l'entreprise privée.

M. Gallant a même soutenu hier au cours de la conférence de presse que si la situation de l'entreprise privée au Québec était meilleure, on aurait pu avoir « une saignée » en 1978, ce qui veut dire que certains francophones ne restent à Ottawa que par nécessité.

Du reste, à l'intérieur même de l'administration fédérale, on note depuis quelques années une certaine tendance vers la concentration de francophones au Québec et d'anglophones en Ontario. La situation paraît très stable ailleurs.

Ainsi au Québec en 1977 les fonctionnaires fédéraux francophones constituaient 92,4% de l'ensemble; en 1978, leur représentation atteignait 93,4%. À l'inverse, la représentation anglophone en Ontario est passée de 96,4% à 97,3%. Il faut noter que ces statistiques ne tiennent pas compte des fonctionnaires installés dans la région de la capitale nationale, où la représentation francophone est de 42,1% à Hull et de 30,9% à Ottawa.

Le rapport de la CFP ne fait évidemment aucun commentaire sur les réactions des fonctionnaires à la venue d'un nouveau gouvernement. À ce que l'on sache à ce jour, seuls les professeurs de langue, déjà échaudés par l'austérité du gouvernement Trudeau, ont eu un sursaut de nervosité avec l'arrivée des conservateurs.

Il semble que dans l'ensemble les francophones attendent de voir quelle attitude prendra le gouvernement Clark à leur endroit. On aura une meilleure idée dans cinq ou six mois.

Pour les femmes fonctionnaires, 1978 aura été relativement une bonne année. Alors que le nombre d'hommes a diminué de 3,682, celui des femmes a augmenté de 101. Il s'agit d'une hausse de 0,5% par rapport à 1977. La fonction publique avait donc 96,023 femmes à son service en 1978, ce qui représentait 34,4% de l'effectif total.

Le taux de promotion pour les femmes est équivalent, dit la CFP, au taux de leur participation à des groupes professionnels largement représentatifs. Elles bénéficient également de possibilités de formation et de perfectionnement égales à leur r-présentation.

En 1978, les femmes composaient 79,4% de la catégorie « soutien administratif ». La CFP note que quoique l'on fasse pour modifier cette tendance, il n'en reste pas moins que la très grande majorité des candidatures soumises le sont par des femmes.

Le recrutement de femmes par la CFP semble dépasser généralement, et même de fort loin dans certains cas, les possibilités qu'offre le pourcentage de femmes obtenues par un diplômé universitaire. La représentation féminine dans les groupes de gestion du personnel et administration des programmes a augmenté de plus de 20% en deux ans.

Les femmes en outre s'intéressent à des domaines réservés jusqu'ici aux hommes. Par exemple, on retrouve de plus en plus de femmes comme pompiers, agents de services correctionnels, gardiens de phares, contrôleurs aériens et agents de services agricoles. Les gestionnaires ont été invités à inclure des femmes dans les jurys de sélection.

D'autre part, les femmes quittent la fonction publique à un rythme bien supérieur à leur taux de participation. En 1978, le nombre des démissions des femmes a doublé celui des hommes.

Enfin, pour les femmes comme pour les francophones, la CFP estime qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que l'égalité complète ne devienne un fait accompli.

Mais, on n'est plus à l'ère de la pré-histoire. À la CFP même, l'un des deux commissaires est une femme, Mme Anita Szlczak, qui ne donne absolument pas l'impression de vouloir piétiner les droits de la femme.

◆ CEE

mienne contre un navire allemand remorquant des réfugiés attendus en Allemagne de l'Ouest.

Au Parlement britannique, le Premier ministre Margaret Thatcher a réaffirmé que « le Vietnam devrait être catégoriquement condamné pour l'expulsion de tous ces gens ».

Le communiqué qui clôturera la conférence de l'ANZUS (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis), qui s'est ouverte hier à Canberra et à laquelle participe le secrétaire d'État américain Cyrus Vance, contiendra aussi très probablement une condamnation du Vietnam.

Les États-Unis font pour leur part pression en direction des nations du Sud-Est asiatique. Washington a avisé la Thaïlande, les Philippines, Singapour, la Malaisie et l'Indonésie que si elles reposaient au large les réfugiés, leurs relations avec les États-Unis pourraient en souffrir « sérieusement ».

L'Indonésie pour sa part va demander au Vietnam, par l'intermédiaire de son ambassadeur, de prouver qu'il met tout en oeuvre pour endiguer le flot des réfugiés. En cas d'échec, les rapports entre les deux pays seraient hypothéqués, dit-on officiellement à Djakarta. En même temps, les Indonésiens se plaignent que la Malaisie repousse les réfugiés dans leur direction. « Nous ne pouvons accepter les ordres jetés par un voisin », a déclaré un fonctionnaire indonésien.

En outre, la Malaisie et la Thaïlande ont annoncé hier qu'elles n'étaient toujours pas disposées à ouvrir leurs frontières aux réfugiés indochinois tant qu'elles n'auraient pas reçu de sérieux assurances de pays tiers sur la création de centres d'accueil.

Deux cents autres réfugiés ont par ailleurs saboté hier leurs embarcations au large de la côte est malaisienne de Trengganu comme l'avaient fait auparavant huit cent de leurs compagnons d'infortune lundi et mardi.

Les autorités malaisiennes leur ont fourni des abris provisoires sur les plages en attendant qu'une décision soit prise à leur sujet. On apprend de source officielle que les deux cents réfugiés d'hier sont d'ethnie chinoise.

Les garde-côtes malaisiens monteront désormais à bord des bateaux de réfugiés pour éviter de nouveaux sabotages, indique-t-on de source bien informée.

La réunion du conseil national malai-

Les JOYEUX RASSEMBLÉS



sien de la sécurité, mardi sous la présidence du ministre de l'Intérieur le tan Sri Ghazali, a pris d'autre part de nouvelles mesures pour resserrer la surveillance le long des côtes. Les forces de sécurité affectées à cette tâche vont passer de 2,500 à 3,500 et l'appui des hélicoptères et des avions malaisiens sera plus important.

À la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande, le contentieux entre la Croix-Rouge internationale et le gouvernement de Bangkok s'alourdit. Les autorités thaïlandaises avaient sévèrement critiqué l'organisation internationale qui exigeait l'ouverture de la frontière thaïlandaise aux réfugiés du Cambodge, qualifiant cette prise de position d'ingérence dans les affaires intérieures de la Thaïlande.

Par la voix de son porte-parole à Bangkok, la Croix-Rouge a maintenu sa position et affirmé qu'elle avait à plusieurs reprises offert ses services au gouvernement thaïlandais qui s'est plaint souvent de la charge financière représentée par les réfugiés.

L'ancien premier ministre japonais, M. Takeo Fukuda, a annoncé de son côté que l'aide financière de son pays aux réfugiés indochinois en Thaïlande serait prochainement de 1,000 millions de baht (50 millions de dollars).

M. Fukuda a ajouté au cours d'une conférence de presse que le Japon était prêt à accueillir 1,000 réfugiés actuellement en Thaïlande. Pourtant six personnes seulement auraient demandé jusqu'à présent à venir s'établir au Japon.

Pour sa part, le gouvernement belge consacrera 1,5 millions de dollars à l'accueil de 600 réfugiés vietnamiens avant la fin de cette année, a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. La plupart des réfugiés recueillis en Belgique viendront de Thaïlande. Le porte-parole a précisé que s'ils n'ont pu obtenir du travail au bout de deux mois, les réfugiés pourront bénéficier de la législation sociale belge. La Belgique a, en outre, accordé 700 visas à des réfugiés du Sud-Est asiatique dans le cadre de la politique de réunion des familles.

D'autre part, le croiseur italien Andrea Doria a quitté hier le port de la Spezia pour porter aide aux réfugiés vietnamiens. L'unité sera accompagnée à partir de Tarente par deux autres navires italiens, le croiseur Vittorio Veneto et le navire-poussier Stromboli. La mission de secours des trois unités italiennes doit durer jusqu'au 7 août prochain.

« Les naufragés qui seront recueillis durant la mission pourront, sur la base des accords diplomatiques en cours, être transférés en Italie par voie aérienne ou rester à bord pour venir en Italie », précise un communiqué du ministère de la Défense.

Enfin, le prince Morodom Sihanouk est prêt à défendre la cause des réfugiés cambodgiens à la conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine qui se tiendra à Genève les 20 et 21 juillet, a déclaré hier un porte-parole du prince. L'ancien chef de l'État du Cambodge, qui se trouve actuellement à Pyongyang en Corée du Nord, a été prié par diverses organisations de Cambodgiens vivant à l'étranger, de les représenter à Genève, a précisé le porte-parole.

Celui-ci — M. Nhiek Tiouloung, ancien premier ministre agissant au nom du « Comité pour un Cambodge neutre et indépendant », de l'Association générale des Khmers outre-mer et d'autres organisations — a déclaré qu'il avait envoyé un télégramme à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, pour lui demander d'inviter le prince à assister à la conférence de Genève, qui est placée sous les auspices de l'ONU.

M. Tiouloung a ajouté: « Nous avons demandé au prince Sihanouk de représenter tous les réfugiés cambodgiens à la conférence de Genève... Il a répondu immédiatement qu'il était prêt à s'y rendre. Nous attendons des nouvelles de M. Waldheim ».

◆ GRC

Dare a tenu à rappeler les propos de l'ancien ministre libéral.

Avant la venue de M. Fox en tant que solliciteur général, les renseignements portant sur les installations téléphoniques et la possibilité de faire une opération PUMA au même moment étaient donnés verbalement au ministre, a-t-il fait savoir.

Sous les régimes de MM. Francis Fox et Jean-Jacques Blais, les renseignements étaient également fournis par écrit, a-t-il indiqué. De plus, le général Dare a indiqué que depuis six semaines environ, les renseignements fournis sont plus complets.

« De plus en plus le ministre est impliqué dans les opérations », a-t-il précisé. D'autre part, interrogé au sujet d'une lettre signée par l'ancien solliciteur général, M. Warren Allmand, mais préparée par la Gendarmerie royale du Canada, M. Dare a reconnu que les renseignements pouvaient être trompeurs.

Le secrétaire de l'Agence de presse libre du Québec, M. Jacques Houperl, tenta d'obtenir des explications sur la provenance de cinq dispositifs d'écoute électronique découverts dans les locaux de la rue Beaudry, le 21 novembre 1973.

M. Dare avait alors préparé une suggestion de réponse où l'on pouvait lire: « Malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous expliquer la présence des microphones que vous dites avoir été soigneusement dissimulés dans le plafond de votre bureau ».

Il appert que cette lettre ne fut jamais envoyée à l'APL, mais M. Dare ne s'est pas caché pour dire qu'il arrivait assez souvent que la GRC suggère des réponses trompeuses.

Le rythme de croissance des prix des aliments a ralenti en avril

OTTAWA (PC) — Le rythme de croissance des prix des aliments a fortement diminué le mois dernier, surtout par suite de la baisse du prix de la viande.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a laissé savoir hier que la hausse des prix est à présent de 9,3% supérieure à celle de l'an dernier. Il y a un mois, l'indice marquait une hausse de 15,2% sur le même mois de l'an dernier.

Les prix des aliments n'ont augmenté que d'un dixième de pour cent durant les cinq semaines du sondage effectué du 18 mai au 22 juin. Des baisses importantes ont été constatées pour le bœuf, la volaille et les fruits en conserve. Ce qui a contribué à compenser la hausse des fruits et légumes frais, des oeufs et des produits laitiers.

D'après le ministère, un régime alimentaire pour une famille de quatre personnes coûtait en moyenne \$60,78 en juin, soit 30 cents de plus qu'en mai, et \$5,89 de plus qu'en juin 1978.

Les résultats de ce sondage constituent une bonne nouvelle pour les consommateurs: les chiffres indiquent que le rythme de la hausse des prix des aliments continue de ralentir depuis avril.

Le taux annuel de hausse du panier de victuailles normal relevé lors du sondage a atteint un sommet de 21,9% en mars, soit le point le plus élevé depuis cinq ans environ.

Les prix de la volaille ont fléchi de 2%, notamment en raison de la baisse du poulet attribuée à une augmentation de l'offre.

Le porc était en légère diminution en

juin par rapport au mois précédent et à l'an dernier.

Par contre, les fruits et légumes frais ont renchéri par suite d'une augmentation du prix des bananes et de la hausse saisonnière des pommes.

Toujours d'après le ministère, les céréales et les denrées panifiables ont subi une faible augmentation au cours du dernier sondage. Le prix de l'huile et de la graisse a monté quelque peu par suite d'un renchérissement du shortening, de la margarine et de l'huile de table.

Le renchérissement du café et du thé a fait monter l'indice des prix du secteur boissions.

Le ministère fait remarquer à ce sujet que le prix du café est en baisse depuis le sommet atteint à la mi-1977. Mais il semble que la tendance pourrait cesser à cause des dégâts causés aux caféiers du Brésil en mai.

D'après le sondage effectué dans 12 villes du pays, le coût d'alimentation moyen d'une famille de quatre personnes était de \$60,78 par semaine. Mais ces chiffres varient d'une région à l'autre.

Voici les coûts, ventilés par ville, avec les chiffres de l'an dernier entre parenthèses:

- Saint-Jean-de-Terre-Neuve, \$68,44 (60,22); Charlottetown, \$62,68 (57,06); Halifax, \$59,71 (54,33); Saint-Jean, N.-B., \$62,45 (55,66); Québec, \$58,61 (51,97); Montréal, \$58,60 (53,03); Ottawa-Hull, \$61,84 (53,74); Toronto, \$62,12 (55,34); Winnipeg, \$63,91 (57,42); Regina, \$64,64 (58,29); Edmonton \$62,94 (58,04); Vancouver, \$62,26 (59,37).

Un vaccin contre la carie dentaire?

LONDRES (Reuter) — Des dentistes britanniques affirment avoir mis au point un vaccin pour les enfants qui éliminerait pratiquement la carie dentaire.

Le professeur Bretram Cohen, directeur du service des recherches du département de dentisterie de l'Académie royale de chirurgie, a dit que le vaccin a été élaboré au bout de neuf ans de recherches en utilisant des singes.

Sur deux animaux vaccinés il y a neuf ans, l'un n'a aucune carie et l'autre seulement une dent superficiellement cariée.

« Je ne vois pas pourquoi le vaccin ne pourrait pas être utilisé sur des êtres humains avec un égal succès. Mais il faut nous livrer à de nouvelles expérimentations avant d'atteindre ce stade, a déclaré le professeur Cohen.

Les Témoins en congrès

L'un des faits saillants du congrès inter-provincial que les Témoins de Jéhovah tiendront au stade olympique du 19 au 22 juillet sera la parution de l'édition centenaire de leur principal périodique, *La Tour de Garde*. De 6,000 exemplaires en juillet 1979 ce journal est passé à plus de 9,200,000 exemplaires en 82 langues aujourd'hui.

Les Témoins se proposent de visiter tous les foyers de la région métropolitaine le vendredi matin de leur congrès afin de présenter l'édition spéciale de ce journal et inviter tous les citoyens à assister à leur rassemblement.

Démissions à la Ligue des droits

À la suite de la démission de cinq employés syndiqués, la Ligue des droits et libertés fonctionnerait actuellement au ralenti en l'absence de la majeure partie de son personnel permanent.

Accrédité depuis l'an dernier, le syndicat venait de renouveler sa convention collective lorsque ses membres ont remis leur démission en bloc, lors de l'assemblée générale de la LDL (l'ex: Ligue des droits de l'homme) le 2 juin dernier.

Les démissionnaires ont accusé certains membres du conseil d'administration de pratique antisyndicale, et d'aller à l'encontre de principes que l'organisme s'efforce de promouvoir et de défendre.

Baisse dans la construction

Moins d'emplois étaient disponibles dans les métiers de la construction au Québec, durant les trois premiers mois de cette année, que pour les périodes correspondantes depuis 1972. C'est ce que rapportait mardi l'Office de la construction du Québec.

Le nombre d'heures-homme a diminué de 13% par rapport au premier trimestre de 1978, et le niveau d'activité était de 30% inférieur à la moyenne des sept dernières années.

La construction domiciliaire a continué de diminuer pour atteindre son plus bas niveau depuis 1967, au dire de l'OCQ. Au regard de l'an dernier, elle a baissé de 40%, notamment au chapitre des logements à louer dans les grandes villes.

L'Office prévoit une légère remontée vers la fin de l'année, mais l'activité pour cette année et le début de 1980 demeurera la plus faible depuis 1972.

Le Times pourrait disparaître

LONDRES (Reuter) — Des pourparlers entre la direction et les syndicats qui pourraient amener une reparation du Times ont commencé hier à Londres.

Il s'agit d'ententes possibles par une sortie partielle de l'impasse provoquée par une intervention de Lord Thompson, propriétaire canadien du journal et des autres publications du groupe.

Les directions du Times et du Sunday Times, qui ne paraissent plus depuis fin novembre, cherchent à obtenir des garanties des syndicats pour que les publications ne soient pas perturbées et pour qu'un accord intervienne sur les nouvelles technologies.

« L'atmosphère n'est pas euphorique, mais nous sommes encouragés, a déclaré un porte-parole du plus vieux quotidien britannique. Il est impossible de dire quand nous reparaitrons, mais cela pourrait se faire dans quelques semaines. »

M. Barry Fitzgerald, négociateur pour les syndicats, a déclaré de son côté: « On parle maintenant le même langage ».

5 juillet par la PC et l'AP

Il y a 149 ans aujourd'hui, une armée de 37.000 Français prenait Alger, ce qui marquait le début d'une ère coloniale devant durer jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, en 1962.

1977 — Au Pakistan, Zulfikar Ali Bhutto est renversé par l'armée.

1976 — Jose Lopez Portillo est élu président du Mexique.

1970 — Un avion canadien s'écrase en tentant de se poser à Toronto: 109 morts.

1969 — Tom M'Boya, dauphin du président Jomo Kenyatta, du Kenya, est assassiné à Nairobi.

1959 — La Sarre devient le 11e land et est intégrée au système économique de l'Allemagne fédérale.

1948 — La Grande-Bretagne promulgue le National Health Act qui institue la gratuité des soins médicaux.

1932 — Oliveira Salazar est élu premier ministre du Portugal et institue un régime fasciste.

1865 — William Booth crée à Londres l'Armée du salut.

— Ils sont nés un 5 juillet: Phineas Taylor Barnum, impresario américain (1810-1891); Cecil Rhodes, colonisateur anglais fondateur de la Rhodésie (1853-1902); Jean Cocteau, écrivain français (1889-1963).



La traduction automatique?

par Louis-Paul Béguin

Il est question de plus en plus d'une machine (on sait qu'elles sont devenues les génies de notre monde moderne, les machines automatisées et autres électroniques merveilleuses), sorte de calculatrice capable de traduire de l'anglais au français, et vice-versa, non seulement des mots, mais des phrases entières.

Come bien des spécialistes de ce domaine, je reste sceptique. Les combinaisons de sens, d'expressions, de figures de style sont si nombreuses dans une langue qu'il faut une mémoire électronique perfectionnée pour emmagasiner toutes ces possibilités. Une "entrée", dans une banque de données unilingue, donne déjà bien des équivalents et bien des définitions, puisque le sens d'un mot dépend de sa place et du contexte. Quand il s'agit d'un système informatique pour deux langues, le tout se multiplie... au carré. Toute expression prend son sens en fonction du contexte où elle se trouve. En

outre, toutes les acceptions des deux langues pour un mot anglais peuvent-elles figurer dans la mémoire? Exemple: on me demande comment traduire « corporate-owned insurance ». Le préposé au terminal de la banque de données interrogée n'a rien trouvé. Mais, par expérience je vais à peu près ce que cette expression anglo-américaine (le mot corporate est fréquent en anglo-américain) peut vouloir signifier. Le préposé me dit qu'il s'agit d'une assurance prise par une entreprise pour ses cadres.

Je lui réponds alors qu'il s'agit de l'assurance société. Il reste perplexé. Il y a tellement « loin » de l'anglais au français qu'il ne « saisit » pas. L'assurance société est souscrite par une société, à son profit, sur la tête d'un collaborateur difficilement remplaçable. Seulement, dans l'ordinateur, il n'y a pas d'entrée « corporate-owned ». Non, mais allez donc voir à « key man insurance ». « Le sens de cette expression est le même. Il a donc fallu que ce soit l'esprit humain qui, par le dialogue, choisisse, corrige, complète et dirige le travail de la machine, de l'ordinateur.

Pour cette raison, la traduction automatique n'est pas pour demain. Deux langues en présence ne « correspondent » pas exactement. Principe de la linguistique qu'il ne faut pas oublier. L'ordinateur peut faire le premier travail. Le traducteur devra rendre, en langage humain, ce qui sortira d'une machine qui ne pense pas. Si l'homme arrive à créer un ordinateur qui pense, alors la traduction automatique sera une réalité. Pas avant.

Le monde de l'édition

Le pont entre deux cultures

par Clément Trudel

L'éditeur de Harvest House (Montréal), Maynard Gertler, tient à un seul titre de gloire: celui de « citoyen ». Très actif dans la branche anglophone d'Amnistie Internationale, il s'inquiète de la résurgence possible de lois autorisant la peine de mort, et regrette la « perte de temps » que constitue le nationalisme excessif. Il se sent parfois devenir apatride lorsque les discours politiques sont orchestrés, au Québec comme au Canada, de telle façon qu'on joue en mineure les mélanges de peuples et l'apport de ceux qui for-

ment notre mosaïque. Il faut conjurer le chauvinisme menant à la stérilité culturelle, dit-il.

Et pourtant, sans qu'il y ait nécessairement contradiction avec son côté « honnête homme » ouvert aux philosophes anciens comme au mouvement écologique, Maynard Gertler est peut-être l'éditeur qui a tenté le plus systématiquement de faire le pont entre le « répertoire central » d'écrivains francophones d'ici et la clientèle anglophone.

Son tout premier livre publié, chaînon d'une série sur la « renaissance du Canada français » (collection devenue

« French Writers of Canada »), avait pour auteur Pierre Laporte: *Le vrai visage de Duplessis*. Suivit: *Les insolences du Frère Untel* — neuf tirages à ce jour, même si Jean-Paul Desbiens, l'auteur, a semblé agacé de cette insistance à reproduire une « pièce de musée », puisqu'au rythme où fonctionnait la révolution tranquille, un an en valait cinq vis-à-vis du Canada anglais. Le Frère Untel trouvait en effet ardu, sinon impossible, de synchroniser les horloges de Toronto et de Montréal. Gertler ne lui en tient pas rigueur puisqu'il compare l'auteur, tour à tour, à Rabelais, à Don Camillo, à Molière et à Heinrich Heine.

Près de 30 titres ont ainsi paru, visant à disséminer la culture d'expression française: anthologie de poètes québécois contemporains sous la responsabilité de Fred Cogswell; aperçu des principaux prosateurs du 19e siècle; un Léo-Paul Desrosiers: *Les en-*

gagés du grand Portage. On note aussi la présence d'Anne Hébert (*Le Torrent*); de Claire Martin et de Claude Jasmin (*Ethel et le terroriste*). Louis Dantin, Félix-Antoine Savard, Victor-Lévy Beaulieu, Jacques Ferron se retrouvent en traduction, souvent précédée d'une introduction signée M. Gertler.

Deux des titres de *Harvest House* ont été retenus par les Presses de l'Université du Québec: de David Hughes et Evelyn Kallen, *The Anatomy of Racism*, et de Ben-Zion Shek, *Social Realism in the French Canadian Novel*. Malgré les limites inhérentes à la situation de « double colonie » (française et anglaise) du Canada, il se peut que nous arrivions à offrir des ouvrages « universels », pense Gertler. *La Nordicité*, ouvrage du géographe Louis-Edmond Hamelin, serait de ces exceptions. Mais l'éditeur

montréalais ne se fait pas illusion: « les subventions du Conseil des Arts sont utiles mais jamais proportionnées aux efforts investis dans cette entreprise de traduction » et « nous ne pouvons continuer presque seuls, avec toute la meilleure volonté », parce que ce sont tous des titres qui se vendent très lentement.

La préférence de M. Gertler va aux oeuvres critiques et aux oeuvres fouillées (scholarly). Harvest House a attaché dans le passé une grande importance à l'environnement: son *Pollution Reader* faisait à l'époque un sujet d'avant-garde tandis que des études sur l'eau, la propriété foncière et les parcs prenaient tour à tour l'affiche.

En humaniste, M. Gertler se refuse à tenir compte de la quantité de volumes publiés puisque, rappelle-t-il, on peut toujours retenir « une centaine de titres qui ont marqué deux millénaires ».

Un peu déçu d'avoir eu parfois à donner dans le compromis sur la qualité, Gertler se dit insatisfait, dans l'ensemble, de son travail d'éditeur. Même s'il a cherché à atteindre toutes sortes de clientèles, il s'est trouvé qu'il atteignait surtout les lecteurs-acheteurs dans les collèges et les universités. La même percée mérite d'être tentée aux États-Unis mais il constate que les Américains veulent davantage vendre leurs titres aux Canadiens que de faire connaître nos auteurs. À moins que n'entrent en ligne de compte une audace particulière, une possibilité de scandale ou un cas d'agressivité notoire de la part d'un auteur à succès.

En un sens, Gertler aspirerait à faire de Montréal une vraie métropole — il a publié déjà des essais sur *Montreal at the Crossroads* — mais confie que « nous, du côté anglophone, sommes encore plus fragiles que vous, les

francophones » quant à l'envahissement, ou mieux à la pression d'autres facteurs culturels. Les quelque 80.000 titres paraissant annuellement aux États-Unis et en Grande-Bretagne nous enserreront « et rendent inopérant notre auditoire potentiel », surtout lorsqu'il s'agit de percer auprès des médias anglophones.

Parler d'un « business » à propos de l'édition au Canada anglais, c'est une illusion de plus — sauf pour ceux qui font le commerce de manuels — mais on devrait plutôt se référer à une industrie culturelle, voire à une tâche d'éducateur.

Greater than Kings, où Zonia Kaywan et Martin Coles relatent l'établissement des pionniers ukrainiens de l'ouest, a mérité un petit résumé dans la section canadienne du *Readers' Digest* mais il en aurait été autrement si toutes les éditions anglaises de cette revue transnationale avaient sélectionné ce titre ca-

nadien. Les débouchés seront sans doute meilleurs à l'avenir, si nous savons user de discernement et d'esprit inventif, fait remarquer l'éditeur mais l'aphorisme bien connu: « Culture follows Trade » lui inspire des doutes sérieux.

Aux sceptiques quant à l'abolition des obstacles que font surgir les problèmes de langue, Gertler a déjà rétorqué en citant Gandhi aux prises avec les multiples langues de ses adeptes: « malgré l'inconvénient d'avoir à communiquer avec eux en anglais, je me sentais parfaitement à l'aise. Quelle barrière l'amour ne peut-il pas franchir? ». Cela explique qu'il ait tenu à éditer Alban Winspear et ses *Lucrèce et la pensée scientifique* et *La genèse de la pensée de Platon*, pour mieux transcender les contingences du milieu canadien ou québécois, trop peu orienté selon lui vers l'universel.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Caisse de dépôt et placement du Québec

professionnel de l'informatique

La Caisse de dépôt, organisme para-public, recherche un professionnel de l'informatique pour son bureau de Montréal.

Voici une excellente occasion de mettre vos talents à profit dans le domaine de l'informatique. Le candidat retenu relèvera du Chef du service de l'informatique et sera chargé de:

- l'organisation des travaux d'analyse et de mise au point de nouveaux systèmes
- effectuer des études diverses
- l'analyse des systèmes existants
- l'optimisation des logiciels d'opération.

1200, avenue mcgill college
montréal, québec H3B 2G4
2 place québec, suite 800
québec G1R 2B5

Pour ce poste nous souhaitons des candidats, hommes ou femmes:

- détenant un diplôme universitaire en informatique ou l'équivalent
- possédant 3 ans d'expérience pertinente, particulièrement dans l'implantation d'un système.

La rémunération sera en rapport avec l'expérience et les compétences et sera assortie d'avantages sociaux intéressants.

Adressez-nous votre curriculum vitae détaillé. Discrétion assurée.

Mentionner dossier n° 4600

Mineau,
Allard, Mantha
et Associés
conseillers en administration

partie intégrante de Price Waterhouse et Associés
membre de l'association canadienne des conseillers en administration

contrôleurs et autres cadres financiers

Nous vous invitons... à vous joindre à nos équipes de consultation de Montréal, Québec, Ottawa, Halifax, Toronto, Mississauga, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

La qualité de la gestion financière sera, dans la prochaine décennie, la clé du succès des entreprises. Nos clients le savent et ils font plus que jamais appel à notre aide dans de nombreux domaines: contrôles de gestion... planification financière... resserrement des coûts... budgets... systèmes automatisés d'information pour la gestion... gestion de la trésorerie... comptabilité analytique... amélioration du rendement... analyse financière.

Les projets qui nous sont confiés sont aussi intéressants que variés. Nous avons sans cesse des problèmes inédits à résoudre, des contacts nouveaux à établir, dans un cadre de liberté d'action, un

rythme de travail rapide, une ambiance éminemment professionnelle.

Avez-vous les qualités qu'il nous faut?

- une solide expérience des contrôles financiers et opérationnels
- des réalisations dont vous pouvez être fier
- une aptitude exceptionnelle à assumer des responsabilités toujours croissantes
- le titre de C.A., C.G.A., R.I.A. ou M.B.A.
- de l'imagination et du dynamisme
- une force de persuasion à la hauteur de vos idées.

Si vous avez tout cela, la consultation, chez nous, peut vous mener très loin.

Veillez écrire personnellement à Richard Mineau à 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 ou à Pierre Mantha à 2, place Québec, Québec G1R 2B6.

Price
Waterhouse
et Associés
conseillers en administration

Mineau,
Allard, Mantha
et Associés
conseillers en administration

COMPTABLES AGRÉÉS GESTION INTÉRIMAIRE

Notre client est une firme réputée, spécialisée en consultation de gestion, en gestion intérimaire et en faillite.

Etes-vous intéressé à développer une expertise générale en consultation et en gestion, et à en faire bénéficier des entreprises dans plusieurs domaines d'activités? Désirez-vous prendre une expérience administrative plus complète et plus intensive?

Si vous êtes comptable agréé et avez acquis une expérience en vérification externe et/ou en gestion, cette opportunité de carrière risque de vous intéresser.

Veillez communiquer pour entrevue avec M. Jean Desjardins, en faisant référence au dossier A-904.

DESJARDINS, FORTIN & ASSOCIÉS
Recrutement de Cadres dans le Secteur Financier
381 ouest, rue Notre-Dame, Suite 300,
Montréal, Qué. H2Y 1V2
Tél.: 288-2940

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS L'UNIVERSITÉ DE WESTERN ONTARIO

L'Université de Western Ontario recherche les candidats pour le poste de directeur du département de français, qui sera vacant à partir du 1er juillet 1980. Les conditions budgétaires le permettant, la nomination se fera au rang de professeur agrégé ou titulaire avec la permanence. Le candidat choisi sera nommé pour une durée de trois à cinq ans avec possibilité de renouvellement de contrat. Les conditions salariales sont à négocier. Le domaine de spécialisation du candidat ne sera pas une considération majeure. Les candidats intéressés devront s'adresser le plus tôt possible (mais pas plus tard que le 1er décembre 1979) au:

Professeur J.G. Rowe,
Dean of Arts,
University of Western Ontario,
London, Ontario, N6A 3K7
Canada



Centre universitaire
Saint-Louis-Maillet

(un campus de l'Université de Moncton)
Edmundston, Nouveau-Brunswick

ÉCONOMIE

Professeur: enseignement en français
Durée: 12 mois à partir du 1er septembre 1979
Qualifications: la maîtrise
Traitements et avantages marginaux: selon la convention collective
Faire parvenir le curriculum vitae et le dossier académique au:
DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES
Centre universitaire Saint-Louis-Maillet
Edmundston, Nouveau-Brunswick E3V 2S8
Fin du concours: 1er août 1979

DIRECTEUR GÉNÉRAL DEUXIÈME CONCOURS

L'EMPLOYEUR:
Un centre d'accueil qui offre des services en milieu ouvert à des jeunes de 12 à 18 ans rencontrant des difficultés d'adaptation.

RESPONSABILITÉ:
Mandaté par le Conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services en conformité avec les politiques et directives émises par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

QUALIFICATIONS:
Connaissance du réseau des affaires sociales. Diplôme universitaire ou l'équivalent. Expérience pertinente.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes et politiques du ministère des Affaires sociales pour la rémunération des cadres supérieurs. (Entre \$28,592 et \$40,303, sujet à révision au 1er juillet 1979).

Les candidats(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 5 août 1979 à:

Concours du Directeur général
a/s Dr J.-Y. Frappier
Président du Conseil d'administration
Habitat-Soleil
2875, rue Masson
Montréal, Québec
H1Y 1W3

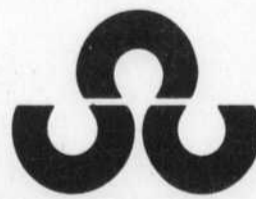
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Compagnie du centre-ville de Montréal recherche une secrétaire de direction bilingue. Bonne connaissance du français requise.

Traitement à déterminer selon compétence.

Prière de communiquer avec M. R. Dufour à:

(514) 288-9111



Conseil des sciences du Canada

Directeur Général

Le Conseil des sciences du Canada désire engager un directeur général. Sous la supervision globale du président du Conseil, le directeur général est responsable de toutes les activités du Conseil. Outre l'administration générale des affaires internes du Conseil, le directeur général doit assurer la représentation du Conseil auprès, entre autres, des autorités publiques, des cadres universitaires, des chefs d'industrie, de la presse et du public, en nouant et en maintenant des relations avec l'extérieur.

Le Conseil des sciences du Canada est une société fédérale de la Couronne, chargée de fournir des conseils indépendants au sujet des ressources scientifiques et techniques, des besoins et des possibilités du Canada, et de mieux sensibiliser le public aux problèmes et aux questions scientifiques et techniques.

Le candidat choisi devra fort bien connaître la politique scientifique du Canada, et ses communautés de scientifiques et d'ingénieurs. Il lui faudra être un excellent communicateur et avoir prouvé sa capacité à planifier et à diriger les programmes de recherche. Il aura une bonne connaissance des politiques officielles et des méthodes suivies, et s'intéressera largement à la politique de l'État. Il serait préférable que le candidat soit familier avec les activités du Conseil.

Le traitement offert dépendra des compétences du candidat.

Ce poste devrait intéresser les personnes recevant un traitement annuel dépassant \$40.000. Le candidat choisi devra être bilingue, sinon il devra le devenir dans un délai raisonnable. Ce poste est accessible aux femmes aussi bien qu'aux hommes. Les demandes seront gardées strictement confidentielles, et devront être envoyées à la personne indiquée ci-dessous, et lui parvenir au plus tard le 1er août 1979.

M. Leslie Millin
Secrétaire du Conseil
Conseil des sciences du Canada
100, rue Metcalfe,
Ottawa, Ont. K1P 5M1

AVOCAT (E) DEMANDÉ (E)

Une étude d'avocats est à la recherche d'un avocat ou d'une avocate dont le rôle sera de contrôler la valeur juridique de traductions. Il s'agit d'un emploi à temps plein.

Le candidat doit être membre du Barreau du Québec et avoir une excellente maîtrise des langues française et anglaise.

Traitement à discuter selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats peuvent soumettre leur demande et leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Mme D. Goyer
1, Place Ville Marie
suite 700
Montréal, Qué. H3B 1Z7



Hydro-Québec

Service du Personnel
50, rue Victoria
Hull, Québec
J8X 3Z6

MÉCANICIEN D'ENTRETIEN (4 postes)

Fonction
— Démonte, vérifie, prépare, ajuste, remonte et aligne les groupes turbo-alternateurs et leur équipement auxiliaire tels que régulateurs de vitesse, pompes, compresseurs, soupapes, brûleurs, rectifieuses, système d'air climatisé, etc., dans les centrales ou ateliers de la région.

Exigences
— Être diplômé d'un CEGEP en technique de mécanique ajustage ou l'équivalent soit:
— Posséder de bonnes connaissances et/ou expérience en mécanique générale telle que:
Manutention mécanique
Montage, entretien et usinage de machinerie
Soudure de tout genre
Ferblanterie
Mécanique auto
— Être apte à obtenir un permis de conduire de l'H.-Q.
— Accepter de se déplacer occasionnellement à travers la région.
— Bonne connaissance du français parlé et écrit.

Salaire: Poste en progression
Salaire minimum \$6,27 l'heure

Lieu de travail: Hull

N.B. Les candidats (es) intéressés sont priés (es) de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse sus-indiquée. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Rachel Valois au numéro 776-1521, poste 233.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEURS en Biologie Comptabilité

Les candidatures seront considérées dès leur réception. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise au directeur du département concerné à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

BIOLOGIE

Fonctions:
Poste régulier de professeur de biologie spécialisé en écologie aquatique. Le candidat doit être prêt à enseigner des cours du 2e cycle.

Qualifications:
Les candidats détenant un doctorat auront la préférence. Une expérience pertinente dans le domaine de l'enseignement et de la recherche serait avantageuse.

Date limite de réception des candidatures:
Le 15 août 1979.

Communiquer avec:
Le Directeur
Département de biologie
Faculté des sciences et de génie

COMPTABILITÉ

Fonctions:
Enseignement de la comptabilité aux niveaux 1er cycle et 2e cycle.

Qualifications:
Ph.D. ou maîtrise avec expérience professionnelle. La préférence sera donnée aux candidats détenant une qualification professionnelle en comptabilité.

Durée:
Un an seulement à compter du 1er juillet 1979.
Communiquer avec:
Le Doyen
Faculté d'administration

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 9

AVIS est donné que **GERVAIS ROULEAU INC.** 24 rue Principale, St-Jean de Dieu, Cte. Rivière-du-Loup, P.Q., se prévient des dispositions de l'article 2727, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de modifier le permis suivant: **TRANSPORT SAISONNIER CATEGORIE ECONOMIQUE** Transport des élèves dans les paroisses de Ste-Françoise, St-Jean-de-Dieu, St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita et St-Marc et fréquentant les Déjeûs de Rismouki, Rivière-du-Loup et ce en fin de semaine seulement.

Ce permis est demandé du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 3 juillet 1979
2ème parution le 4 juillet 1979
3ème parution le 5 juillet 1979

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

PRENEZ AVIS que M. Ludger Duclos, domicilié et résidant au 450 Route 138, St-Tite des Caps, Cte. de Montmorency, détenteur d'un permis portant le numéro: 0-503682-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour faire du transport de matériaux et d'équipement devant servir à la construction d'une ligne de transport d'Énergie Montagny-Rivière-du-Loup CCL 79-19035 à partir de la cour à fer de l'Hydro-Québec situé à Ville-neuve et d'un pylône à un autre pylône sur la ligne Montagny-Rivière-du-Loup avec un camion spécialement équipé pour le transport par camion-pallettes (TIR n'load) avec cinq boîtes différentes. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution 3 juillet 1979
2ème parution 4 juillet 1979
3ème parution 5 juillet 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-002490-796
DAME STAMATIJA BELEGRI, Demanderesse

vs
NICOLAOS KLIRONOMOS, Défendeur

et
THEODORE KLIRONOMOS, Co-défendeur

AVIS
Ref. Requête pour mesures provisoires. AVIS est donné au défendeur, NICOLAOS KLIRONOMOS, qu'une requête pour mesures provisoires sera entendue le 7 août 1979. Une copie de ladite requête a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 29 juin 1979.
(S) ARMAND BEAULIEU P.A. Borenstein Duquette Broit & Tsimeris Procureurs de la demanderesse 5311 Ave du Parc Montréal

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-024129-798
MORCOPR L.T.E.E., corps politique dément et légalement incorporé ayant une place d'affaires au 6595 Mackie Road, Cte St. Luc, Demanderesse

vs
DENYSE MITCHELL, anciennement de 6595 Mackie Road app 422, Cte St. Luc, Défendresse

et
KENWOOD'S MOVING AND STORAGE LTD, corporation ayant sa place d'affaires au 255 Montée de Liesse, Montréal, Demanderesse

Terce Saisie
SUIVANT ORDONNANCE DE CETTE COUR. La défendresse DENYSE MITCHELL, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.

Une copie du Bref de Saisie Avant Jugement et des Mandats affaivés et avis 119 a p.c. ont été laissés au bureau du Greffier de la Cour Provinciale du District de Montréal.

Montréal, le 5 juillet 1979.
Dominique Di Bernardo P.A. Mes. Johnston, Heenan & Blakie, Avocats 4 place Ville Marie, suite 512, Montréal, P.Q.

AVIS PUBLIC
AVIS public est donné par les présentes, que le seizième jour de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf à 6:30 PM au 204 rue St-Aubin, Cite de Saint-Laurent, Québec. L'immeuble suivant sera vendu aux enchères publiques au plus haut et dernier enchérisseur par M. Solomon Katz, notaire, comme commis, selon un jugement rendu par Yvan Bisailon, juge de la Cour Supérieure, District de Montréal, le 27 juin 1979, dans une cause numéro 05-002260-790, relativement à M. ZYGMUND GRACJER et M. JOSEPH GRACJER (GRAT) en leur qualité d'héritiers bénéficiaires des successions de feu STANISLAW GRACJER et son épouse, feu Dame SOPHIE MESTEL, à savoir:

Un terrain ayant front sur la rue St-Aubin, en la Cité de Saint-Laurent, composé de la subdivision TROIS CENT CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE (476-125) au plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Laurent, avec la bâtisse et érigée portant le numéro 204 rue St-Aubin. La mise à prix fixée est de QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (\$47,000.00). Pour conditions de vente s'adresser au soussigné.

Montréal, le 28 juin 1979.
SOLOMON KATZ, notaire 1010 Ste-Catherine Ouest, Suite 635, Montréal, Québec, 878-3787

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 juin 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CANADA SYSTEMS GROUP LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 26ème jour de juin 1979, sous le numéro 2989940, Ce 27ème jour de juin 1979. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS
AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 15170 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de LÉS MATÉRIEL DE CONSTRUCTION LEBEAU INC. ayant sa principale place d'affaires à Charlemagne, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 25 juillet 1978, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption le 28 juillet 1979 sous le numéro 222150 Banque Canadienne Nationale.

PRENEZ AVIS que la requérante Alain Trudel Inc. 301, 105ème avenue St-Georges, Cte Champlain, détenteur des permis D-505733 D-001 et D-002 s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer le changement de contrôle dans sa compagnie en conformité de l'article 39 de la Loi des Transports. La liste des nouveaux actionnaires est déposée au dossier de la Commission des Transports du Québec.

1ère parution: 5 juillet 1979
2ème parution: 6 juillet 1979
3ème parution: 7 juillet 1979

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest Est, Québec, P.Q.

Me Marc M. Delage, procureur St-Hilaire de Blois et Associés 8 Cte de la Fabrique Québec, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-002490-796
DAME STAMATIJA BELEGRI, Demanderesse

vs
NICOLAOS KLIRONOMOS, Défendeur

et
THEODORE KLIRONOMOS, Co-défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, NICOLAOS KLIRONOMOS, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 29 juin 1979.
(S) ARMAND BEAULIEU P.A. Borenstein Duquette Broit & Tsimeris Procureurs de la demanderesse 5311 Ave du Parc Montréal

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-010563-797
BANQUE CANADIENNE NATIONALE, Partie demanderesse

vs
CHAPIDEAU INC., Partie défendresse

PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS est donné à la partie défendresse qu'une action a été intentée contre elle dans cette cause par la partie demanderesse pour le montant de \$77,622.43, plus intérêts et frais.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à l'intention de la partie défendresse au greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal et celle-ci est requise de comparaitre di cent trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL 500 PLACE D'ARMES, Montréal, P.Q. Procureurs de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-080899-798
OSCAR LAMARRE, contremaitre, domicilié et résidant au 3950 St-Wilfrid Laurier, Unité 270 Parc Marquis, en la cité de St-Hubert, district de Montréal, Demanderesse

vs
DAME JEANNINE RONDEAU, adresse inconnue, Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée JEANNINE RONDEAU est par la présente requise de comparaitre dans un délai de 60 jours de la date de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

ST-HUBERT, ce 27 juin 1979
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008893-792
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, Ontario, et une place d'affaires en la cité de Montréal, Demanderesse

vs
JOHN TIPOUKIDIS, Défendeur

et
ELLY TIPOUKIDIS, présentement tous deux d'adresse inconnue, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs JOHN TIPOUKIDIS et ELLY TIPOUKIDIS sont par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.

Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, description, avis au défendeur et procès-verbal de saisie immobilière a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.

Montréal, ce 29 juin 1979.
RONALD CHASSE, P.A.C.S.M. Me CLAUDE LAPORTE, avocat 95 Poullet Mercure & Ass. 1155 ouest boul. Dorchester suite 3112, Montréal, Québec H3R 3S6, Procureur de LA DEMANDERESSE

ANGEL-ETTS DU CANADA L.T.E.E.
AVIS est par les présentes donné que ANGEL-ETTS DU CANADA L.T.E.E., constituée en vertu de la loi des compagnies, et ayant son siège social en la Ville d'Anjou, filiale à part entière de Angel-Ets Inc., donne avis qu'elle a distribué la totalité de son actif à sa compagnie mère, Angel-Ets Inc. et qu'elle demande au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi des compagnies.

Montréal, le 29 juin 1979
Parent & Girard, Procureurs de Bernard Day Queen Inc.

Demande de permis spécial Re: Charles Frank Colpitts du Old Bay Road, RR #3, St-Stephen, N.B. adresse pour Québec, 10755 Cte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8. Demande le permis suivant: "Service de courtier en transport (haulaway) pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Ltd. 10755 Cte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8. Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de la dite demande."

G.W. Conley
1ère parution: 4 juillet 1979
2ème parution: 5 juillet 1979
3ème parution: 6 juillet 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-08199-793
CLAUDETTE ST-JEAN, Demanderesse

vs
JEAN-GUY LAPRISE, Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est, par les présentes, requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 26 juin 1979.
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A. Prototnaire, C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-08199-793
CLAUDETTE ST-JEAN, Demanderesse

vs
JEAN-GUY LAPRISE, Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est, par les présentes, requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 26 juin 1979.
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A. Prototnaire, C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009731-793
BAUSAU CONTRACT CARRIERS INC., Demanderesse

vs
RAYMOND MILLER, autrefois domicilié au 450, Bourke, app. 1c, à Dorval, Province de Québec, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Raymond Miller, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de cette insertion. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119A C.P.C. a été laissée à son intention, au bureau de la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal au numéro 1, rue Notre-Dame, Est. à Montréal, au district judiciaire de Montréal.

Faute par le défendeur de comparaitre dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me ANDRÉ ASSÉLIN 276 rue Saint-Jacques, bureau 108, Montréal, Québec H2Y 1M1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081912-790
HENRI LÉO CARRIÈRE, résidant et domicilié en la cité de Montréal, Demanderesse

vs
JACQUELINE LALONDE, présentement d'adresse inconnue, Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée JACQUELINE LALONDE est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 26 juin 1979.
(S) ARMAND BEAULIEU, P.A. PILON & LAGACÉ, avocats 3303 rue St-Ontario, Montréal, P.Q. H1W 1P5

AVIS
Prenez avis que M. Gratien Forcier, voitureur-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur spécial enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Transport Brazeau Inc. dans l'exploitation de son permis, voitureur-roulier, suivant toutes les clauses du permis de transport Brazeau Inc. portant numéro 8077-V, laquelle compagnie demande un permis de voitureur-roulier, correspondant, durée du permis 364 jours.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 4 juillet 1979
2ème parution: 5 juillet 1979
3ème parution: 6 juillet 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-08199-793
CLAUDETTE ST-JEAN, Demanderesse

vs
JEAN-GUY LAPRISE, Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est, par les présentes, requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 26 juin 1979.
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A. Prototnaire, C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-000901-794
DAME CHRISTIANE BIBEAU, résidant et domiciliée à St-Gabriel district de Joliette, Demanderesse-requérente

vs
JOSE REGIS, présentement d'adresse inconnue, Défendeur-intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur-intimé, José Régis, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la mise en demeure de nommer un nouvel avocat a été laissée à la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me RAYMOND L. BÉLLEFLEUR & ASS. 685 boul. Mansseau, Joliette, Québec, J6E 3E7, Procureurs de LA DEMANDERESSE-REQUÉRANTE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081915-790
DAME JAYABEN PATEL, Requérente

vs
KANTIBHAI PATEL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée KANTIBHAI PATEL est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me ANDRÉ ASSÉLIN 276 rue Saint-Jacques, bureau 108, Montréal, Québec H2Y 1M1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081915-794
REAL FORCIER, policier, domicilié et résidant au 1489 rue André, en la Cité et District Judiciaire de Montréal, Demanderesse

vs
CLAIRE MIRON, (d'adresse inconnue), Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, CLAIRE MIRON, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 26 juin 1979.
(S) ARMAND BEAULIEU, P.A. PILON & LAGACÉ, avocats 3303 rue St-Ontario, Montréal, P.Q. H1W 1P5

AVIS
Prenez avis que Gérard Bissonnette et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduit conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial afin d'autoriser à transférer au requérant camionnaire Carol Boudreau 12211 Mont-Joli P.Q. son permis portant le numéro D-504638 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 01.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 4 juillet 1979
2ème parution: 5 juillet 1979
3ème parution: 6 juillet 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-000901-794
DAME CHRISTIANE BIBEAU, résidant et domiciliée à St-Gabriel district de Joliette, Demanderesse-requérente

vs
JOSE REGIS, présentement d'adresse inconnue, Défendeur-intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur-intimé, José Régis, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie de la mise en demeure de nommer un nouvel avocat a été laissée à la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me RAYMOND L. BÉLLEFLEUR & ASS. 685 boul. Mansseau, Joliette, Québec, J6E 3E7, Procureurs de LA DEMANDERESSE-REQUÉRANTE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081915-790
DAME JAYABEN PATEL, Requérente

vs
KANTIBHAI PATEL, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée KANTIBHAI PATEL est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me ANDRÉ ASSÉLIN 276 rue Saint-Jacques, bureau 108, Montréal, Québec H2Y 1M1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081915-794
REAL FORCIER, policier, domicilié et résidant au 1489 rue André, en la Cité et District Judiciaire de Montréal, Demanderesse

vs
CLAIRE MIRON, (d'adresse inconnue), Requérente

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, CLAIRE MIRON, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérente procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 26 juin 1979.
(S) ARMAND BEAULIEU, P.A. PILON & LAGACÉ, avocats 3303 rue St-Ontario, Montréal, P.Q. H1W 1P5

AVIS
Prenez avis que Gérard Bissonnette et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduit conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial afin d'autoriser à transférer au requérant camionnaire Carol Boudreau 12211 Mont-Joli P.Q. son permis portant le numéro D-504638 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 01.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 4 juillet 1979
2ème parution: 5 juillet 1979
3ème parution: 6 juillet 1979

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-024783-792
S. ALBERT CIE L.T.E.E., Demanderesse

vs
HAMIN LEE, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
La Partie défendresse est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie des Brefs d'Assignations a été laissée à son intention à la Cour de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la Partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me Marc M. Delage, procureur St-Hilaire de Blois et Associés 8 Cte de la Fabrique Québec, P.Q. 1ère parution: 5 juillet 1979 2ème parution: 6

Poursuite de \$45,000 pour la mort de trois enfants

par Bernard Morrier

Deux poursuites totalisant \$45,000 ont été inscrites hier, en Cour supérieure, à la suite de la mort de trois enfants qui, il y a exactement un an aujourd'hui, périssaient par asphyxie, après s'être enfermés dans un réfrigérateur abandonné.

L'accident était survenu dans un hangar, à l'arrière du 3127 rue Rouville, dans l'est de la métropole, et avait coûté la vie à Réjean Perreault, âgé de quatre ans, ainsi qu'à Patrick et Patricia Boone, respectivement âgés de six ans et cinq ans.

Mme Huguette Perreault, mère de Réjean, et Mme Francine Perreault, mère des deux autres enfants, poursuivent conjointement Mme Rose-Amande Morin, qui était propriétaire de l'immeuble et du hangar qui abritaient le réfrigérateur en question, ainsi que Mme Ghislaine Légaré, à qui appartenait le réfrigérateur.

On reproche notamment à Mme Morin, qui aurait été au courant de la présence de l'objet dangereux, de n'avoir rien fait pour éviter l'accident et même de l'avoir provoqué, en ne voyant pas à faire enlever le réfrigérateur ou, à tout le moins, à faire le nécessaire pour le rendre sans danger.

Quant à Mme Légaré, qui avait habité le logement impliqué, on l'accuse de n'avoir pris aucune précaution pour éviter le drame, notamment par l'abandon du réfrigérateur au moment de son déménagement.

Les deux mères réclament pour chacun des enfants un montant de \$15,000, réparti comme suit: \$5,000 pour dommages moraux et perte de soutien moral et \$10,000 pour perte de soutien économique.

Me Desjardins, qui demeure à Baie d'Urfee et qui agit comme conseiller juridique de la Marine Building Co., Ltd., a d'abord reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir caché des revenus personnels de \$97,000, entre janvier 1971 et mai 1972, élundant ainsi le paiement d'un impôt au montant de \$28,335.57.

Me Desjardins, qui demeure à Baie d'Urfee et qui agit comme conseiller juridique de la Marine Building Co., Ltd., a d'abord reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir caché des revenus personnels de \$97,000, entre janvier 1971 et mai 1972, élundant ainsi le paiement d'un impôt au montant de \$28,335.57.

Il a aussi plaidé coupable à une autre accusation voulant que, durant la même période, il ait volontairement éludé le paiement d'un impôt de \$70,245.83, dû par Marine Building, sur des revenus au montant de \$182,226.

Dans le premier cas, l'amende imposée a été de \$24,167 et, dans le deuxième, de \$17,561, pour un total de \$31,729, avec un délai d'un an pour acquitter la somme. À défaut de quoi, l'avocat devrait purger 12 mois d'emprisonnement pour chaque condamnation.

Dans pareil cas, l'accusé est tenu par la loi d'effectuer le remboursement de l'impôt dû, en plus de devoir acquitter la ou les amendes.

La rivière du Nord s'assainit

Une nouvelle phase dans l'assainissement de la rivière du Nord vient d'être franchie, à Sainte-Agathe-des-Monts. Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, a signé un protocole d'entente avec les représentants municipaux touchant le traitement des eaux usées de cette municipalité.

L'entente prévoit des déboursés de plus de \$2 millions de la part du gouvernement du Québec, lequel subventionnera jusqu'à 75% des coûts d'épuration des eaux par la municipalité de Sainte-Agathe.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

APPARTEMENTS À LOUER

QUEEN MARY (4865) appartements spacieux, chauffés, ascenseur, cuisine et réfrigérateur fournis. Pour un 3^e: \$230 - 4^e: \$280 - 5^e: \$330. 737-2322. 12-7-79

METRO Beaubien, luxueux appartements, béton insonorisé, 3^e, 4^e, 6645 Châteaubriand, 272-4219, références exigées. 7-7-79

C.D.N. Queen Mary. Meublés, très propres et jolis, 1^e \$220 - 2^e \$220 demi sous-sol et \$245. Bail annuel. 457-5513. 11-7-79

C.D.N. rue Isabella, 2^e semi-meublé, chauffé, \$110. tout inclus, 731-1026 après 6 hrs. 7-7-79

C.D.N. 3280 Goyer, 3^e - 4^e, \$160 et plus, immeuble reconstruit en 1978, cuisinière, réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge, 731-1026 après 6 hrs. 7-7-79

ÉDOUARD-MONTPÉTI, 2715, 4^e grandes pièces, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, libre immédiatement, loyer \$275. 738-9008, 674-1450. 9-7-79

VAN HORNE, 4^e chauffé, eau chaude, rénové, cuisinière, réfrigérateur, \$245 - 3^e sous-sol, rénové, cuisinière, réfrigérateur, \$160. 521-0163. 4-8-79

GATINEAU, C.D.N., près Université, 4^e, remis à neuf, rez-de-chaussée, calme, 1^e salle de bain, \$285. Garage disponible; libre septembre. 739-8660. 7-7-79

GUY-SHERBROOKE, pour handicapé. Pas de marche, facile chaise roulante, 1^e, cuisine avec facilités pour handicapé. Balcon. \$185. 274-7392, 933-5241. 9-7-79

PIE IX-SHERBROOKE, très grand 3^e, luxueux, équipé, ménage, \$190. 274-7392. 9-7-79

AIDES DOMESTIQUES

WESTMOUNT. Aurais besoin d'une bonne personne 55 ans et plus, tantôt remplaçant la cuisinière, qui prépare tout à l'avance, et le reste du temps serait ménagère. 4 adultes professionnels. Logée, nourrie si désiré. \$3.47 l'heure. Après 7 hrs P.M. Mme Lachance 521-0828. 7-7-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Meubles Scandinaves de qualité, 2 bibliothèques HV portes à charnières, \$500, chaise, secrétaire, \$250, fauteuil et tambourin en cuir, \$500. Jour 844-3361 Louise Vaillancourt, soir 331-4879. 7-7-79

À VENDRE table d'échec sur pied, 2 bancs même style et lampe de salon 6 pieds, entièrement faite de tour, chêne fini noyer. 387-0302. 7-7-79

EBENISTE pour cause déménagement, vend quelques beaux meubles québécois et de style, (tables, console, fauteuils, portes), visites le soir de 7 à 9 heures. 486-4775, 488-5545. 7-7-79

ENSEMBLE de salon, ensemble de cuisine, ensemble de chambre à coucher, communiqué après 19 hrs au 849-0275. 11-7-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes - (argent comptant) - bibelots - bronzes - tableaux - petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier - 668-3879. J.N.O.

LIT de cuivre, qualité exceptionnelle \$1,550, 2 tables de chevet anciennes \$350, 1 armoire pointes de diamant (copie) \$1,350, vente privée, 481-1545. 7-7-79

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités: prés de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-1608. J.N.O.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication le lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

O'REILLY, Gisèle - À Montréal, le 4 juillet 1979, à l'âge de 56 ans, est décédée. Mme John O'Reilly, née Gisèle Duboué. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants: Hélène, Claire, John, époux de Carmen Choquette, Michel et Daniel, ses sœurs Cécile et Denise, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi qu'une petite fille Geneviève. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 juillet. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgie Ltée, No 2251 rue Jean Talon est, pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 h. à 7 h. S.V.P. pas de fleurs, des offrandes de messes seraient appréciées.

PERREAULT, Rose Delima - À Montréal, le 2 juillet 1979, à l'âge de 84 ans, est décédée. Mme veuve Édouard Perreault, née Rose Delima Champagne. Elle laisse dans le deuil ses enfants Hélène et Lucien ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 6 juillet. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et Avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2:00 PM heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 h. à 7 h.

ACADEMIE DE MUSIQUE COUPERIN, tous les instruments (chant), tout âge, cours d'été, aucun examen d'entrée, professeurs diplômés. 661-7866 663-3124 Duvernay - Laval. 6-7-79

ESPAÑOL - Anglais - Allemand - Français, cours privés ou en groupe donnés par un professeur d'expérience. 276-7011. 9-7-79

ÉTUDIANTE sérieuse bilingue, désire offrir service secretariat, temps partiel/régulier, expérience, références sur demande, 276-9094 soir seulement. 7-7-79

TRADUCTIONS de français-anglais, anglais-français de documents techniques. 376-1035. 6-7-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

ANTIQUITÉS

EN ACAJOU solide du début du siècle: Salle à dîner 9 morceaux \$1,500, causeuse et berceuse (style Queen Ann) \$500, 1 table, pattes sculptées 18" x 60" \$120, 1 canapé 90" \$500. 731-0330. 7-7-79

SALLE À MANGER antique, 75 ans, en chêne solide sculpté, de 9 morceaux, \$2,500. 351-3276. 12-7-79

ARTICLES À VENDRE

COUPELLERIE argent massif, 8 couverters, 81 pièces, avec ustensiles de service. 489-5203. 11-7-79

UHER 4,400 avec micro, état neuf, valeur \$1,100. prix à discuter. 273-4865. 7-7-79

GROSSE VALISE Samsonite, plus plantes, etc. M. Pierre. 523-9019. 16-7-79

AUTOS À VENDRE

LINCOLN 1977, town car, Williamsburg edition, 28,000 milles, intérieur cuir, état impeccable, vente privée. 935-2848. J.N.O.

MERCURY GRAND MARQUIS 1978, 20,000 km, toute équipée, air climatisé, V-8 460, \$7,500. 365-2218. 7-7-79

ROULOTTE UNIK 23 pi. 1975, comme neuve, toute équipée. 381-4088. 7-7-79

JAGUAR 75, XJ 12-L, bon état. 521-7221 particulier. 7-7-79

BATEAUX À VENDRE

Voilier FIREBALL, 16 pieds, dériveur, classe internationale, avec spinnaker, trapèze, avec remorque, excellente condition, \$1,650. 334-3265 après 5 hrs. 6-7-79

BESOIN ARGENT, doit sacrifier bateau, cabine cruiser, 22 pi., moteur Johnson 75 forces, le tout en excellente condition, \$1,950. 1-819-567-7781 North Hatley, 1-819-565-1387. 9-7-79

BUREAUX À LOUER

Voilier FIREBALL, 16 pieds, dériveur, classe internationale, avec spinnaker, trapèze, avec remorque, excellente condition, \$1,650. 334-3265 après 5 hrs. 6-7-79

BUREAU professionnel, 3 pièces, chauffé, \$200. Inf. Huguette Guérette 354-0360, 376-6715. 9-7-79

METRO MONT-ROYAL, grand 7 pièces, chauffé, vieux immeuble de pierre, 1500 pi. ca., libre, aménagé au goût du locataire. 388-9177 ou 678-5025. 12-7-79

RUE ST-DENIS, métro Jean Talon, beau grand bureau propre, (3^e pièces) plus salle d'attente en béton. Situé dans édifice prestigieux à usage 100% commercial. Idéal pour professionnel. Avant-midi 325-6804. 12-7-79

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: vacances-repos. Luxueux Bavares, meubles Thibaut. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. Piscine chauffée, terrain de jeu. 256-8825, (819) 326-5836. J.N.O.

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités: prés de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-1608. J.N.O.

CHAMBRES À LOUER

METRO SHERBROOKE-PIE IX, entrée cuisine, salle de bain privées et un salon, bien meublée. \$40 par semaine. Immédiat. 274-7392. 9-7-79

COURS PRIVÉS

COURS de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquer à 738-1209. 23-7-79

ACADEMIE DE MUSIQUE COUPERIN, tous les instruments (chant), tout âge, cours d'été, aucun examen d'entrée, professeurs diplômés. 661-7866 663-3124 Duvernay - Laval. 6-7-79

ESPAÑOL - Anglais - Allemand - Français, cours privés ou en groupe donnés par un professeur d'expérience. 276-7011. 9-7-79

ÉTUDIANTE sérieuse bilingue, désire offrir service secretariat, temps partiel/régulier, expérience, références sur demande, 276-9094 soir seulement. 7-7-79

TRADUCTIONS de français-anglais, anglais-français de documents techniques. 376-1035. 6-7-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

DÉCAPAGE ET FINITION à la main par des artisans spécialisés. Boiseries peintes ou vernies, meubles, portes, fenêtres, escaliers, foyers, etc. Travail garanti, sur place ou en atelier. Estimation gratuite. 274-0525, 274-3886. 6-7-79

Ferails ménage, lavage, peinture et petits travaux à bon prix. Contacter Claude, avant midi à 849-5044. 9-7-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis. 845-8463, Richard J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

À LOUER CENTRE-VILLE. Bureaux d'exécutifs meublés, avec service de secrétariat. Disponibles immédiatement. Information 849-8004. 9-7-79

FERMES À VENDRE

PETITE FERME, 56 arpents, jolie maison avec foyer et garage en pierre des champs, beaucoup d'arbres, étang, baignade, \$70,000. 28 milles du centre-ville, 661 boul. Édouard VII St-Jacques, Cité Laprairie. 19-7-79

ST-REMI, 66 arpents avec bâtiments, maison rénovée, 9 milles du pont Mercier, 17 du Centre-Ville, cause de maladie, pas d'agent 454-6217, 327-0174. 7-7-79

GARAGES À LOUER

CHRISTOPHE COLOMB-MONT-ROYAL, \$35 par mois. 274-7392. 9-7-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PETIT PIANO à queue (baby grand), propre, table d'harmonie parfaite. \$2,150. 1-819-567-7781 North Hatley 1-819-565-1387. 9-7-79

LOGEMENTS À LOUER

STUDIO à louer, meublé et chauffé, rez-de-chaussée, parc Lafontaine, 522-2439, 521-9985. 9-7-79

STUDIO à louer, demi sous-sol meublé et chauffé, parc Lafontaine 522-2439 et 521-9987. 9-7-79

10^e À LOUER, chauffé, coin St-Hubert et Roy, \$450. 282-0926. 7-7-79

OUTREMONT, 6^e, cachet ancien, 2 étages, 1^e salle de bain, solarium, garage, \$625. Libre 15 juillet, 523-0865. 9-7-79

CÔTE-DES-NEIGES, haut de duplex, 7 pièces, 2 salles de bain, 3 chambres, garage, \$550 par mois. M. Savoie, Audette & Audette 273-3653. 6-7-79

LAJEUNESSE 7600, 1^e, 3^e, meublés ou non meublés, taxe payée, cuisinière, réfrigérateur, fournis, libre immédiatement. 276-1105. 7-7-79

OUTREMONT, 5^e meublé, 1er plancher de duplex, entièrement refait à neuf, \$250. 277-0968. 9-7-79

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 6^e entièrement rénové, bas de triplex, \$330, libre maintenant, 844-1309. 1-7-79

SHERBROOKE, près hôpital Notre-Dame, spacieux haut duplex, chauffé, 2 foyers, solarium, cuisine moderne, occupation septembre \$650. 525-8795. 9-7-79

RUE CHERRIER, 2^e étage, 4^e, chauffé, eau chaude fournie, 2 salles de bain, \$300. Inf. Huguette Guérette 354-0360 - 376-8715. 9-7-79

MAISONS À LOUER

ST-BRUNO, maison unifamiliale à louer, \$425., 324-8820, 323-0417, Mme Parent. 7-7-79

MAISONS À LOUER

NOUVEAU Bordeaux, maison de luxe à 2 étages, avec sous-sol fini, 4 chambres à coucher, 4 salles de bain, salon, salle à manger, salle familiale avec foyer, salle de jeu, bureau, garage, jardin clôturé avec piscine, chauffage électrique, \$900. 331-1607, 332-5914. 6-7-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

SUCCÈS GARANTI ÉQUIPEMENT ULTRA MODERNE DE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE POUR WRIGLEY'S MENTHES TIC TAC ET AUTRES MARQUES ANNONCÉES AU NIVEAU NATIONAL. \$700. PAR SEMAINE À TEMPS COMPLET. PLET \$160. PAR SEMAINE À TEMPS PARTIEL. pour nos investisseurs. - résider dans la zone d'exploitation et doivent. - être prêts à démarrer immédiatement. Vend Ray fournit des emplacements soigneusement sélectionnés ainsi que le meilleur équipement de distribution et des services d'approvisionnement en gros. Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

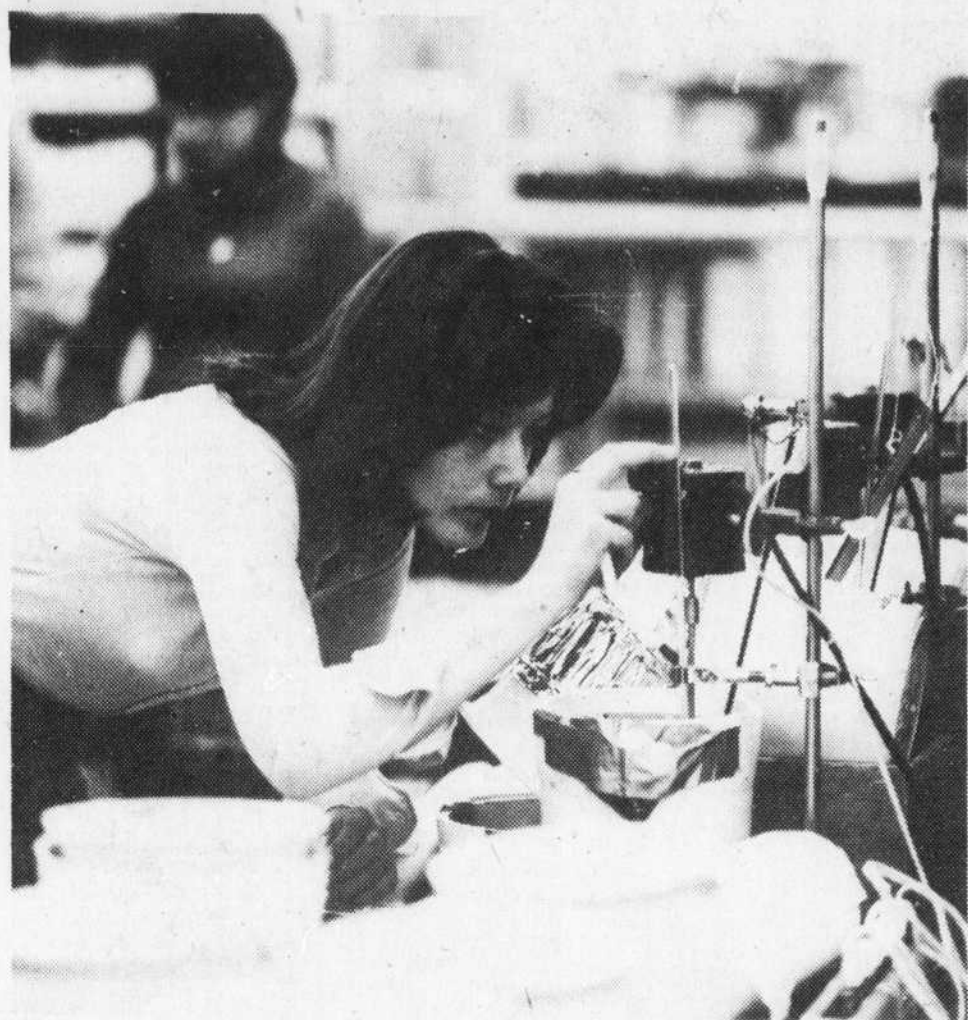
Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-79

Le candidat doit disposer de bonnes références, et désirer réellement lancer sa propre affaire, il doit aussi disposer d'un fond de roulement adéquat. Aucun investissement n'est requis. La compagnie a des capitaux disponibles pour expansion. Des investissements sont disponibles si désiré; Elle n'est pas affiliée à WM WRIGLEY JR. Inc. Appeler Marie, mercredi et jeudi seulement à (514) 286-9502. Vend Ray Inc., Suite 1140, 2020, Université, Montréal, Québec, H3A 2A5. 6-7-7

Le Centre de recherche industrielle du Québec



Des projets à partir des résidus d'amiante

par François Dugal

■ Ingénieur dans la division des matériaux du Centre de recherche industrielle du Québec.

LES résidus de l'amiante forment maintenant des montagnes autour des villes et sont en soi une richesse naturelle gratuite et très facilement accessible.

Le projet PMF — Québec a débuté au CRIQ il y a environ cinq ans lorsqu'un de ses chercheurs a réalisé que certains résidus industriels très abondants au Québec, les résidus d'amiante pouvaient potentiellement, à cause de leur composition chimique, être utilisés comme substitut à la serpentine pour la production industrielle du PMF.

PMF est l'abréviation ordinairement employée pour désigner le « phosphate de magnésium fondu », un engrais chimique produit industriellement depuis 25 ans au Japon. La technologie japonaise a déjà été exportée et est employée en Afrique du Sud, au Brésil, et en Corée, où il se produit annuellement de 250,000 à 300,000 tonnes de PMF. Le procédé de fabrication est donc bien connu et relativement simple. Les principaux ingrédients requis pour la fabrication du PMF dans un four électrique sont l'électricité, la roche phosphatée, la serpentine et l'eau. Dans le cas du PMF — Québec, la quantité de serpentine est remplacée par celle équivalente de résidus d'amiante.

À la suite de ces observations, les chercheurs du CRIQ

entamèrent une phase exploratoire ou l'idée d'employer des résidus d'amiante pour la fabrication du PMF a été analysée de façon un peu plus approfondie. Au fur et à mesure que cette phase exploratoire progressait, l'équipe technique obtenait de plus en plus la conviction que l'idée était non seulement possible mais intéressante. Deux séries d'essais de fusion ont été effectués au niveau laboratoire en 1974 et 1975. Ces essais ont permis de démontrer la réalisation technique de l'approche; d'obtenir de petites quantités d'engrais PMF fabriqués à partir de résidus d'amiante au Québec; de démontrer clairement que la fusion à haute température de mélange roche phosphatée-résidus d'amiante a pour effet de détruire toute trace de fibre d'amiante. Ce dernier point prend toute son importance aujourd'hui alors qu'on sait le débat souvent très passionné que soulève l'utilisation de l'amiante. On ne saurait trop insister ici sur le fait que les résidus d'amiante sont considérés dans ce procédé en tant que source de magnésium et non d'amiante, et que toute trace de fibre disparaît à la suite de la fusion du mélange, rendant ainsi le produit final (l'engrais PMF) absolument

non nocif.

Avec les quantités expérimentales de ce nouvel engrais, des essais agricoles, en serres, furent menés en 1975. Bien que limités et préliminaires, ces essais agricoles ont néanmoins été des plus encourageants car ils permirent de démontrer que le PMF, à doses égales, avait une efficacité équivalente à celles des engrais classiques.

Compte tenu de l'intérêt et de l'ampleur potentielle du projet, le Centre s'est alors mis à la recherche de partenaires pour la poursuite de ce projet. C'est ainsi que le projet a retrouvé une nouvelle vigueur lorsque fin 1977, le gouvernement du Québec, à l'initiative de sa politique sur l'amiante, confiant au CRIQ le mandat de poursuivre les travaux à l'échelle pilote. En 1978, à la suite d'une entente de collaboration avec l'un des plus importants fabricants japonais de PMF, le centre fit produire 5 tonnes de PMF à partir des résidus d'amiante du Québec. Actuellement, en collaboration avec l'université Laval et le ministère de l'Agriculture du Québec, des essais agricoles en serres et en champs sont en cours afin de préciser l'efficacité de cet engrais sur les sols et les cultures nord-américaines.

Parallèlement, une étude technico-économique en vue de l'implantation au Québec d'une usine de PMF québécois est actuellement en cours afin de vérifier la rentabilité d'une telle usine au Québec.

L'engrais chimique phospho-magnésien fondu (PMF) est un fertilisant chimique efficace, comparable à certains engrais phosphatés plus conventionnels. Il est insoluble dans l'eau, donc n'est pas lavé par la pluie et peut être entreposé à l'extérieur.

Tous les constituants de ce fertilisant ont des solubilités voisines de 96 à 99,5% dans les acides faibles. L'efficacité de cet engrais permet une fertilisation efficace, progressive et adaptée aux besoins croissants exprimés par la plante qui se développe.

Le projet PMF à partir des résidus d'amiante est des plus prometteurs. Tous les essais à date ont démontré des résultats positifs dépassant même les prévisions. Lorsque les résultats de l'étude technico-économique seront disponibles, sans doute vers la fin de l'été, on pourra alors prendre une décision éclairée quant à l'implantation d'une usine au Québec.

Plusieurs fers au feu dans l'électronique

par Françoise Roberge

LE Centre de Recherche industrielle du Québec, section électronique a plusieurs fers au feu. L'un d'entre eux, ironie du langage est un fer à friser professionnel à contrôle thermostatique intégré. Le CRIQ a développé par ailleurs à Montréal dans cette section vouée à l'électronique, aux communications et à la micro-électronique, toute une série de produits, qui, dans bien des cas, sont déjà discrètement entrés sur le marché.

Pour M. Hans Baumanns, qui dirige la section d'électronique, le secret de la réussite du CRIQ c'est son orientation Recherche et développement, surtout axée sur le développement.

« Pour l'industrie, la recherche n'est pas d'une utilité immédiate, du moins sans développement. Une découverte brute, même une percée technologique demande à être adaptée. Il faut faire l'expérience des matériaux, de l'organisation de la production. Le CRIQ a cet avantage de fournir aux entreprises des dessins industriels prêts à être mis en production.

« En ce sens, il n'est pas concurrent des laboratoires universitaires dont la fonction de recherche doit soutenir la fonction d'enseignement. »

Le CRIQ a par ailleurs il y a deux semaines une entente qui porte la griffe de son Pdg, M. André Marier, et celle du recteur de l'Université Laval, M. Jean-Guy Paquet.

« Il serait bon qu'il existe de telles ententes avec toutes les universités pour assurer un échange de connaissances et de technologie », souligne M. Baumanns.

À Montréal, le CRIQ électronique a eu sa première heure de gloire, il y a six ans grâce aux terminaux d'ordinateurs développés pour Air Canada et produits par AES Data. Ces terminaux représentaient à l'époque ce qu'il existait de plus efficace sur le marché. Par la suite l'impact des micro-processeurs rendit ces terminaux caduques.

Le CRIQ a néanmoins continué de développer des systèmes pour son propre compte, afin de ne pas se laisser distancer par la technologie. Mais il ne le fait plus sur commande d'une entreprise de l'extérieur.

Depuis il est passé beaucoup d'eau sous les ponts et dans les laboratoires du CRIQ des produits différents comme le yogourt. C'est ainsi que le Centre a mis au point la yaourtière Rolmex fabriquée sur la rive sud de Montréal.

Cette yaourtière électrique s'est vite taillée la réputation de produire le meilleur yaourt (ou yogourt) domestique. Rolmex a déjà vendu plus de

40,000 yaourtières et, toujours en collaboration avec le CRIQ, va s'attaquer au marché japonais qui représente des possibilités de ventes de quelques centaines de milliers de yaourtières.

Pour cela le CRIQ effectue les dernières transformations techniques qui permettront à l'appareil de franchir les barrières normatives japonaises, des barrières tellement étanches qu'elles remplacent souvent les barrières tarifaires.

Le Japon n'aime pas qu'on lui vende de l'électronique « made in Quebec ».

Entre-temps il y a toujours du yaourt frais dans les laboratoires du Boulevard Hymus à Pointe-Claire. C'est un des avantages sociaux de la recherche!

Le Centre est également présent dans d'autres secteurs de l'électronique reliés au domaine alimentaire, par exemple le traitement du lait. Il est à développer pour la Coopérative de Granby (Agropur) des contrôles thermostatiques antibactériens pour les bidons et réservoirs de lait.

Dans le domaine des soins esthétiques, le CRIQ a développé récemment un fer à friser commercial à température contrôlée par thermostat. Conçu par un coiffeur, ce fer offre toutes les caractéristiques recherchées par le professionnel, température rigoureusement égale, forme précise, contrôle à distance, support pratique, de quoi donner des têtes impeccables et des boucles qui durent.

Une importante entreprise française du secteur des cosmétiques a déjà manifesté son intérêt pour la commercialisation du produit. Le CRIQ a une seule politique pour ses produits, développement et fabrication au Québec.

Un autre appareil qui retient l'attention des électroniciens du Centre est un séchoir à cheveux à la fois plus puissant et plus silencieux que tous ses concurrents. Un tel produit répond à un vide sur le marché et un manufacturier a demandé au CRIQ de le dessiner pour la production.

Le CRIQ est également fier de l'Ipsiphone dont la production commence ces jours-ci

commerciallement aux usines montréalaises de Positron, un vieil associé du centre.

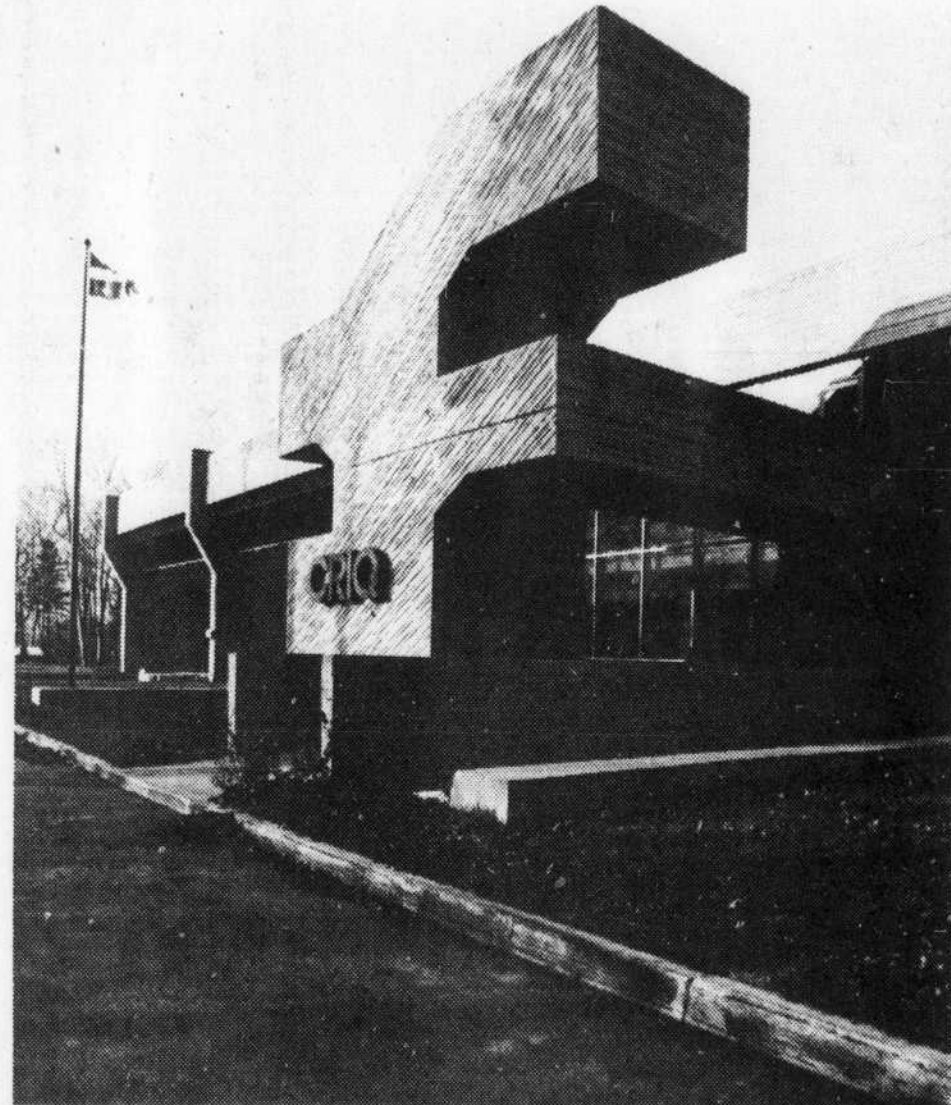
Cet appareil permet l'automatisme de l'audition et répond à un grand besoin au moment où la plupart des pays du monde incluent dans la réglementation des conditions de travail et de santé au travail des exigences sur l'intensité maximale du bruit industriel imposé aux travailleurs.

La première série d'Ipsiphones sera de 7,000 appareils d'une valeur de \$1,000 chacun, un marché de \$7 millions. Mais les fabricants s'attendent au moins à doubler le volume des ventes.

Tout le monde peut, grâce à l'Ipsiphone, mesurer sa qualité d'audition de façon très précise pour chaque oreille et pour tous les types de fréquences. Le test est administré grâce à un programme aléatoire qui évite toute fausse interprétation due à des habitudes auditives.

Dans le domaine des micro-processeurs, le centre travaille beaucoup sur les appareils de

Voit page 13: Le Centre



Benihana... Spectaculaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

A peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

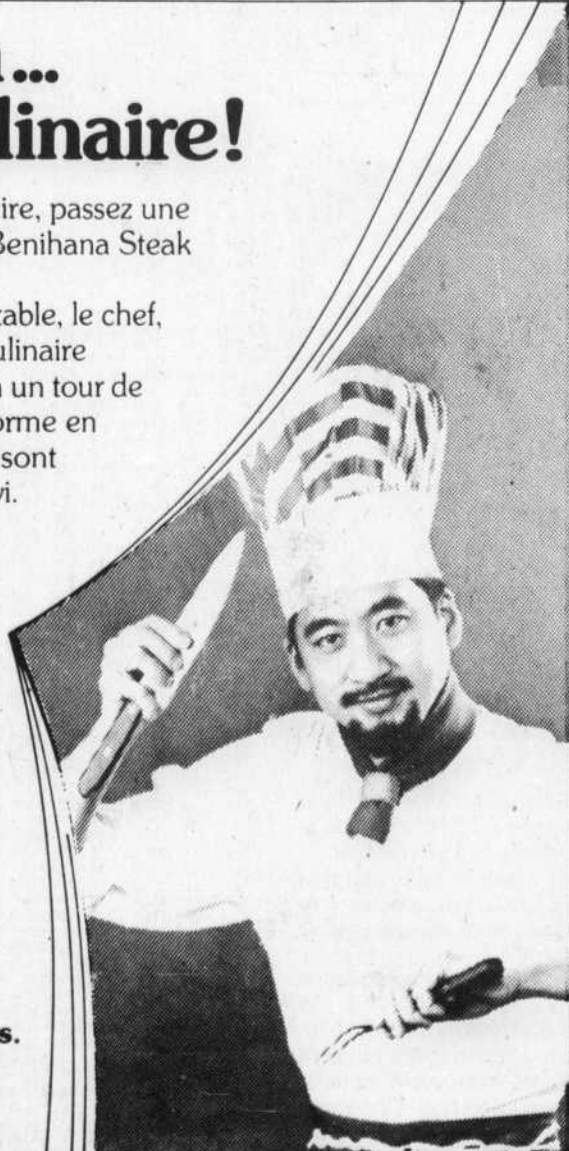
Et pour terminer en beauté, présentez la carte American Express... La carte qui attire l'attention.

Benihana Steak House (Bill Wong), 7965, boul. Décarie, Montréal. Réservations: (514) 731-8202.



La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

American Express Company est la propriétaire de la des marques, marques de commerce ou sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usage licencé.



Rendement

10 1/2%

Intérêt versé une fois l'an (placement minimal: \$1 000).

Certificats de placement garanti de 1 an

Nous mettons également à votre disposition des Certificats de placement garanti de 5 ans offrant divers modes de paiement de l'intérêt (intérêt semestriel, intérêt composé et intérêt mensuel). Pour avoir des détails sur les modalités et les taux relatifs à nos Certificats, passez nous voir ou appelez:

Montréal Trust

PLACE VILLE MARIE 861-1681 FAIRVIEW 695-5230

Membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec.

En toute confiance LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL est la clé de votre succès... et du nôtre.

Il y a de multiples raisons pour lesquelles notre division industrielle, commerciale et de l'investissement se trouve au coeur même d'un si grand nombre de transactions immobilières réussies. Entre autres, notre service se situe à l'échelle locale, nationale et internationale. Puis nos spécialistes possèdent la compétence qui permet la création d'un ensemble réunissant acheteur et vendeur, de concert avec



nos propres services financiers. Toutefois, nos clients sont d'avis que l'aspect le plus important est, sans contredit, le caractère très confidentiel que revêt chaque étape de la négociation. Pour obtenir ces services immobiliers industriels, commerciaux et des investissements qui vous sont offerts en toute confiance, consultez le directeur de l'un de nos bureaux inscrits ci-dessous.

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

INDUSTRIEL · COMMERCIAL · INVESTISSEMENT

555 ouest, boul. Dorchester Montréal, Québec H2Z 1B1 Téléphone: (514) 876-7678

2340, chemin Lucerne Ville Mont-Royal, Québec H3R 2J8 Téléphone: (514) 735-2501

1126, chemin St-Louis Sillery, Québec G1S 1E5 Téléphone: (418) 687-2220

LE MARCHÉ FINANCIER ÉCONOMIQUE

CRUTE DES COURS

La Bourse de Toronto a flanché pour la deuxième journée de suite. L'indice composé a reculé de 11.39 et se replie à 1.591.40. Les actionnaires sont déçus par la sombre perspective de l'économie américaine. Des encaissements de bénéfices ont été observés dans tous les secteurs du marché.

Dans le secteur minier, McIntyre cède 1-1/4 à 488-1/2, Teck A 1-1/2 à 122-1/2 et Rio Algom 1-1/2 à 36. Dôme Mines monte de 7-8 à 447-8 et Campbell 1-1/2 à 22-1/2.

Parmi les pétroles, Reserve Oil descend de 5-8 à \$19. Trinity Resources de 3-8 à 5-8 et Age Petroleum de 1-8 à 18. Mountain Studies prend 1-8 à \$10-1/4 et PanCanadian Pete de 1-2 à 59-1/2.

COURS FOURNIS PAR LA PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like A.G.F.M., AgriGen, Abitibi, etc.

INDICIEL

Baisse des pétroles

Tous les secteurs de la Bourse de Montréal ont battu en retraite hier alors que l'indice composé a reculé de 2.22 à 269.78 à l'issue d'un marché modéré. En tout, 460.959 actions ont changé de mains et 1.512 contrats d'option ont été négociés.

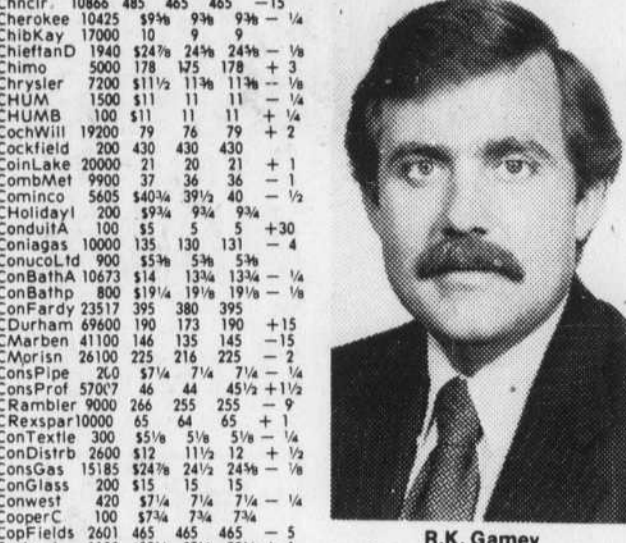
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like Zabitibi, Alta Gas, Alta GT, etc.

LEONARDS MARCHÉS

Table with columns: AGF Group, Amer Growth, Cdn Gs, etc.

Nomination a CP Navigation



M. R.Y. Pritchard, président du conseil et directeur administratif de Canadian Pacific Steamships, Limited, annonce la nomination de M. R.K. Gamey au poste de directeur administratif de la division des services de gestion maritime.

Ventes Haul Bas Ferm. Ch.

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like Car, Cassiar, Celsco, etc.

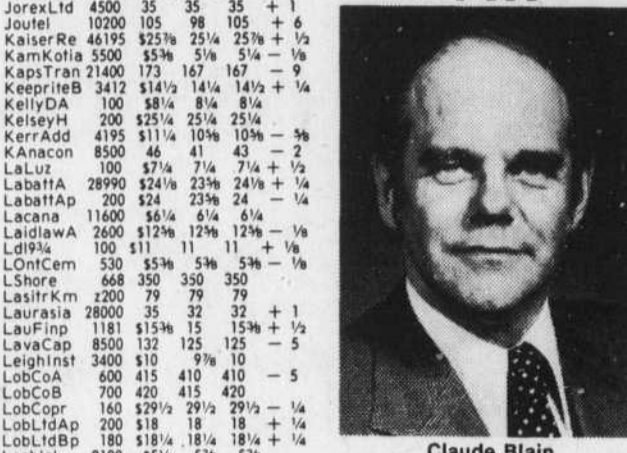
Ventes Haul Bas Ferm. Ch.

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like Dumont, DuPont, Dyn, etc.

Ventes Haul Bas Ferm. Ch.

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like Zabitibi, Alta Gas, Alta GT, etc.

NOMINATION RÉSEAU DE TÉLÉVISION TVA



Le Conseil des Associés du réseau de télévision TVA a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Claude Blain au poste de vice-président exécutif.

Ventes Haul Bas Ferm. Ch.

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like IrwinTA, IslandTel, ISO, etc.

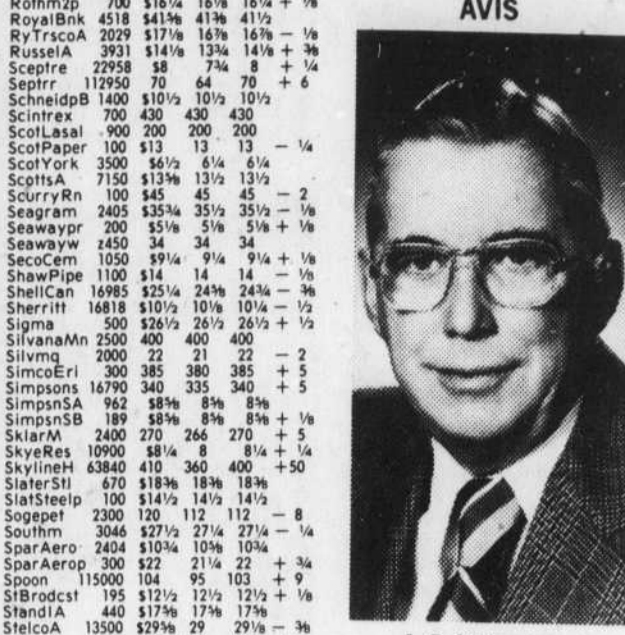
Ventes Haul Bas Ferm. Ch.

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like Dumont, DuPont, Dyn, etc.

Ventes Haul Bas Ferm. Ch.

Table with columns: Ventes Haul Bas Ferm. Ch. and various stock symbols like Zabitibi, Alta Gas, Alta GT, etc.

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE L.TÉE AVIS



J.G. Livingstone a été élu président de la Compagnie Pétrolière Impériale L.TÉE. Après avoir obtenu un B.Sc. de l'Université de Toronto, en 1942, il entra au service de l'Impériale à la raffinerie de Sarnia.

OBIGATIONS

Aucun changement de cours n'est intervenu hier au marché canadien des obligations alors que les affaires étaient calmes.

Cours de l'or

Valeur de l'or, en devises américaines, telle que publiée hier par les principaux marchés mondiaux: Londres \$283.50; Paris \$297.88; Francfort \$284.14; Zurich \$283.125; Hong Kong \$278.83.

BÉNÉFICES

Campeau Corp.: Trimestre clos le 31 mars 1979, \$2,659,000, perte, 71 cents par action; 1978, \$1,448,000, perte, 44 cents.

Consolidated Durham Mines: neuf mois clos le 31 mars 1979, \$25,084, 10 cents par action; 1978, \$329,355, sept cents.

Oakwood Petroleum: exercice clos le 31 déc. 1977, \$798,797, 15 cents par action; 1977, \$992,693, 22 cents.

Skyline Hotels: exercice clos le 31 déc. 1978, \$563,275, perte, aucun chiffre par action; 1977, \$771,009, perte.

OPIONS

Table with columns: Mois Prix Vol. Couv. Ferm. Titre and various option symbols like Abitibi, Abitibi F, etc.

Rodrigue Métal rachète la firme JP Ruel des Américains

La sainte Rodrigue Métal, de Saint-Foy vient de faire l'acquisition au coût de \$550,000 de l'usine des scies à dents carter, de bureaux, de fraiseuses et de coupeurs J.P. Ruel de Saint-Romuald.

Cette usine avait été vendue en 1968 à l'entreprise H.K. Porter du Delaware qui l'avait cédée plus tard au groupe Sandwick Disston. Intégrée au Réseau Sandwick en 1976, l'usine J.P. Ruel a un chiffre d'affaire de \$1 million en bonne partie sur le marché américain.

Après Rodrigue Métal, cette acquisition signifie un chiffre d'affaire accru à plus de \$10 millions annuellement dont une bonne partie sur des marchés de l'étranger.

L'usine sera démantelée de Saint-Romuald au Parc industriel de la Communauté urbaine de Québec où Rodrigue Métal possède ses installations principales.

Un incendie a interrompu hier la production de pétrole synthétique aux usines de la Great Canadian Oil Sands près de Fort McMurray, au nord de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec devrait donner dès cette semaine ou au moins avant le 15 juillet le feu vert à la mise en exploitation du gisement de sel des îles de la Madeleine détenu par une filiale de Soquem, les mines Seline et Laduboro.

La mise en exploitation du gisement nécessiterait un investissement de \$60 millions dont près de \$10 millions pour des installations portuaires spécialisées.

Une étude récente préparée à la demande du gouvernement permet de conclure que le gisement est assez important pour justifier économiquement les investissements nécessaires.

Un incendie a interrompu hier la production de pétrole synthétique aux usines de la Great Canadian Oil Sands près de Fort McMurray, au nord de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec devrait donner dès cette semaine ou au moins avant le 15 juillet le feu vert à la mise en exploitation du gisement de sel des îles de la Madeleine détenu par une filiale de Soquem, les mines Seline et Laduboro.

La mise en exploitation du gisement nécessiterait un investissement de \$60 millions dont près de \$10 millions pour des installations portuaires spécialisées.

Une étude récente préparée à la demande du gouvernement permet de conclure que le gisement est assez important pour justifier économiquement les investissements nécessaires.

Un incendie a interrompu hier la production de pétrole synthétique aux usines de la Great Canadian Oil Sands près de Fort McMurray, au nord de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec devrait donner dès cette semaine ou au moins avant le 15 juillet le feu vert à la mise en exploitation du gisement de sel des îles de la Madeleine détenu par une filiale de Soquem, les mines Seline et Laduboro.

La mise en exploitation du gisement nécessiterait un investissement de \$60 millions dont près de \$10 millions pour des installations portuaires spécialisées.

NOMINATIONS CHEZ GULF CANADA

Gulf Canada Limitée a annoncé la création d'une compagnie qui s'appellera Les Produits Gulf Canada et dont le Siège social sera à Toronto. Elle sera chargée du Raffinage, de la Commercialisation, du Secteur chimique, de l'Approvisionnement et de la Distribution.

RODRIGUE MÉTAL

La sainte Rodrigue Métal, de Saint-Foy vient de faire l'acquisition au coût de \$550,000 de l'usine des scies à dents carter, de bureaux, de fraiseuses et de coupeurs J.P. Ruel de Saint-Romuald.

Cette usine avait été vendue en 1968 à l'entreprise H.K. Porter du Delaware qui l'avait cédée plus tard au groupe Sandwick Disston. Intégrée au Réseau Sandwick en 1976, l'usine J.P. Ruel a un chiffre d'affaire de \$1 million en bonne partie sur le marché américain.

Un gros livre noir de 3,700 produits du CRIQ

Petit livre aux couleurs du Québec à sa première édition l'an dernier, le Répertoire des produits fabriqués au Québec qui a été publié cette année en 79 par le Centre de recherche industrielle du Québec est maintenant un gros volume noir, de plus de 600 pages.

Environ 6,300 manufacturiers et 3,700 produits québécois y sont répertoriés, d'abord par genre de produits, puis par manufacturier, ensuite par marque de commerce tandis qu'un lexique anglais-français permet aux anglophones de se servir du répertoire par produits.

Un petit conseil aux utilisateurs: ouvrez tout de suite le rabat de la page couverture: les nouvelles indications contenues dans le dernier guide y sont expliquées.

Car, plus complet aux yeux des entreprises québécoises, le guide est aussi plus complet pour les futurs utilisateurs. En plus des marques de commerce sont maintenant mentionnés les principaux distributeurs ou points de vente. Le répertoire indique aussi si l'entreprise exporte, fabrique en conformité avec des normes reconnues, utilise le système international d'unité de mesure et emploie 10 ou 1,000 employés.

Par exemple, la troisième entreprise sur la liste des manufacturiers, A.A.F. Limitée de Montréal est « H, 1875, EXP, NOR, SI », ce

qui signifie en clair qu'elle emploie entre 250 et 499 employés, qu'elle édite un catalogue classé sous le numéro 1875 dans la collection de micro-fiches du CRIQ, qu'elle exporte à l'étranger, qu'au moins un de ses produits est conforme à des normes reconnues et qu'elle fabrique au moins un de ses produits aux dimensions SI.

Le répertoire nous apprend aussi qu'AAF Ltee fabrique une dizaine de produits commercialisés sous 34 marques différentes. Elle assure sa propre distribution avec trois bureaux dans la province et son adresse complète (téléphone compris) est fournie. Les manufacturiers inscrits sont invités à corriger les données et surtout à mettre à jour les informations contenues dans le répertoire.

Réalisé par la direction de l'information technologique du CRIQ, le répertoire a pour but de contribuer à faire connaître les produits du Québec et d'en stimuler l'achat.

Les critères d'inscription ont été élargis afin de tenir compte de toutes les phases intermédiaires de transformation effectuées sur le territoire québécois. En effet, le répertoire n'a pas pour seul objectif d'inciter les Québécois à acheter québécois mais de plus en plus d'entreprises commerciales québécoises découvrent son utilité pour transiger entre elles.

Le Centre de recherche

Suite de la page 11

contrôle de fonctions industrielles. C'est le cas d'un contrôleur de compresseurs électronique pour les appareils industriels et les machines outils à air comprimé qui retient davantage ces jours-ci l'attention des chercheurs.

Côté électronique des communications, le CRIQ a fait sa marque auprès des câblo-distributeurs. Il avait mis au point il y a deux ans un sélecteur de canaux qui était équipé pour la télévision à péage. C'était à l'époque où les sélecteurs devaient appartenir au câblo-distributeur et celui que le CRIQ avait mis au point avait les caractéristiques voulues. Il était construit avant tout pour durer, pour s'adapter à toute addition de circuits, pour intégrer la boîte de mémoire de la télévision à péage dans un boîtier plus spacieux que les concurrents.

C'était un produit qui devait exiger un minimum d'entretien etc... Dans l'optique d'un diffuseur propriétaire et responsable de l'entretien de son équipement, c'était parfait.

Mais c'était compter sans un renversement dialectique opéré par le CRTC. Cet organisme décidait en effet par la suite que les sélecteurs seraient acquis et entretenus par le consommateur. L'optique changeait de tout au tout pour faire place à la désuétude pla-

nifiée. Le consommateur pense moins à l'entretien et à la durée qu'au prix d'achat.

Et voilà un produit parfait qui se retrouve sur les tablettes.

Le CRIQ dans le domaine du câble a aussi développé des amplificateurs de fin de ligne qui sont fabriqués par Electroline de Ville Saint-Michel. Ces appareils servent à regonfler le signal sur les lignes de transmission téléphoniques et peuvent permettre éventuellement à un câblo-distributeur de desservir des zones rurales à un coût abordable.

Le dernier amplificateur produit permet d'ajouter jusqu'à une centaine d'abonnés en bout de ligne à un coût viable.

D'autres prototypes sont également sur les planches des électroniciens du centre à Montréal.

Par exemple une trieuse électronique de planchettes qui permet une sélection automatique et très rigoureuse, de pièces de bois de marquetterie.

Cet appareil entièrement développé par les sections mécanique et électronique du

CRIQ est destiné à un fabricant de Beauce. Au coût de \$50,000, il sera fabriqué au Québec et vendu possiblement, après un an à d'autres fabricants de marquetterie notamment en Europe.

Finalement le CRIQ travaille à l'élaboration d'une cuisinière à contrôle électronique par micro-processeurs pour un fabricant d'appareils électro-ménagers du Québec et a entrepris la mise au point d'une presse à imprimer les tissus.

Cette presse permettrait d'imprimer à un coût beaucoup moindre que les presses actuelles, car elle imprimerait directement sur les tissus sans recourir à des papiers tampons très coûteux.

La nouvelle presse à tissus pourrait ainsi imprimer des quantités beaucoup plus variées de tissus éliminant la nécessité d'imprimer un rouleau complet de chaque motif.

Cette presse est développée à la demande d'un important manufacturier de textiles du Québec et avec la collaboration du Centre national de la Recherche d'Ottawa.

Grâce à la stabilité du dollar en juin Ottawa accroît ses réserves monétaires

OTTAWA (PC) — Les réserves de devises étrangères de l'État ont grossi de plus de \$100 millions et s'établissent à \$4.18 milliards en juin, grâce au raffermissement du dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine.

Cette hausse constitue un important revirement par rapport aux chiffres du mois précédent, lesquels indiquaient que la Banque du Canada avait décaissé plus de \$1 milliard de devises étrangères pour racheter des dollars qui ne trouvaient pas preneur sur les marchés des changes, dans le dessein d'enrayer la chute de notre monnaie.

Bien que notre dollar ait fluctué durant tout le mois de juin, il clôturait, mardi, à 85.90 cents américains, soit une hausse d'un tiers de point par rapport au mois précédent. En mai, il avait fléchi de deux cents.

D'après le ministère des Finances, aucun tirage n'a été effectué en juin sur les crédits de soutien consentis par des banques canadiennes et étrangères.

Fin juin, le tirage total sur les crédits de soutien des banques du pays chiffrait \$500 millions. Deux milliards de crédits étaient inemployés.

Il reste \$3 milliards de crédits de soutien inemployés conclus antérieurement avec des banques étrangères, soit le même montant que le mois précédent.

Tous ces chiffres expriment des dollars des États-Unis.

La Banque du Canada se sert de ses réserves de devises américaines pour racheter des dollars canadiens écoulés sur les marchés des changes, afin d'amortir la dépréciation de notre monnaie.

Quand des dollars canadiens sont achetés sur les marchés (ce qui tend à hausser leur valeur) la banque centrale les vend et les change contre des dollars américains. C'est ce trafic qui explique l'accroissement des réserves de devises étrangères de la Banque en juin.

Fin juin, nos réserves de monnaie américaine chiffraient \$2.02 milliards, soit une augmentation de \$67.5 millions sur le mois précédent.

L'avoir de la Banque en d'autres devises étrangères — calculé en dollars américains — a gonflé de \$1.6 million à \$15.7 milliards. Les réserves d'or se sont enrichies de \$17.1 millions et marquaient \$1 milliard.

Les droits de tirage spéciaux sur le Fonds monétaire international se sont accrus de \$10.6 millions à \$656 millions et la situation de nos réserves dans le Fonds a gagné \$3.9 millions à \$492.4 millions.

Les interventions de la Banque du Canada ont été critiquées par le Parti conservateur alors qu'il était dans l'opposition aux Communes.

Officiellement notre dollar « flotte », c'est-à-dire que sa valeur est déterminée par l'offre et la demande sur les marchés des changes. Mais les Conservateurs reprochaient au gouvernement de dire, d'une part, qu'il laisserait le dollar trouver sa propre assiette alors que, d'autre part, la banque centrale puisait abusivement dans les réserves de devises étrangères pour freiner sa dépréciation.

L'an dernier, la Banque a décaissé près de \$5 milliards de ses réserves dans le dessein de ralentir la chute de notre dollar, qui valait \$1.03 U.S. en décembre 1976.

L'emploi abusif des devises étrangères pour sauver notre monnaie au cours des deux dernières années a forcé l'État à regarnir ses coffres en recourant à des crédits de soutien auprès des banques canadiennes et étrangères.

La banque d'émission a employé, l'an dernier, \$2.5 milliards de ces crédits aux fins de reconstituer ses réserves de devises étrangères et elle a remboursé en gros \$2 milliards. Il reste donc \$500 millions de dettes à régler.

La Banque Royale déménage son service international à New York

par Laurent Pepin

Dans le cadre de son programme de décentralisation de ses activités internationales, la Banque Royale du Canada déménagera au cours des prochains mois son service international de Montréal à New York. Une dizaine de cadres tout au plus seront ainsi appelés à quitter Montréal, a précisé un communiqué émis par la banque, hier.

La plus importante banque à charte du Canada possède une filiale, The Royal Bank and Trust Co., à New York, dont le chiffre d'affaires a dépassé le cap des \$200 millions en 1977. Dernièrement, cette

entreprise s'est implantée à Portland, Oregon, ajoutant ainsi un bureau au réseau américain de la Banque Royale, dont des représentants se trouvaient déjà dans les villes de Chicago, Dallas, Denver, Houston, Los Angeles et Pittsburgh.

En relocalisant à New York le service américain de ses activités internationales, la Banque Royale veut renforcer sa position au sud de la frontière.

Selon M. A. R. Taylor, vice-président et directeur général de la division internationale de la banque, cette décision « permettra une plus grande souplesse dans le déroulement des activités quotidiennes » de son institution aux États-Unis.

Un porte-parole de la banque, Mlle Rae Turly, a par ailleurs tenu à souligner que ce déplacement était motivé uniquement par des motifs administratifs, invitant même la population à n'y voir rien de plus.

Pour appuyer ses propos, Mlle Turly a rappelé qu'en 1973, la Banque Royale a déménagé à Londres la section européenne de ses activités internationales. L'année dernière, la section du Moyen-Orient et de l'Afrique a rejoint celle de l'Europe à Londres.

La prochaine étape du programme de décentralisation des activités internationales de la Banque Royale con-

sistera éventuellement au déménagement de la section des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Aucune décision formelle n'a encore été prise à ce sujet, mais la direction de la banque envisage présentement la possibilité de relocaliser cette dernière section de Montréal à Miami.

Rappelons qu'avec un actif de \$46 milliards, la Banque Royale est le chef de file du système bancaire canadien. Le siège social de l'institution est à Montréal, où environ 2,000 personnes y travaillent, même si depuis deux ans, 200 employés l'ont quitté pour Toronto, afin de se rapprocher davantage du marché de l'Ouest canadien.

BÉNÉFICES

- Lake Shore Mines: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$332,514, 6.5 cents par action; 1978, \$81,792, deux cents.
- Little Long Lac Gold Mines: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$96,179, 2.6 cents par action; 1978, \$28,227, un cent.
- Malartic Gold Fields Quebec: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$233,228, cinq cents par action; 1978, \$12,878, 0.3 cent.
- Noma Industries: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$328,000, 32 cents par action; 1978, \$247,000, 24 cents.
- Northwestern Utilities: trimestre clos le 30 mars: 1979, \$6,806,000, \$2.73 par action; 1978, \$5,774,000, \$2.47.
- Prairie Oil Royalties: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$602,000, 31 cents par action; 1978, \$526,000, 29 cents.
- Premier Trust: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$214,758, \$1.75 par action; 1978, \$219,437, \$1.79.
- Silknit: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$120,781, 14 cents par action; 1978, \$273,887, 32 cents.
- Spooner Mines and Oils: neuf mois clos le 31 mars: 1979, \$62,621, aucun chiffre; 1978, \$52,401.
- Transair: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$752,000, perte, aucun chiffre; 1978, \$359,000, perte.
- Trans Mountain Pipe Line: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$1,903,000, 25.1 cents par action; 1978, \$1,147,000, 15.1 cents.
- Weldwood of Canada: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$10,600,000, \$2.15 par action; 1978, \$4,500,000, 90 cents.
- Willroy Mines: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$251,000, 3.2 cents par action; 1978, \$227,227, 2.5 cents.
- Wright-Hargreaves Mines: trimestre clos le 31 mars: 1979, \$16,798, perte, 0.02 cent par action; 1978, \$73, aucun chiffre.
- Consolidated Canadian Faraday: exercice clos le 31 décembre: 1978, \$2,868,144, 81 cents par action; 1977, \$2,230,698, 63 cents.
- Hayes-Dana: neuf mois clos le 31 mai: 1979, \$8,170,000, \$1.35 par action; 1978, \$5,591,000, 93 cents.
- Seagram Co: neuf mois clos le 30 avr.: 1979, \$59,644,000, \$1.70 par action; 1978, \$62,339,000, \$1.78.
- Domco Industries: semestre clos le 30 avr.: 1979, \$1,315,112, 30 cents; 1978, \$129,562, aucun chiffre.

WUNDERMAN INTERNATIONAL INC.



RON DECARY
Le Conseil d'administration de Wunderman International Inc. a le plaisir d'annoncer la promotion suivante: M. Ron Decary est nommé vice-président, chef de groupe. Wunderman est la plus importante agence au Canada à offrir des services complets tout en étant spécialisée en publicité de vente par correspondance.

La présente annonce ne constitue pas une offre publique des valeurs mentionnées ci-après dans une province quelconque du Canada. Cette offre ne sera effectuée que lorsque le prospectus aura été accepté en dépôt auprès d'une commission de valeurs mobilières ou d'un organisme similaire dans ladite province.

\$110 000 000
(2 200 000 actions)

Ressources énergétiques Norcen Limitée

Actions privilégiées de second rang, série 1979, convertibles à \$2,88
(à dividende cumulatif, rachetables et donnant droit de vote)

Privilege de conversion

Les Actions privilégiées convertibles, série 1979 peuvent être converties au plus tard le 1^{er} septembre 1983, à un prix de conversion de \$28 et par la suite, au plus tard le 1^{er} septembre 1987, à un prix de conversion de \$31.

Prix: \$50 l'action

L'offre est effectuée par voie de prospectus seulement. On peut se procurer des exemplaires dudit prospectus auprès des soussignés et d'autres courtiers en valeurs mobilières légalement habilités à offrir ces valeurs dans ladite province.

Wood Gundy Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
McLeod Young Weir Limitée	A. E. Ames & Cie Limitée
Richardson Securities of Canada	Pitfield Mackay Ross Limitée
Midland Doherty Limitée	Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée	Lévesque, Beaubien Inc.
René T. Leclerc Incorporée	Bell Gouinlock Limitée
Molson, Rousseau & Cie Limitée	Tassé & Associés, Limitée
	Dominion Securities Limitée
	Greenshields Incorporée
	Burns Fry Limitée
	Pemberton Securities Limited
	Houston Willoughby Limited
	Bache Halsey Stuart Canada Ltee

juillet 1979

COMPTABLES AGRÉÉS

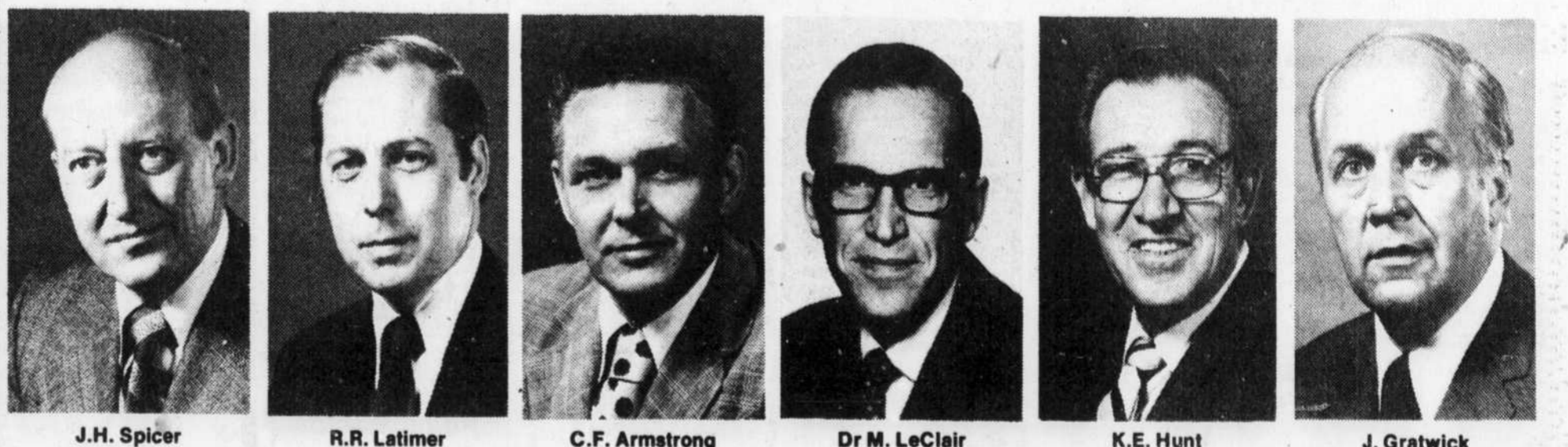
BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson. Belair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHEBROOKE — TROIS RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

NOMINATIONS AU CN



J.H. Spicer **R.R. Latimer** **C.F. Armstrong** **Dr M. LeClair** **K.E. Hunt** **J. Gratwick**

Dans le cadre d'une refonte dont le but principal est de renforcer et de simplifier, à l'intention de la haute direction et du conseil d'administration, la gestion de la société et le contrôle de ses activités, le président et directeur général, M. R.A. Bandeen, annonce les nominations suivantes: M. J.H. Spicer, vice-président, affaires générales, devient vice-président exécutif, de qui relèveront le vice-président général, planification et finances, le vice-président général, administration, le président, investissements du CN, et les vice-présidents, immeubles et programmes et réalisations d'ensemble, M. R.R. Latimer, vice-président et directeur général, CN Rail, est promu président de la même division, dont il conserve l'entière direction; M. C.F. Armstrong, vice-président, région des Montagnes, Edmonton, est promu président, Divisions CN; Il lui est confié la responsabilité des Messageries, du Camionnage, de CN Marine, des Télécommunications, des Hôtels et de la Tour CN, et de la Division des transports de Terre-Neuve; le Dr Maurice LeClair, secrétaire du Conseil du Trésor, à Ottawa, occupera le poste de vice-président général, planification et finances, qui englobera la planification générale, les études économiques, l'expansion commerciale, la trésorerie, la comptabilité générale et la vérification interne; M. K.E. Hunt, vice-président, relations industrielles et organisation, devient vice-président général, administration, ses nouvelles fonctions englobant les relations syndicales, le personnel et l'organisation, le service médical et le service linguistique, les services de gestion et ceux de la police; M. J. Gratwick, président, CN Marine, devient vice-président, programmes et réalisations d'ensemble.

